
Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille



Retranscription du colloque organisé par l'association AFMJF

Les 5 et 6 juin 2015

LA LAÏCITE ET LA RELIGION DANS LA CONSTRUCTION

IDENTITAIRE DE L'ADOLESCENT

Vendredi 5 juin : Le radicalisme islamiste auprès des jeunes

Samedi 6 juin : La justice et la société civile

Introduction par M-P HOURCADE, présidente de l'AFMJF

Bonjour à tous,

Je suis très heureuse de vous accueillir dans cette très belle salle qu'a mis à notre disposition Madame ARENS, 1^{ère} présidente de la CA de Paris et nous la remercions chaleureusement.

Nous avons le plaisir de pouvoir rassembler comme chaque année avec le soutien de l'ENM un certain nombre de collègues JE et parquetiers, avocats de mineurs, assesseurs, éducateurs du secteur public et associatif, des personnels de l'ASE mais aussi d'autres associations qui interviennent dans le champ de la prévention, de l'insertion et de la protection de l'enfance. Nous avons l'honneur d'accueillir Monsieur BADINTER qui suivra nos travaux ce matin, et Monsieur JOXE qui nous fait le plaisir et l'honneur de son soutien depuis déjà quelques années, depuis qu'il a laissé son habit de ministre pour endosser celui d'avocat de mineur.

L'an dernier, nous avons axé nos travaux sur la justice du XXI^{ème} siècle, sur l'office du juge et c'est naturellement que nous avons interrogé l'office du juge des enfants dans une société en pleine évolution.

Nous étions loin d'imaginer que nous serions confrontés à cette série d'attentats qu'a connus notre pays au cours du mois de janvier. Nous avons alors décidé de proposer comme thème de ces journées au-delà de la radicalisation des jeunes ou de certains jeunes, la question plus large de la place de la religion dans la construction identitaire de l'adolescent.

Le sujet est ambitieux par le champ des domaines qu'il recouvre et par le caractère sensible du sujet.

L'impact de la religion peut être positif et en principe, la religion apporte à l'individu une dimension spirituelle inhérente à la nature humaine.

On sait aussi, que selon les convictions de chacun, la religion est un fait culturel sinon politique qui construit ou déconstruit.

Dans son action quotidienne, le juge a consciemment ou inconsciemment cette réalité à l'esprit quand il est saisi de demandes de placement, quand il doit arbitrer entre des positions qui renvoient à des références culturelles différentes et antinomiques, devant concilier, tenter de convaincre, parfois trancher entre le respect des croyances, des convictions (religieuses ou non), et la liberté de l'enfant ou de l'adolescent. Entre des positions parentales qui seraient trop rigides et l'intérêt de l'enfant qui est de grandir de façon à se réaliser pleinement et accéder à l'autonomie et lui permettre ainsi de construire sa future vie d'adulte.

Ces questions culturelles, quelle que soit la religion, traversent de plus en plus le métier du juge des enfants alors même qu'elles ne sont pas nécessairement nommées. Elles ne le sont généralement pas au niveau des signalements.

Mais très vite, le juge sera informé des difficultés qui résultent du choix de la famille d'accueil dont les croyances et pratiques religieuses ne seraient pas en adéquation avec celles de la famille de l'enfant placé. Dans le même ordre d'idées, faut-il que les foyers adaptent leur calendrier, leur programme, leur

règlement aux mineurs délinquants au nom du respect des convictions religieuses ? Doit-on, par exemple, accepter que des éducateurs musulmans fassent la prière avec les mineurs musulmans qui leur sont confiés ? La religion relève de moins en moins de l'intime, de la sphère privée mais au contraire, elle est affichée comme une revendication quasi identitaire par les adolescents.

Nous n'avons pas le monopole de ces interrogations ; une inspection conjointe de l'IGA, de l'IGAS et de l'ISJ chargée d'une mission sur le respect de la laïcité au sein des établissements et services relevant de la PJJ est en cours.

Catherine SULTAN, directrice de la PJJ, nous apportera un éclairage sur les orientations de la PJJ en ce domaine.

Le juge peut être saisi de phénomènes d'endoctrinement ou d'emprise où il doit s'interroger sur le point de savoir si l'enfant ou l'adolescent est sous la coupe d'un individu ou d'un groupe de personnes, qui sous couvert de religion et de bons sentiments, poursuivent des desseins qui n'ont rien de religieux et de spirituel.

Notre sujet est délicat et se prête à interprétation et il est vrai que l'on s'aventure bien rarement frontalement sur ce terrain alors que l'on sait par ailleurs combien l'adolescent est en quête d'absolu, d'idéal et que les utopies trouvent peu d'écho dans notre société individualiste qui prône la réussite individuelle alors que beaucoup de jeunes dont nous nous occupons manquent de cet espoir. Vers quoi peuvent-ils se tourner quand dès la fin du primaire, beaucoup trop sont en échec scolaire sans perspective d'avenir ? En tout cas, c'est ce dont beaucoup sont convaincus. Ils ont alors pour certains comme perspectives la délinquance et le trafic, pour d'autres, c'est la relégation et l'ennui et c'est sûrement sur ce terrain de désespérance que les propagandes illusoires et extrêmes peuvent avoir un impact.

Depuis quelques mois, nous vivons dans cette appréhension du terrorisme et de la radicalisation des jeunes. Le gouvernement se mobilise et prend des mesures pour lutter contre le terrorisme, et a été créé un centre de déradicalisation dirigé par Dounia BOUZAR.

Quelle est la réalité du phénomène connu de la Justice des mineurs ?

Les JE commencent à être saisis. Le parquet des mineurs de Paris aurait comptabilisé une petite vingtaine de situations de radicalisation dont certaines très préoccupantes. Le TE de Paris a constitué un groupe de travail sur le sujet. La PJJ a recruté des référents laïcité. L'ENM a monté en urgence des formations ad hoc. L'IHEJ planche sur le sujet.

Des initiatives se font jour en juridiction mais il apparaît que l'on ne dispose pas d'une connaissance suffisante de la réalité de cette radicalisation. De quoi s'agit-il exactement, comment ces messages peuvent avoir un impact, dans quel contexte s'inscrivent-ils ? Auprès de quels jeunes et comment répondre de façon pertinente tant à l'égard des mineurs que de leur famille ? Comment lutter contre les départs pour le Djihad et prendre en charge ceux qui en reviennent ? L'approche est-elle la même pour les filles et les garçons ?

Beaucoup de questions, des hypothèses, et surtout le risque de faire des amalgames et perdre nos repères quand on intervient dans l'urgence et/ou sous la pression des médias. Le risque aussi de ne pas avoir d'impact et de ne pas trouver les mots justes pour modifier une trajectoire.

Car c'est là le cœur de notre métier, comment on modifie un parcours, comment on modifie un comportement, et dans ce domaine, on sent que l'enfant ou l'adolescent endoctriné ou dans l'opposition, n'écoute pas le discours basé sur la raison.

C'est aussi l'intérêt de ces journées d'avoir une connaissance du phénomène et penser à ce qui peut faire barrière. Semer le doute, s'autoriser à revenir en arrière, éviter les ruptures familiales et affectives, recréer du lien...

Nous nous sommes tournés vers l'Institut d'Etudes de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman pour nous aider à construire ce programme de la matinée et nous avons fait appel à d'autres sachants, sociologue et psychanalyste, pour répondre à ce besoin de connaissance. Les tables rondes permettront des allers retour entre apports théoriques, vos témoignages et les questions que vous pouvez vous poser. Car certains d'entre vous peuvent aussi faire connaître leur expertise et les actions qu'ils ont initiées.

Samedi, nous poursuivrons nos travaux sur ce sujet et de façon plus large sur les échanges et le rapprochement que l'on appelle de nos vœux entre la justice des mineurs et la société civile. Les juges harassés de travail, ont du mal à trouver le temps d'élaborer des stratégies avec les communes qui ont souvent une analyse fine de la réalité de leur territoire mais une connaissance souvent insuffisante de la justice. L'AFMJF a passé convention avec le Forum français pour la sécurité urbaine pour tenter d'initier des actions communes. Bordeaux pourrait être le premier site d'expérimentation.

Et nous avons profité de ce rassemblement pour faire part de notre position et de nos attentes au sujet de la réforme de l'ordonnance de 1945. Une motion a été rédigée par l'AFMJF et signée par un grand nombre d'associations et de personnalités et un débat est prévu samedi à 11 heures sur le sujet qui sera l'occasion aux professionnels présents de faire part de leurs attentes. Madame TAUBIRA nous fait l'honneur de sa présence. Nous avons fait signe aux journalistes pour couvrir l'événement. Nous verrons si un samedi matin, nous faisons recette.

Voilà, je vous ai à peu près tout dit sur le déroulement de ces journées. Les magistrats inscrits dans le cadre de la formation continue doivent émarginer chaque demi-journée sur la feuille qui leur est dédiée. Nous avons prévu l'intervention d'étudiants pour finaliser nos travaux. Cécile qui est étudiante en master assurera la transcription de nos échanges et des interventions. Il faut vous présenter et parler dans le micro. Deux jeunes étudiants diplômés en cinématographie vont réaliser un film et seront peut être amenés à vous filmer ou vous interviewer. Ce film est prévu pour être diffusé sur notre site internet. Si vous n'êtes pas d'accord pour vous prêter à l'exercice, on ne vous en voudra pas.

Donc sans plus tarder, je vais demander à notre premier intervenant, Samir AMGHAR, de venir me rejoindre...

La radicalisation : un phénomène de jeunesse ?

M. Samir AMGHAR

Présentation par Mme HOURCADE

Docteur en sociologie à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris, vous avez réalisé une thèse portant sur les dynamiques de réislamisation et les transformations de l'islamisme en Europe, vous êtes membre de l'Institut d'Etudes de l'Islam des Sociétés du Monde Musulman, consultant pour le Ministère de la Défense Suisse. Vous avez entre autre dirigé la publication d'un ouvrage collectif intitulé : « Islamiste d'occident et état des lieux des perspectives ». Et vous êtes actuellement chercheur à l'Université Libre de Bruxelles.

Samir AMGHAR

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à remercier votre association pour avoir eu la gentillesse de mettre en valeur mes travaux. Mon propos aura pour objectif de cerner ce qui est véritablement central à l'heure actuelle, et d'essayer de comprendre ce que représentent d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif les dynamiques de la réislamisation qui sont en cours non seulement en France mais également en Europe.

Il faudrait à mon sens commencer par une introduction pour présenter quantitativement la dimension ou l'enjeu du débat.

La France est un pays qui accueille sur son territoire entre 2, 5 et 6 millions de musulmans. Ce chiffre est une estimation sur laquelle les experts mais également les responsables religieux ne sont pas forcément en accord. La France est le pays d'Europe occidentale qui possède la communauté musulmane la plus importante, il faut savoir qu'en Grande Bretagne ou en Allemagne le chiffre du nombre de musulmans s'élève autour de 2 millions. La France est un pays qui accueille également une communauté musulmane bien plus importante qu'un certain nombre de pays de tradition islamique par exemple le Bahreïn, le Qatar ou le Liban. C'est un point très important.

L'autre point important, est que nous assistons depuis une vingtaine d'années à une dynamique de réislamisation. Un retour à l'islam qui touche principalement des populations issues de la 2^e voir 3^e génération. C'est un phénomène relativement nouveau, qui pose énormément de questions. La grande majorité des sociologues ou des politologues ne sont pas en accord pour interpréter ce type de phénomène. Certains vous diront que cela est en grande partie le fruit d'une quête identitaire d'individus qui désirent trouver un sens dans une société qu'ils considèrent comme anémique. Et d'autres vous diront que cette dynamique de réislamisation, ce retour à l'islam, est en grande partie dû à une offre religieuse bien particulière.

Autrement dit, si on assiste à l'heure actuelle à un mouvement de réislamisation, à une islamisation d'un certain nombre de pratiques sociales, à une plus grande expression de l'islam dans l'espace

public, c'est le fait de mouvements de réislamisation qui ont une lecture que l'on pourrait qualifier de militante de l'islam.

Mon propos va s'articuler en deux temps :

Dans un premier temps je vais essayer de vous donner un large descriptif du paysage islamique français en m'attardant principalement sur ce qu'on appelle les mouvements de réislamisation. Je vais tenter de cerner quels sont les principaux mouvements qui sont actifs dans le paysage islamique français. Etant entendu qu'ils ont en commun une vision très particulière de l'islam qui n'est pas forcément une vision radicale mais qui considère que l'islam doit non seulement occuper l'individu à un niveau religieux et spirituel mais également doit dans une certaine mesure occuper l'espace public français.

Dans un second temps, j'essayerai de cerner et donner une définition de la radicalisation islamique en me fondant sur un certain nombre de travaux que j'ai pu réaliser depuis un certain nombre d'années et tenter de cerner les facteurs de radicalisation, qui poussent des jeunes à se radicaliser. Etant entendu que la radicalisation est une notion polymorphe. Vous avez globalement deux types de radicalisation : une radicalisation que l'on pourrait qualifier de sectaire, au sens où les sociologues l'entendent et une radicalisation que l'on peut qualifier de politico-religieuse.

I. Description du panorama islamique en France

Vous avez trois grandes tendances au sein de ce que l'on peut appeler l'islam militant qui participe à cette dynamique de réislamisation.

Il y a tout d'abord des individus qui se revendiquent d'une manière générale d'une lecture politique de l'islam et ont la particularité de s'inscrire dans l'héritage doctrinal des Frères Musulmans.

Vous avez ensuite des mouvements qui vont considérer que l'action ou l'activité principale doit se faire sur le mode de la prédication religieuse. Vous avez affaire dans ce cas à des mouvements que l'on pourrait qualifier de missionnaires.

Et enfin il y a des mouvements qui ont une lecture beaucoup plus radicale et qui vont mettre l'accent sur la nécessité de défendre l'identité islamique lorsque celle-ci est remise en cause ou critiquée par l'usage de l'action violente.

- ***L'islam politique hérité des Frères Musulmans***

Il y a pléthores d'associations, de structures, de personnalités qui s'inscrivent de près ou de loin dans cet héritage. La particularité de ces individus est qu'ils ont à un moment donné de leur histoire vécu soit au Maghreb soit au Machreq et ont décidé de s'installer en France, en Europe pour des raisons politiques.

Autrement dit, vous avez affaire à des individus qui avaient une sensibilité islamiste dans leurs pays d'origine dans les années 60, 70, 80 et qui ont décidé, pour éviter ou échapper à la répression de leur pays qui étaient à l'époque considérés comme autoritaires, de s'installer en France. Ils vont se servir de la France comme d'une tribune politique. Ils vont considérer que la France est un pays qui permet

de continuer d'avoir un activisme politique au nom de l'islam, non pas pour islamiser ou orienter les populations musulmanes vivant en France dans une logique politique, mais utiliser la France comme une caisse de résonance afin de s'adresser aux régimes autoritaires arabes dans l'éventualité d'un retour lorsque ces pays connaîtront un processus d'ouverture politique et de démocratisation. C'est un élément fondamental qu'il faut avoir à l'esprit.

L'une des grandes organisations qui s'inscrit dans cette logique est l'Union des Organisations Islamiques de France, structure fondée en 1983 (UOIF) par des personnes d'origine tunisienne qui appartenaient au mouvement islamique de l'époque, le Mouvement de la Tendance Islamique. Ce mouvement était relativement actif dans les années 70 – 80 et continue encore à l'être à l'heure actuelle sous d'autres formes, dans la mesure où il a participé jusqu'à une période récente au gouvernement tunisien. L'idée de cette structure était au départ, lors de sa création, de servir de base d'accueil pour des islamistes en déshérence. Il y avait non seulement des islamistes réfugiés installés en France et à ceux-là s'ajoutaient au sein de l'UOIF des individus qui avaient décidé de poursuivre leurs études en France et qui avaient dans leur pays d'origine une sensibilité islamiste acquise sur les campus universitaires.

Le discours était, jusqu'au début des années 90, éminemment politisé mais non pas à l'adresse des populations musulmanes vivant en France mais à l'adresse des pays Arabes. A partir de 1989, on assiste à un changement de portage de ces organisations et notamment de l'UOIF. L'idée n'est plus de se servir de l'islam comme d'un instrument politique à destination des régimes arabes mais d'essayer de s'enraciner dans les réalités politiques, culturelles et sociales de la France. Ils vont considérer qu'il est important d'essayer de mettre en place non pas un islam « en » France mais « de » France. L'UOIF signifie « L'Union des Organisations Islamiques en France », et à partir de 1989 l'UOIF change de nom et passe à « de France » et marque ainsi la volonté d'enraciner les revendications des Frères Musulmans dans une réalité française. L'idée était, selon les responsables des Frères Musulmans appartenant à l'UOIF, d'essayer d'adapter le texte au contexte. C'était un élément de langage qui revenait régulièrement dans la bouche des Frères Musulmans. Il fallait essayer de définir une pratique religieuse musulmane en tenant compte du contexte français. Ils partaient du concept que l'islam doit nécessairement s'adapter dans un pays au contexte minoritaire. Et l'un des théoriciens de cette contextualisation de l'islam en France est un imam venu de Bordeaux d'origine Marocaine, Tareq OUBROU, qui avait dans les années 2000 écrit un article qui avait servi de matrice conceptuelle à cette dynamique, « *La Charia de la minorité* ».

La particularité de cette offre religieuse est qu'elle s'articule également sur la nécessité de mettre en place une citoyenneté islamique. La possibilité finalement que la pratique musulmane puisse parfaitement s'adapter à l'exercice de la citoyenneté. Et ces responsables mettent en avant l'idée selon laquelle, il y a une intime corrélation entre citoyenneté et islam. Parce que l'on est un bon musulman, on est nécessairement un bon citoyen.

On voit, à partir des années 1990, se mettre en place une rhétorique autour de la citoyenneté islamique notamment théorisée par Tariq RAMADAN qui dans un certain nombre d'interventions et d'ouvrages a mis en avant cette nécessité de citoyenneté islamique. L'UOIF va dans ses conférences, colloques, ouvrages, systématiquement mettre en avant la possible adéquation entre les valeurs de la République et l'islam. Cela peut paraître surprenant mais force est de constater que les Frères Musulmans, qui ont une lecture que l'on pourrait considérer d'orthodoxe et d'orthopraxe, vont considérer que cette lecture

peut s'aligner avec les valeurs républicaines. Autrement dit, un musulman est un musulman qui a une lecture intégriste de l'islam. L'islam n'est pas simplement une relation avec le divin mais c'est aussi une relation avec l'individu musulman et l'individu non musulman. Or, au nom de ces valeurs républicaines revendiquées par les Frères Musulmans, ces maîtres musulmans s'autorisent à défendre la réalité islamique lorsque celle-ci est considérée comme remise en cause. Ils vont par exemple, en 1989, défendre les jeunes collégiennes voilées expulsées de leur collège non pas au nom de valeurs religieuses mais au nom d'un argumentaire qui empruntait énormément aux valeurs de la République, en déclarant que le fait d'expulser des jeunes filles était une remise en cause fondamentale de la liberté de conscience.

On va voir un certain nombre de structures qui vont s'inscrire dans cette dynamique. Il y a une organisation comme le CCIF, le Collectif Contre l'Islamophobie en France, qui est un collectif qui s'inscrit dans l'héritage lointain des Frères Musulmans. C'est une association qui a pour but de défendre et ester en justice à chaque fois qu'un musulman est remis en cause dans son identité islamique. Le CCIF a une majorité de musulmans orthodoxes, mais l'argumentaire présenté par ces membres n'est pas religieux même si la motivation qui fonde la démarche est religieuse ou issue de la solidarité islamique. L'argumentaire est strictement juridique. Cette association a recours à de nombreux avocats spécialistes dans le droit français et non pas à des imams.

Ce qui est important, c'est que cette lecture de l'islam permet à la fois d'avoir une pratique orthodoxe ou orthopraxe de l'islam et permet d'être parfaitement intégré dans la société française. C'est une offre qui touche principalement des personnes issues des classes moyennes et supérieures. D'une part, parce que le discours de ces organisations, qui s'inscrivent dans la filiation des Frères Musulmans, est un discours qui manie des concepts relativement abstraits comme les valeurs de la République ou la citoyenneté et c'est un discours qui est plus intelligible pour des individus qui sont un peu plus instruits et qui ont peut-être pu suivre un cursus universitaire plus poussé. Et il y a de la part des personnes qui épousent ce type d'islam, la volonté de trouver dans l'islam un argumentaire qui permet de justifier leur ascension sociale et leur statut social. Vous avez, lorsque vous êtes un musulman, tout intérêt si vous êtes dans une quête spirituelle à trouver une offre de l'islam qui permet de justifier d'un point de vue religieux votre intégration à la société, plutôt qu'un argument qui justifie votre exclusion de la société, qui disqualifie cette intégration.

Ce type d'offre religieuse se développe autour d'individus qui dégagent une forme d'autorité religieuse, doublée d'une certaine forme de charisme important, on peut citer par exemple Tariq RAMADAN.

Petite incise pour montrer l'importance de ce charisme et de cette figure de l'autorité dans cette réislamisation. Une anecdote quand j'étais étudiant. J'avais un ami qui appréciait Tariq RAMADAN et je n'avais pas nécessairement le même point de vue que lui. Mon ami pensait que M. RAMADAN œuvrait pour le bien de la communauté et moi je tentais de déconstruire son discours. Mon ami me raconte qu'un jour à l'aéroport sa sœur enregistre les bagages de M. RAMADAN et le reconnaissant lui donne le numéro de son frère. Quelques jours plus tard, Tariq RAMADAN appelle mon ami et ils ont ainsi discuté pendant une dizaine de minutes. Un an plus tard, l'association de quartier de cet ami invite Tariq RAMADAN pour une conférence. A la fin de celle-ci, mon ami se rend vers Tariq

RAMADAN qui le reconnaît et ils s'embrassent. Mon ami me dit qu'au moment où il a enlacé Tariq RAMADAN, il a eu un sentiment d'infini. Cette anecdote permet de donner de la profondeur à ce type de dynamique de réislamisation.

Les Frères Musulmans ont joué un rôle extrêmement important dans cette dynamique de réislamisation grâce à leur capacité de mobilisation. Par leurs différentes activités ils ont permis à un certain nombre de jeunes de connaître l'islam. Ainsi de nombreux adolescents issus des classes moyennes ont fréquenté de près ou de loin les Frères Musulmans.

Il y a une deuxième tendance de l'islam qui a joué un rôle cardinal dans la dynamique de réislamisation, c'est le mouvement Tabligh.

- ***Le mouvement Tabligh***

Ce mouvement est considéré comme l'organisation islamique la plus importante au monde. C'est une organisation qui a une capacité de mobilisation extrêmement importante. Elle est d'origine indo-pakistanaise et organise chaque année un grand rassemblement qui est le 2^e rassemblement le plus important après celui du pèlerinage à la Mecque. Il y aurait environ 1 à 2 millions de personnes qui se rendent au centre international du Tabligh en Inde et au Pakistan.

L'organisation du Tabligh a deux particularités. Elle considère que l'objectif de toute organisation doit être la prédication religieuse. Vous avez affaire un mouvement de type missionnaire et c'est la raison pour laquelle un certain nombre de spécialistes ont qualifié cette organisation de Témoins de Jéhovah de l'islam. Ce sont des organisations qui se créent autour de 4 ou 5 individus et qui vont de villes en villes, de mosquées en mosquées, de pays en pays pour appeler les musulmans sociologiques à l'islam. C'est un mouvement qui a participé de la structuration de la dynamique de réislamisation dans la mesure où une grande majorité des personnes qui ont été islamisées ou réislamisées dans les 90 – 2000 l'ont été soit au contact des Frères Musulmans soit au contact de l'organisation du Tabligh.

Il y a d'autres organisations qui ont joué un rôle relativement important, mais je ne rentrerai pas dans les détails au vu du temps qu'il me reste imparti. Concentrons-nous rapidement sur une troisième tendance de l'islam qui défraye régulièrement la chronique. C'est la tendance salafiste.

- ***La tendance salafiste***

Est extrêmement importante l'idée selon laquelle le salafisme est un mouvement polymorphe, qui est articulé autour de 3 grandes tendances et qui a une lecture très particulière de l'islam. Le fond commun du salafisme est que ce mouvement développe une approche littéraliste de l'islam, à la fois une approche littéraliste des versés coraniques mais également une approche littéraliste de la tradition prophétique. Un bon musulman est un musulman qui a une lecture orthodoxe de l'islam et qui tente d'imiter les gestes du prophète. Si le prophète dormait sur le côté droit il faut le faire.

Le salafisme est articulé autour de 3 grandes tendances :

Il y a une tendance que l'on pourrait qualifier de quiétiste qui développe une approche littéraliste de l'islam et qui considère que l'urgence est à l'éducation islamique. Il s'agit de former les musulmans à ce qui est considéré comme le véritable islam. La particularité de ce salafisme est qu'il est à la fois

apolitique et non violent. Apolitique car il considère que la politisation excessive de l'islam lui est néfaste et que l'urgence est à la réislamisation et à l'islamisation des populations musulmanes. Ils s'opposent fondamentalement à la stratégie politique des Frères Musulmans, ils prennent pour cible notamment Tariq RAMADAN. Ce qui est également intéressant c'est qu'en plus d'être apolitique, ils vont développer un discours non violent. Orthopraxe et ultra orthodoxe mais non violent. C'est la raison pour laquelle par exemple les responsables salafistes, qui sont en général originaires de la péninsule arabe, vont condamner de manière unanime et sans ambiguïté les différents attentats perpétrés par Daech ou Al Qaida. Ils ont condamné les attentats du 11 septembre 2001, les attentats de Londres et Madrid en 2004 et 2005 etc. Vous avez une tendance de l'islam, du salafisme qui s'oppose de manière radicale aux djihadistes.

Il y a une deuxième tendance qui peut être qualifiée de politique qui va considérer qu'il est important de développer une approche littérale de l'islam accompagnée d'un engagement dans la société française. C'est un mouvement ultra minoritaire.

Et il y a une troisième tendance qui va mettre l'accent sur la violence et c'est ce qui va constituer ma deuxième partie.

Il faut avoir à l'esprit que la grande majorité des personnes qui se revendiquent du salafisme en France appartiennent à la 1^{ère} catégorie. Cette vision provoque un malaise chez les salafistes apolitiques et non violents, du fait de l'amalgame réalisé. Ils se voient systématiquement affublés du titre de salafistes djihadistes etc.

Ce qui les intéresse, c'est la pratique de l'islam et ils ne veulent pas s'occuper de ce qui se passe en France ni se mélanger avec le reste de la société française. Ils ne reconnaissent pas les valeurs dominantes de la société : laïcité, mixité, démocratie etc. Ils ne peuvent pas vivre à terme en France et ils doivent partir dans un pays à majorité musulmane. Mais toujours est-il, que même si on considère que cet islam est un islam intégraliste, que l'on devrait qualifier d'ultra-orthodoxe dans la mesure où ils ne reconnaissent pas les valeurs dominantes de la société, il n'empêche qu'ils essaient de respecter les lois de la République ou de ne pas les contester.

II. Définition de la radicalisation islamique et tentative de cerner les facteurs de radicalisation chez les jeunes

La deuxième partie va tenter de cerner les dynamiques de réislamisation à partir du salafisme révolutionnaire.

Le salafisme révolutionnaire est une forme de salafisme qui va développer une approche littéraliste de l'islam et qui va élever en obligation religieuse la nécessité de défendre les musulmans par l'usage de l'action directe, de la violence, de la pression physique etc.

Ces djihadistes considèrent que la prédication religieuse est intéressante mais n'est pas prioritaire actuellement. Ils vont considérer également que la stratégie politique d'un musulman ou des salafistes politiques est peut être intéressante mais compte tenu du rapport de force actuel n'aboutit à rien. On constate l'inverse de ce que l'on souhaiterait avoir. Les djihadistes diront que systématiquement des lois antimusulmans ont été votées, par exemple contre sur les signes religieux ostentatoires à l'école ou sur le voile intégral. Donc selon eux il est nécessaire de passer à une étape supérieure par l'usage de la violence car la stratégie politique ne fonctionne pas.

Ce qu'il est important de distinguer ce sont les différentes formes de djihadisme. Il y a ce que nous pouvons qualifier de djihadisme international, c'est-à-dire l'individu qui décide de partir de la France pour rejoindre des zones de conflits où l'identité islamique serait remise en cause. Et il y a une autre forme de djihadisme que l'on pourrait qualifier d'*home run* terroriste, des « terroristes maisons ». Ils commettent des attentats sur le territoire français.

Ces deux formes de djihadisme répondent à des logiques différentes, même si la matrice idéologique intellectuelle est très identique.

- ***Le djihadisme international***

Pour cette première catégorie, ce sont des individus qui décident de partir sur les zones de conflits. On peut noter que c'est un phénomène relativement ancien. Des individus sont partis dans les années 90 en Bosnie Herzégovine, en Tchétchénie, dans les années 2000 – 2005 en Irak et plus récemment c'est la Syrie qui connaît un certain « succès ».

Les logiques sont assez particulières. Ces djihadistes, qui s'inscrivent dans des logiques internationalistes, le font pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'ils sont dans une logique de solidarité islamique avec ceux qu'ils considèrent comme étant des frères en l'état. Et d'autre part, ils partent du principe que cette communauté vivant sur les zones de conflits est mise en danger par les ennemis ou ce qui est considéré comme les ennemis de l'islam.

A l'époque du conflit irakien, pour ces djihadistes l'ennemi était les armées non musulmanes, occidentales notamment l'armée américaine. Il y avait dans les discours une idée très anti-impérialiste, anti-américaine et anti-occidentale. Avec le conflit Syrien, le portage change, il y a de moins en moins de discours anti-américain ou anti-impérialiste et il tend de plus en plus à se substituer au profit d'un discours anti-chiïtes. Lorsque l'on a affaire à des individus qui décident de partir en Syrie, ils le font moins pour des raisons anti-occidentales qu'une volonté d'en découdre avec tout ce qui représente les ennemis internes de l'islam, en l'occurrence les chiïtes dans la mesure où l'objectif in fine est de combattre le régime de Bachar El Assad et de tous ses alliés comme l'Iran.

C'est un point qui est confirmé par différentes enquêtes de terrain. J'en ai réalisé une l'an dernier sur le discours antisémites en Europe dans les Mosquées et chez les musulmans et force est de constater que ce n'était pas l'antisémitisme qui était important dans la dynamique de radicalisation. C'était le discours anti-chiïte.

Il y a donc des individus qui décident de partir pour de nombreuses raisons, dont celles vues précédemment, et il y a des individus qui décident non pas de rejoindre des zones de conflits dans les pays Arabes mais de commettre des attentats sur le territoire français. Le fond commun est relativement identique mais les objectifs sont totalement différents.

- ***Le home run terroriste***

Dans ce cas l'objectif n'est pas défendre une identité islamique fantasmée de l'autre côté de la frontière ou à l'intérieur du monde musulman, mais de défendre cette identité remise en cause et discriminée par les occidentaux et notamment les français.

Si on prend le cas, par exemple, de la courte interview des frères KOUACHI et de COULIBALY par BFM TV, on s'aperçoit qu'à aucun moment COULIBALY parle soit du conflit Israélo-palestinien soit de ce qui se passe en Irak ou de l'impérialisme américain. Il expliquait en substance que s'il a décidé de commettre ce type d'acte, c'est parce qu'il voulait se venger d'un traitement qu'il considérait comme injuste à l'égard des personnes de confession musulmane vivant en France.

Une fois que l'on a distingué ces deux formes de djihadisme, il est important de revenir sur ce que l'on pourrait qualifier de processus de radicalisation et l'objet de radicalisation. Tenter de cerner à grand traits les raisons pour lesquelles des individus décident de basculer dans la violence islamique.

Il y a quelques grandes explications :

La première est d'ordre sociologique, on part du principe que l'on a affaire à des individus qui sont exclus et qui veulent marquer leurs désaccords avec leur exclusion par l'usage de la violence. Ce sont des déshérités, des chômeurs, des personnes issues des classes populaires qui ne se sentent pas du tout insérés dans le système économique français.

Cette explication sociologique est une explication qui tient effectivement la route mais qui n'est plus tangible lorsque l'on regarde un peu plus précisément les profils sociologiques des personnes qui soit commettent des attentats en France soit décident de rejoindre l'Etat Islamique ou la Syrie. Il y a une proportion relativement importante de personnes issues des classes moyennes ou des classes supérieures. On peut expliquer cette proportion pour deux raisons essentielles qui se retrouvent dans la plupart des organisations révolutionnaires de gauche comme de droite.

La première est que finalement le degré d'instruction est intimement corrélé au degré de conscience politique. Plus nous avons un niveau universitaire important, plus nous avons un degré de conscience politique et une envie de s'engager dans celle-ci. La deuxième raison, c'est l'idée selon laquelle les organisations djihadistes procèdent à une sélection. Ils ont plus intérêt à recruter une personne qui a un bon bagage universitaire qu'une personne qui n'a pas fait d'étude. Il est plus intéressant de recruter un informaticien ou un ingénieur chimiste que de recruter un plombier ou un serrurier.

Le deuxième facteur ou levier de radicalisation est que finalement ces djihadistes se nourrissent d'une lecture très particulière de l'islam. L'islam serait en partie le produit de ces processus de radicalisation. Souvenez-vous au lendemain des attentats de Charlie Hebdo la réaction des autorités religieuses musulmanes. Toutes ont expliqué que ce qu'il s'était passé à Charlie Hebdo n'avait rien à voir avec l'islam. Une chose intéressante est que de la part de ces autorités religieuses, il y a véritablement une forme de déni dans la responsabilité. Or, force est de constater que l'offre d'islam proposée par un certain nombre de prédicateurs ou d'associations musulmanes posent quelque part les bases ou les germes à une éventuelle radicalisation. Vous avez une certaine lecture de l'islam qui permet ce basculement dans la violence.

Le troisième facteur qui permet de comprendre la radicalisation, est l'idée selon laquelle ces processus de radicalisation se nourrissent d'une frustration politique. Comme des individus ne peuvent pas s'exprimer légalement, ils basculent dans la violence.

De manière schématique voici un exemple : en 2012, un film a mis en scène la vie du Prophète et a créé un grand scandale. Cela a provoqué une manifestation de 200 personnes de confession musulmane à Paris. Cette manifestation n'avait pas été autorisée par le Préfet de police et ce qui a

provoqué l'arrivée de cars de CRS qui ont arrêté la quasi-totalité des manifestants, bien que le mode de protestation soit pacifiste avec des prières dans la rue. Certains ont été mis en examen ou mis en garde à vue. Vous avez cette posture d'un certain nombre d'individus qui vous disent que finalement lorsqu'ils décident d'exprimer leur mécontentement de manière pacifiste sur la question de l'identité islamique, ils sont immédiatement arrêtés. Certains basculent donc dans la violence car ils estiment qu'ils n'ont plus rien à perdre car dans tous les cas ils seront arrêtés.

Les processus de radicalisation procèdent bien souvent d'une sorte de frustration politique et un certain nombre de régimes Arabes l'ont parfaitement compris. Le système politique est verrouillé et il faut tenter de l'ouvrir un peu plus pour tenter de court-circuiter ce type de revendications.

En 2003, il y a eu un attentat à Casablanca qui a provoqué la mort d'une cinquantaine de personnes. Le réflexe des autorités marocaines était le suivant : interdiction de l'existence du parti islamiste marocain. Un certain nombre de responsables politiques marocains ont estimé que ce n'était pas la bonne solution. En interdisant l'expression relevant de l'islam politique, on va pousser à la marginalité et à la clandestinité des individus qui connaissaient avant une sorte d'expression politique légitime. C'est la deuxième version qui l'a emporté, et l'idée était de court-circuiter l'éventuelle radicalisation en permettant aux gens du PJD (responsables des attentats) de porter les doléances de personnes qui ne sont pas forcément représentées par le système politique traditionnel marocain. Les forces islamistes les plus radicales, à partir du moment où elles respectent le jeu politique, peuvent jouer le rôle de tribuns pour empêcher qu'une minorité bascule dans la violence parce qu'ils ne sont pas reconnus par le système politique ou les partis traditionnels.

Le quatrième élément qui me paraît important, est que ces processus de radicalisation se nourrissent d'une judiciarisation à l'excès de la problématique radicale. Le système politique ou la stratégie de lutte contre le djihadisme en France jusqu'à une période récente était fondée essentiellement sur le répressif et se fondait sur le triptyque suivant : identifier, démanteler et arrêter. C'est un système qui a permis de démanteler un certain nombre de cellules terroristes et d'incarcérer un certain nombre de responsables et cela permet également d'empêcher la réalisation d'un certain nombre d'attentats sur le territoire français. L'idée c'est que quelque part la prison aura un effet dissuasif et curatif pour faire réfléchir sur l'immoralité de l'action. C'est une technique qui fonctionne mais pas pour tout le monde.

Si on prend le cas de Farid BENITOU, qui avait été incarcéré pour 6 ou 7 ans car il avait été considéré comme étant dans une filiale irakienne, la prison a été efficace car à sa sortie il a décidé de s'insérer dans la société et est devenu infirmier. Mais si on prend le cas de l'un des frères KOUACHI qui a fait de la prison, celle-ci n'a pas eu un effet dissuasif et curatif. Se pose la question de l'efficacité de la stratégie répressive française. Il me semble que cette judiciarisation et criminalisation « excessive » des parcours de radicalisation poussent les individus à se radicaliser et à se marginaliser.

D'où, à partir de là, la réflexion d'un certain nombre de chancelleries occidentales et moyennes orientales sur la nécessité de mettre en place des programmes de déradicalisation. Finalement le répressif fonctionne mais ne permet pas de répondre à la problématique totalement. En Arabie Saoudite, a été mis en place pour la 1^{ère} fois un programme de déradicalisation et vous avez récemment le Danemark qui a mis en place un programme de ce type.

Le programme de déradicalisation est intéressant. Il a pour but de prendre en charge des personnes qui sont de retour en Syrie sur la base du volontariat et l'idée du Danemark est non pas de criminaliser ces

individus, mais de ne pas porter de jugements sur leur parcours. Les autorités danoises, à aucun moment, considèrent leur action de terroriste. On parle de rebelles. Cette démarche se nourrit non pas d'une vision humaniste mais d'une volonté pragmatique en estimant que c'est la meilleure solution pour éviter que des personnes basculent dans la violence. Il est important de souligner que ces programmes de déradicalisation se nourrissent de l'idée selon laquelle il faut faire preuve d'une certaine forme de souplesse à l'encontre des personnes qui ont pu commettre des attentats. C'est quelque chose que l'on constate en Europe mais également dans le monde Arabe.

Si on prend le cas du Maroc, nous avons parlé de l'attentat en 2003 à Casablanca. L'un des auteurs de ces faits était Mohamed FIZAZI qui se revendiquait du salafisme djihadiste et qui a été incarcéré et condamné pour avoir été à l'origine intellectuelle et spirituelle de ce type d'attentat. Ce dernier au bout de 7 ans est sorti de prison car il a bénéficié d'une grâce royale. Cette grâce était motivée par une forme de pragmatisme. On a estimé que l'on pouvait se servir de Mohamed FIZAZI comme un moyen de lutte contre le développement du terrorisme sur le territoire. Par son autorité et sa légitimité religieuse, on parlait du principe qu'il pouvait mettre en œuvre des contre-discours efficaces car il servait toujours de modèle auprès d'un certain nombre de djihadistes marocains. Cet individu qui critiquait de manière ouverte la monarchie en 2003 est devenu l'un de ses plus grands fervents supports. Il estime que le roi est un facteur d'unité et de cohésion. Des pays du monde Arabe vont essayer d'utiliser des individus que l'on pourrait qualifier de repentis pour lutter ou mettre en place des formes de contre-discours qui peuvent être relativement efficaces.

QUESTIONS

M-P HOURCADE : *Nous vous remercions pour cet exposé. Il est intéressant de voir les divers mouvements religieux qui remettent plus ou moins en causes les valeurs républicaines. Combien seraient-ils dans le mouvement salafiste révolutionnaire ?*

S. AMGHAR : Je n'ai pas de chiffres ni de fourchette.

M-P HOURCADE : *Les jeunes dont nous nous occupons peuvent être attirés aussi par ces mouvements révolutionnaires salafistes plus que par le 1^{er} mouvement dont vous nous avez parlé. Des jeunes suivent aussi la religion de leurs parents et suivent cet islam beaucoup moins orthodoxe. Quand vous expliquez les expériences réalisées au Danemark, en Arabie Saoudite qui sont plus dans une action préventive à la différence de la France, on se dit que l'on est loin de ce raisonnement. Nous sommes dans la répression qui est efficace de prime abord, mais cependant suite la concentration de ces populations dans les prisons nous avons du mal à trouver des solutions par rapport à ces terroristes. Pourriez-vous nous expliquer comment cela se passe au Danemark, quel type de programme est mis en place ? Que fait-on des rebelles ?*

S. AMGHAR : Ce programme repose sur plusieurs éléments, le but est de fournir une offre religieuse qui permet de déconstruire l'idéal djihadiste. Le deuxième volet est un accompagnement psychologique. Le troisième concerne la réinsertion universitaire et professionnelle.

Concernant la polémique liée aux attentats de 2015, notre classe politique à tout de suite, après ces événements, fait évoluer le débat non pas sur la dimension politique mais sur finalement le déficit de laïcité dans nos institutions. Si les frères KOUACHI et COULIBALY ont décidé de se radicaliser c'est

qu'ils n'étaient pas fondamentalement laïcs. Or il me semble que c'est peut être intéressant de mettre en avant cela. Mais c'est peut-être aussi une erreur d'analyse qui fonde cette sous-estimation de la variable politique pour expliquer ces processus de radicalisation. C'est peut-être le produit d'une frustration politique, d'un ressentiment politique particulièrement important et qui est impossible à canaliser sauf par le cadre de la violence. Et donc cela est aussi absurde que de dire que finalement si des membres de l'Action Directe ont commis des attentats ou des assassinats politiques dans les années 70 et 80 c'est parce que lorsqu'ils étaient petits ils n'ont pas suivi de cours d'instruction civique. C'est ce type d'argumentaire qui représente véritablement une erreur d'analyse ou une lecture biaisée de la situation et de la lecture des processus de radicalisation.

Hervé HAMON, ancien Président du tribunal pour enfant de Paris : C'est à propos de l'adolescence et des schémas de différents mouvements. Comment faites-vous l'articulation ? Par exemple concernant COULIBALY, comment un petit délinquant réitérant peut basculer dans une radicalisation ? Avez-vous des éléments de compréhension qui seraient plus liés aux phénomènes de l'adolescence ?

S. AMGHAR : Il me semble qu'il est important de ne pas résumer ces processus à la fois d'islamisation ou de réislamisation à travers uniquement la dimension identitaire. Il y a cette dimension et elle est fondamentale, c'est la volonté quelque part de se définir une identité mais également de trouver un groupe de pairs dans lequel on se repère. Mais il y a également d'autres éléments qui me semblent importants. Un élément que l'on sous-estime souvent c'est que ces dynamiques de réislamisation et le processus de radicalisation répondent à ce que l'on peut appeler une logique de distinction sociale. C'est-à-dire que finalement si je deviens musulman, si je me laisse pousser la barbe c'est un moyen de signifier à la société mon désaccord avec celle-ci mais aussi ma dimension supérieure vis-à-vis des musulmans que l'on pourrait qualifier de type « tiède », « souple » ou « soft ». Il y a cette volonté de se distinguer, et ce de manière sociale, cela répond à une idée de respectabilité. Le fait de porter le voile renvoi à une forme d'existence à l'individu.

Une anecdote rapide pour illustrer cela : je me souviens lorsque j'ai fait ma thèse de Doctorat sur le salafisme, j'avais rencontré une personne d'origine algérienne avec laquelle j'avais longuement discuté. Il me dit que ce serait peut-être intéressant à l'issue de l'entretien de faire un tour dans le quartier dans la ville où il habitait. Il portait une longue barbe ainsi qu'une djellaba et lorsqu'il se promenait, il saluait tout le monde. L'individu m'explique que le port de la barbe et la djellaba représente son âme. J'ai donc voulu réitérer l'expérience. J'ai l'ai fait dans un quartier populaire de Seine Saint-Denis où vit une communauté musulmane relativement importante et j'ai constaté que bien qu'ayant croisé des individus que je ne connaissais pas, les gens me regardaient et certains d'entre eux m'ont salué. J'existais, alors qu'auparavant sans ce type de tenue j'étais complètement invisible. Je me suis dit qu'il serait intéressant de faire cette expérience dans un autre quartier, en l'occurrence Place Vendôme. La réaction a été un peu différente, mais bien que je fusse l'objet de regards de méfiance, j'existais.

Et ce sentiment d'existence permet d'expliquer ces processus de réislamisation ou de radicalisation. Et de ces processus d'existence né un autre processus qui est l'esthétisation de l'islam, c'est-à-dire que les comportements religieux ou de retour à l'islam ou de violence ne doivent pas systématiquement se comprendre à l'aune la variable idéologique. Autrement dit, si l'individu se radicalise c'est parce que des prédicateurs incitent à le faire mais à cela il est nécessaire d'apporter une autre variable qui est que

finalement lorsque je suis un individu qui désire m'islamiser, je tente de faire preuve d'un certain calcul coût-avantage. Quelle est la pratique religieuse qui me semble être la plus facile à mettre en œuvre et qui ne me coûtera peu en termes de temps ? Quelle est celle qui me permettra d'être le plus visible entre musulmans et celle qui ne nécessitera pas beaucoup d'investissement ? Vous comprenez à partir de ce cadre-là les différentes pratiques visibles de l'islam. Si l'on fait une étude très rapide des pratiques de l'islam, vous allez vous apercevoir que les personnes issues de la 2^e ou la 3^e génération sont des individus qui vont pratiquer les cinq prières canoniques de façon relativement souple, il y a entre 15 et 20% des personnes qui suivent de manière assidue cette prière mais une grande majorité d'entre eux va respecter l'interdit alimentaire consistant à ne manger que de la viande halal.

Parce qu'il est d'une part plus facile de manger de la viande halal et d'autre part parce que c'est une pratique qui est beaucoup plus visible que la prière.

***Daniel PICAL, magistrat honoraire :** J'ai été très intéressé par la description des différentes catégories que vous avez énumérées. Je me pose certaines interrogations. Vous avez indiqué les différentes vagues de musulmans plus ou moins radicalisées mais qui venaient d'extérieur dans les années 80 ou avant et puis vous indiquez notamment que dans les vagues les plus récentes on visait plutôt des intellectuels ou des gens qui avaient fait des études, de façon à avoir des concepts plus élaborés. Mais lorsqu'on regarde notamment ce qui s'est passé en janvier avec les attentats et même lorsque l'on remonte au cas de Mohamed MERAH, on constate qu'en fait il ne s'agissait pas d'intellectuels, ce ne sont pas des personnes qui ont fait de grandes études pour manier des concepts élaborés. Ce sont notamment pour les frères KOUACHI et COULYBALY des individus qui n'ont pas fait de grandes études et qui se sont engagés dans la délinquance ordinaire. Et puis ce sont surtout des jeunes gens de 2^e, 3^e ou 4^e génération nés en France issus de parents plus ou moins déjà français qui ont suivi un cursus scolaires français etc. Comment expliquer néanmoins que ces gens-là sévissent, et ne correspondent pas au profil décrit ?*

De plus, en ce qui concerne la djellaba ou la barbe, ce qu'on constate, c'est que certes il y a cette volonté d'affirmer son identité, mais est-ce que ce sont ces gens-là qui sont les plus dangereux pour une intervention violente ? On constate notamment aussi dans les prisons ou à l'extérieur que peut-être les individus les plus dangereux n'ont pas de barbe et portent un costume comme tout le monde et que ceux-là sont plus dangereux car ils ne veulent pas se faire remarquer et se noyer dans la masse.

S. AMGHAR : S'agissant de la question sur le recrutement ou la sociologie des personnes basculant dans la violence, je n'ai pas dit qu'il y avait uniquement des personnes issues des classes moyennes ou supérieures mais que ces classes composaient une fraction importante des recrues. Il y a, à côté de cela, des personnes qui sont issues des classes populaires et qui n'ont pas forcément soit de connaissances religieuses pointues soit une maîtrise du corpus idéologique djihadiste. Nous sommes dans une période que l'on pourrait qualifier de fin des idéologies. Vous n'avez pas nécessairement besoin d'être formé comme dans les années 60 – 70 à une idéologie bien particulière. Parmi vous il y a des militants ou peut-être des responsables de l'UMP ou du PS. Est-ce que lorsqu'on est militant nous avons lu tous les discours de Jean JAURES ou les mémoires de DE GAULLE ? Non. Il n'est pas nécessaire de maîtriser le corpus idéologique doctrinal de telle ou telle organisation pour se reconnaître dans ce type de discours.

Le deuxième élément fondamental qui permet de comprendre ces processus de radicalisation et la présence de personnes que l'on pourrait qualifier de déshéritées ou d'exclues, c'est à travers le concept mis en avant par un groupe de chercheurs belges : l'altruisme familial. L'altruisme familial permet de comprendre ces basculements à la violence pour des personnes qui sont issues des classes populaires ou exclus. Je vous donnerai un exemple pour vous permettre de comprendre cela. Dans les années 50 ou 60, Albert CAMUS en marge du prix Nobel de littérature et à qui on avait posé la question suivante : « *quelle est votre position sur la guerre de libération nationale ?* », a répondu : « *J'aime la justice, mais entre la justice et ma mère, je choisirai toujours ma mère* ». Autrement dit choisir la France, même si la France mène un combat qui peut être considéré comme injuste.

A partir de ce concept d'altruisme familial, on comprend le basculement d'une partie des personnes qui sont exclues ou qui n'ont pas beaucoup de finances ou qui connaissent des périodes de précarités importantes. Ce concept est l'idée selon laquelle on a tendance à basculer dans la radicalisation lorsque votre radicalisation éventuelle n'a pas de coût central dans l'équilibre familial. Lorsque moi en tant qu'individu je décide de partir, je vais réfléchir aux conséquences financières que cela peut avoir sur ma famille. Si je suis au chômage et si j'ai une famille à charge, que je touche de petites indemnités je risque plus de basculer dans la violence que si mes indemnités étaient suffisantes pour financer l'équilibre familial.

L'idée sur la visibilité de l'islam est une question intéressante. L'une des stratégies du Ministère de l'Intérieur était d'essayer d'identifier les signes de la radicalisation afin de prévenir un éventuel basculement dans la violence. Quels sont ces signes de la radicalité ? C'est le fait par exemple de ne plus écouter de musique, de ne plus regarder la télévision, de refuser de serrer la main à une femme ou à un homme. Or, on s'aperçoit que les processus de radicalisation sont par moment complètement découplés des processus d'islamisation. Si on prend par exemple le cas de Mohamed MERAH, ce dernier n'avait pas les attributs d'un djihadiste, il ne portait pas une longue barbe ni une djellaba et lorsque la police est arrivée, il était en train de jouer à la Play Station. Donc il est à mon sens important d'essayer de distinguer les différents signes de radicalisation que l'on pourrait qualifier de religieuse, des signes de radicalisation qui sont véritablement problématiques ou politiques. Il y a une littérature djihadiste qui invite les militants du moins en terres occidentales, à essayer d'épouser les habitudes des pays d'accueil. Il faut être invisible dans la société.

Maxime ZENNOU, Directeur Général Sos jeunesse, qui gère des établissements dans la protection de l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse : Voyez-vous une différence entre avant et après Charlie Hebdo ? Du point de vue des politiques publiques et en particulier celles qui nous importent sur les questions d'enfance et de jeunesse, il est vrai que l'on avait peut-être avec tort, un sentiment de relative indifférence à ces questions d'appartenance religieuse et de gestion de la pratique religieuse dans les organisations en charge de la protection de l'enfance. Relative indifférence et peut-être même parfois des formes de déni devant un certain nombre de manifestations qui ne remontaient pas dans les chaînes hiérarchiques. Aujourd'hui, il y a un déploiement qui a commencé par les réponses policières, judiciaires et puis des interrogations fortes des professionnels de la protection de l'enfance. Comment analyser, comment comprendre, répondre et prévenir ?

S. AMGHAR : Effectivement il y a une prise de conscience de la part des pouvoirs publics en la matière, c'est-à-dire qu'avant les attentats de Charlie Hebdo la stratégie sécuritaire de la France de lutte contre le djihadisme était essentiellement répressive. Or, ce type d'attentat a permis aux pouvoirs

publics de faire un bilan critique de sa stratégie en accentuant de plus en plus vers un volet préventif. Chose importante, c'est que finalement il y a une incapacité pour les pouvoirs publics à saisir les manifestations religieuses musulmanes même sur le mode contestataire de façon différente de ce qui se passe dans les processus de radicalisation violente.

D'une manière générale la lecture était la suivante : le discours précède l'action. Autrement dit, si je dis que je déteste la France je vais forcément à un moment donné faire en sorte d'exprimer cette haine par des actions.

Or, on sait pertinemment que la violence déclarative, verbale est un moyen de détourner l'individu d'un éventuel passage à l'acte. D'autre part, on avait une lecture linéaire des processus de radicalisation, l'individu passait d'une étape 1 à une étape suivante. Bien souvent ce processus de radicalisation était précédé par un processus de radicalisation de type religieux comme le port de la barbe, la fréquentation régulière de la mosquée etc. On s'aperçoit que dans les faits, ce processus linéaire n'est plus efficient à l'heure actuelle. Il l'était dans les années 90 où on fréquentait l'organisation comme le Tabligh et on avait peut-être tendance à basculer par la suite, pour une minorité d'entre eux, dans la violence.

Or, ce n'est plus du tout le cas, c'est-à-dire que la pratique religieuse même orthodoxe n'est pas systématiquement significative d'un passage à la violence. Souvent, si on prend l'exemple du salafisme apolitique, il sert à un certain nombre de jeunes de catharsis, en évitant de basculer dans la violence car ils vont développer tout un argumentaire à la fois religieux ultra orthodoxe fondé sur l'idée sur laquelle si vous êtes musulman il faut vous consacrer uniquement à l'islam et ne pas vous intéresser à la violence ou à la politique. Un certain nombre de pays Arabes et même européens l'a parfaitement compris. Finalement, nous pouvons nous appuyer sur ce type d'individu, même si c'est un islam avec lequel nous ne sommes pas en accord, même si nous le considérons comme rétrograde, toujours est-il qu'il a un discours important pour essayer de détourner ces jeunes d'un éventuel passage à l'acte. On le voit en Algérie, en Egypte. Le djihadisme y était important et représentait une menace pour l'équilibre sécuritaire de ces deux pays, on a donc laissé prospérer ce salafisme de type quiétiste.

Mélanie HAGUE, juge des enfants : J'aimerais savoir si l'analyse que vous avez faite par rapport notamment aux profils qui ont amené à la radicalisation s'applique aux jeunes ? Et quels sont les ressorts qui sont utilisés par les mouvements extrémistes pour mener à cela ?

S. AMGHAR : Tout dépend de ce que vous entendez par « jeunes » ? Les mineurs, d'accord. Alors cela constitue véritablement l'angle mort de ma recherche, je n'ai jamais travaillé sur des mineurs. Donc je ne pourrais pas vous avancer des hypothèses explicatives pour cela. Je me suis intéressé plutôt aux jeunes majeurs.

M-P HOURCADE : Il y a une étude des Etats-Unis qui montre que ces islamistes qui partent au djihad seraient de plus en plus jeunes et que ces derniers seraient de plus en plus nombreux et que les jeunes femmes aussi seraient concernées. A-t-on des éléments d'informations sur le rajeunissement de ces jeunes adultes ?

S. AMGHAR : Au risque de vous décevoir, je n'ai pas d'éléments sur ce point.

Geneviève LEFEVRE, juge des enfants à Paris : Je voudrais savoir comment est structuré le djihadisme révolutionnaire, est-ce qu'il s'agit de groupuscules relativement autonomes réunis par une même idéologie ou est-ce que c'est plus structuré ? D'autre part, je voudrais savoir s'il y a des liens répondant à une stratégie donnée entre ceux qui partent au front en Syrie et ceux qui commettent ou tentent de commettre des attentats en France ?

S. AMGHAR : Sur la structuration du djihadisme il faut bien avoir à l'esprit que celle-ci à énormément évolué. Le djihadisme est une idéologie qui se revendique d'une lecture figée d'un certain nombre d'éléments islamiques. Toujours est-il qu'il se nourrit et se construit avec son environnement. On va voir que le djihadisme évolue tant sur les lieux de recrutement que sur la méthodologie employée. Dans les années 90 les lieux de recrutement étaient principalement les mosquées. Les gens venaient prêcher, pas forcément des imams, mais des personnes qui donnaient des cours de façon informelle et profitaient de ces cours pour recruter des individus ou les inciter à partir en Irak ou en Bosnie, ou encore à commettre des attentats sur le territoire français. Or, depuis le 11 septembre 2001 il y a une prise de conscience des pouvoirs publics que finalement les lieux de radicalisation sont les mosquées, d'où l'importance de surveiller ces lieux de cultes. Ces surveillances accrues des lieux de cultes ont poussé les djihadistes à changer de méthode de recrutement. Le recrutement repose essentiellement sur les relations interpersonnelles. Ces relations fondent la nature même des cellules djihadistes.

Auparavant, il y avait une hiérarchisation composée de quelques individus. Or là, il y a une individualisation de la mise en pratique djihad. Vous n'avez pas nécessairement besoin de vous associer à un groupe pour commencer dans ce type de logique. Vous avez nécessairement besoin de vous lier à un leader charismatique ou à un groupe mais vous pouvez rapidement vous émanciper de ce groupe pour pouvoir perpétrer des attentats. Un certain nombre de théoriciens du djihad ce sont aperçus que l'une des faiblesses du djihad moderne, notamment celui prôné par Al Qaida, était du fait de « l'institutionnalisation » du Djihad. Cela permettait une identification aisée des individus car on pouvait repérer un groupe de personnes suspectes. Or, pour gagner en efficacité il faut être invisible et pour cela il faut s'organiser autour de personnes relativement autonomes, bien qu'ils gardent un lien de près ou de loin avec le groupe.

M-P HOURCADE : On va vous remercier M. AMGHAR pour la qualité de votre intervention et les réflexions que cela nous suggère. Mais j'ai une dernière question. Quand vous expliquez que la réaction du Gouvernement, que ce soit par la répression ou par cette réponse axée sur les valeurs républicaines qui soutiennent notre société, on se demande si cela peut avoir un impact ? On a l'impression que l'impact sera faible car on est dans un autre registre, de politique, d'engagement d'une autre nature.

S. AMGHAR : Force est de constater que l'objectif de tous ces débats parlementaires ou de tous ces questionnements des hommes politiques sur la question de la radicalisation a pour but moins de répondre on va dire véritablement à la source du problème qu'à d'essayer de satisfaire l'inquiétude ou de tarir l'opinion publique en la matière.

J'avais au lendemain des attentats de Charlie Hebdo, rencontré un conseiller d'un ministre s'occupant de ces questions et nous avons longuement parlé des raisons pour lesquelles les jeunes se radicalisent et je lui ai parlé de cette fameuse affiche mise en ligne par le Ministère de l'Intérieur qui essayait de

saisir les signes de la radicalité. Et je lui ai dit que c'était peut-être problématique que l'on puisse produire une certaine forme d'amalgame entre des musulmans orthodoxes et des personnes radicales violentes. Et la réponse a été extrêmement intéressante et très révélatrice de l'état d'esprit des hommes politiques français en la matière, c'est-à-dire que sa réponse est la suivante « *Oui mais M. AMGHAR, le fait de refuser de serrer la main à une femme c'est une remise en cause du vivre ensemble* ». Je lui ai répondu que ce n'est pas une remise en cause de l'ordre public ou de l'identité nationale. On est dans deux registres complètement différents et même si cela se recoupe en partie, les réponses à apporter pour l'un comme pour l'autre sont complètement différentes.

Il y a véritablement une confusion entre ces pratiques radicales qui peuvent remettre en cause le vivre ensemble et c'est quelque chose d'indéniable et ces pratiques radicales qui peuvent remettre en cause la sécurité nationale.

Le discours radical djihadiste et ses vecteurs

Dominique THOMAS

Présentation par Mme HOURCADE

Nous accueillons Dominique THOMAS. Il est chercheur diplômé de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales à l'IEP de Paris, spécialiste des questions islamiques et consultant pour les affaires stratégiques du Ministère de la Défense. Il a travaillé particulièrement sur les systèmes islamistes en Europe, en Angleterre, et aujourd'hui il intervient pour nous présenter quels sont les vecteurs de la radicalisation en France et comment des jeunes, des mineurs, vont être attirés par ce discours radicalisé.

Dominique THOMAS

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais essentiellement me focaliser sur un état des lieux du champ islamiste actuel et pourquoi aujourd'hui celui-ci arrive à captiver et capter un nombre important de jeunes et de moins jeunes. L'attractivité de ce champ islamique mondial aujourd'hui est un phénomène qui est en forte expansion.

Il faut savoir que le discours radical lui-même passe à travers un certain nombre de liens : il y a les acteurs qui sont les diffuseurs et les récepteurs qui sont les espaces dans lesquels les liens sociaux se mettent en place. Pour construire un discours, il faut une source et je souhaite mettre l'accent sur ce point. Il n'y aurait pas de discours djihadiste s'il n'y avait pas de sources et ces dernières sont importantes car ce sont elles qui nourrissent le discours. Le djihadisme ne s'est pas construit en une génération spontanément. Il surfe sur un contexte favorable.

Le djihadisme est aujourd'hui très largement lié donc à un contexte favorable, mais ce dernier dans le passé l'a été aussi à un moment donné dans le Moyen-Orient pour l'émancipation de groupes radicaux et ces derniers se sont exprimés à travers d'autres formes d'activisme et non pas l'activisme islamique. Il y a eu de l'activisme violent ou moins violent, radicaux mais qui n'étaient pas forcément de discours djihadiste. Il y avait des groupes qui se réclamaient de l'extrême gauche qui ont aussi utilisé la violence comme système et qui étaient présents dans le champ du monde Arabe. Le nationalisme arabe a aussi à un moment donné créé des mouvements d'insurrections, des mouvements violents qui ont pris les armes et qui ont profité d'un contexte qui leur était favorable. On est véritablement dans un espace où il y a des sources qui sont importantes et je vais ultérieurement y revenir.

- *La radicalisation islamiste violente*

De prime abord, je vais rappeler quelques généralités utiles. Lorsque l'on étudie le phénomène djihadiste, il faut se mettre dans l'idée que la distinction et le profilage d'un djihadiste type est très

difficile à réaliser. Il n'y a pas de profil type car le djihadisme et la radicalisation dans ce milieu se fait à travers une interaction entre différents facteurs qui sont des facteurs locaux de l'individu dans son environnement et des facteurs liés au contexte international. Cette interaction est importante car elle détermine le basculement dans la radicalisation. Et donc, si vous avez une multiplication des facteurs locaux et internationaux, il y a une combinaison de facteurs qui ne peuvent pas créer des profils types.

La combinaison de plusieurs facteurs est donc nécessaire. On ne se radicalise pas uniquement parce que l'on serait issu d'un milieu défavorisé. Les facteurs prédominants restent essentiellement politiques et religieux. Il faut qu'il y ait une influence d'un discours politique ou d'un discours religieux pour qu'il y ait l'entraînement vers une radicalisation violente. Cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas d'autres, mais je dirais que si nous voulions réaliser une hiérarchie dans les facteurs il faudrait d'abord se focaliser sur le discours politico-religieux.

De la même façon que je l'ai rappelé, la précarité économique seule ne peut pas conduire à la radicalisation violente de manière systématique. Il y a des gens qui se sont plus ou moins intégrés, qui ont un capital social, qui ont fait des études et qui ont basculé dans la radicalité. Il y a des gens qui vivaient dans des milieux défavorisés avec effectivement des problèmes dans l'environnement social, parental et qui ont pu aussi basculer dans la radicalisation.

Ce sont des choses à rappeler car nous avons souvent tendance actuellement à systématiser le fait que parce qu'on est pauvre, immigré et musulman il y a de fortes chances que l'on se radicalise. Or on s'aperçoit que ce n'est pas le cas et nous avons beaucoup d'exemples dans d'autres pays notamment dans des pays où le pourcentage de radicaux dans les mouvements djihadistes est important comme l'Arabie Saoudite où il y a des gens qui ne sont pas nécessairement issus de milieux très défavorisés, qui ne sont pas dans une précarité sociale et économique et qui ont basculé dans la violence. Il y a entre 2500 et 3000 saoudiens qui sont partis pour le Djihad. Il y a un facteur de programme d'éducation, un facteur intérieur et qui n'est pas forcément un facteur économique.

Il n'y aurait pas de djihadisme s'il n'y avait pas un contexte favorable sur lequel peut se greffer le discours. Il y a des événements qui ont, ces vingt dernières années, structuré le champ islamiste mondial et qui permettent de comprendre ces crises et pourquoi le djihadisme se porte bien aujourd'hui. Vous avez depuis l'Afghanistan des années 80 jusqu'aux révoltes Arabes de 2011 un certain nombre d'événements qui ont structuré le monde Arabo-musulman et qui ont stimulé le paysage djihadiste : le conflit Israélo-palestinien, les crises que l'on a rencontrées dans les pays comme le Yémen, le Sahel, la Somalie, la guerre en Irak en 2003, les crises Bosniaques Tchétchènes et en fil rouge l'Afghanistan qui est resté depuis 30 ans un pôle important d'attractivité. Aujourd'hui, les révoltes arabes et les conséquences de ces révoltes avec la faillite d'une partie des Etats de ce monde Arabe, la faillite de l'Etat Libyen, l'effondrement et la révolution tunisienne ont entraîné aussi de profonds bouleversements.

Mais plus grave encore l'effondrement du Yémen actuellement a créé aujourd'hui une émulation dans la région syro-irakienne avec en premier lieu l'effondrement de la Syrie et le régime qui aujourd'hui est fortement mis en minorité et qui se retrouve dans une situation très difficile. L'Irak continue à être un pays déstabilisé, instable depuis 2003 et que nous avons vu resurgir en 2011 avec les événements de 2011 – 2012 qui ont entraîné le retour de l'Etat Islamique.

Ces événements nourrissent le discours radical qui permet aujourd'hui de dynamiser le champ djihadiste actuel. Ce sont essentiellement des zones de conflits qui créent des zones d'appels. L'Afghanistan en a été une pendant longtemps, ensuite nous avons eu la Bosnie, la Tchétchénie, l'Irak dans les années 2000, le Yémen, les territoires palestiniens et la Syrie. Dans tous ces conflits aujourd'hui, c'est l'absence de résolution politique durable depuis 30 ans qui continue à nourrir le discours djihadiste. Tant qu'il n'y aura pas de règlement durable de ces conflits, le djihadisme va se dynamiser. La politique de prévention peut se faire au niveau de chacun, mais seulement tant qu'il y aura un conflit israélo-palestinien, tant qu'il y aura une Syrie ou une Irak, toutes les méthodes préventives seront efficaces mais ne pourront pas endiguer le phénomène. Il faut donc aussi agir sur l'international pour avoir des résultats importants.

Concernant l'interaction entre les communautés installées en Occident et les influences en zones de conflit, nous avons longtemps cru dans les années 80-2000 que le Djihad en Afghanistan ou en Tchétchénie était l'affaire des pays Arabes et des combattants arabes. Depuis 2003, on s'aperçoit que la guerre en Irak, le conflit Syrien ont de vrais impacts sur les sociétés européennes puisque nous avons plusieurs centaines, voire des milliers de gens qui partent également depuis l'Europe pour rejoindre ces zones de conflits.

Ce phénomène a un impact beaucoup plus fort aussi du fait des réseaux sociaux, de l'utilisation à outrance d'internet. Une partie de ces mouvements a créé une interaction permanente entre les zones de conflits et les communautés qui vivent à plusieurs kilomètres et qui se sentent concernées aussi du fait de cette proximité virtuelle par les médias avec les conflits syriens, palestinien, yéménites.

- *Un phénomène générationnel*

Le djihadisme a toujours fonctionné par générations. Il y eut la génération de l'Afghanistan en 1990 et 2001 qui a créé un certain nombre de groupes dont Al Qaida dans le milieu des années 1990. Vous avez ensuite une deuxième génération de combattants et de djihadistes, c'est la génération Irak, celle qui est née après l'intervention des Etats-Unis en Irak en 2003 et qui jusqu'en 2010 va se nourrir du conflit irakien. Vont alors apparaître un certain nombre de groupes pas nécessairement issus de l'Irak mais qui vont se nourrir de ce conflit. Ils vont s'employer à recréer des groupes sur leurs territoires. Cette génération Irak a été importante car elle a amené les fondements et les bases de ce qu'il va se passer ensuite avec les révoltes arabes et qui vont déclencher un troisième phénomène générationnel. Les 16-20 ans qui n'ont pas connu l'Afghanistan, mais qui n'ont pas été trop jeunes pour connaître l'Irak, bien qu'ils soient à l'époque des préadolescents voire des jeunes enfants, et donc ils n'ont pas connu véritablement le Djihad en Irak dans les années 2003-2010. Mais ils sont les enfants de toutes ces révoltes de la Libye, de la Syrie, du Yémen et autres qui sont très largement exposés dans l'internet.

Cette génération-là, est celle qui combat en Syrie. La génération Irak est celle qui commande et la génération Afghane représente des individus qui sont devenus quasiment des quinquagénaires, voire des septuagénaires. Ce sont des gens qui ont pris du recul avec le djihadisme. Certains sont encore des figures charismatiques mais il ne reste plus beaucoup de gens actifs dans cette génération. La génération Irak c'est celle du leader de l'Etat Islamique, du chef d'Aqmi, d'Aqma. La nouvelle génération va peut-être, dans les dix prochaines années, s'aguerrir et continuer à combattre et peut-être devenir les futurs dirigeants des mouvements djihadistes de demain.

- *Le cas de la Syrie et l'Irak*

Je vais me focaliser sur ces conflits car c'est aujourd'hui le facteur politico-religieux prédominant dans les dynamiques de radicalisation. Ces conflits ont donc entraîné un phénomène qui est inédit dans ses conséquences et dans le nombre de combattants qu'il va permettre de structurer. Autant en Afghanistan et en Irak nous avons au maximum entre 2000 et 5000 combattants étrangers qui sont venus combattre dans ces zones, autant la Syrie et l'Irak peuvent concentrer environ entre 15 000 voire au-delà de combattant étrangers, plus le nombre de combattants locaux qui sont dans les différents groupes. Il y a un phénomène de masse qui n'existait pas auparavant. Ce phénomène a des explications qui s'impactent sur les jeunes qui vivent en France et pas uniquement ceux qui sont happés par le Djihad en Syrie, de la Tunisie, du Yémen, de l'Irak ou d'ailleurs. L'attractivité du Djihad en Syrie se décline à travers plusieurs éléments.

D'abord, il faut rappeler que c'est un combat que les mouvements djihadistes mettent en avant à travers leur côté multi faces. C'est-à-dire que combattre et aller en Syrie c'est combattre les Alaouites qui sont au pouvoir qui est une secte considérée comme hérétique dans l'islam. C'est combattre les chiïtes qui sont les alliés des Alaouites, donc les iraniens, le Hezbollah, les milices chiïtes qui sont considérées par l'islam sunnite radicale comme des apostats ou des renégats. Les chiïtes ne sont même pas considérés comme des musulmans à part entière puisqu'ils ont reniés l'arbitrage qui avait été fait lors de la période des premiers Califes et que ceux-ci ont préféré suivre le Calife Ali et donc sont considérés comme des personnes qui ont renié la Sunna.

La dictature, le régime autoritaire de Bachar El Assad est combattu. Les occidentaux qui soit par leur inaction soit par leur action contre l'Etat Islamique sont considérés aujourd'hui comme des acteurs contraignants et donc sont des ennemis. Si l'occident soutenait l'insurrection syrienne de manière beaucoup plus importante ils seraient aussi perçus comme des ennemis car on pourrait leur reprocher de soutenir les mauvais insurgés. Toute intervention de l'occident est visiblement perçue comme une intervention d'une ingérence extérieure et donc ennemie.

Et puis, il y a toujours le spectre d'Israël qui dans cette région est toujours présent et combattre en Syrie c'est préparer le Djihad de demain qui sera le Djihad contre Israël puisque l'on est aux frontières de ce pays. Donc engendrer le basculement de la Syrie dans le Califat aujourd'hui c'est préparer l'affrontement contre Israël pour libérer les territoires Palestinien, qui reste un fil rouge et une dynamique importante.

Nous avons ensuite un deuxième élément, c'est une facilité d'accès qui n'a jamais existé dans les précédents théâtres. Se rendre en Bosnie, en Tchétchénie, en Afghanistan était chose qui était certes réalisable mais pas forcément facile et à la portée de tous. Il fallait se construire des réseaux, les moyens de transports n'étaient pas aisés. Aujourd'hui, il suffit d'acheter un billet d'avion pour Istanbul pour être quasiment en Syrie, bien que les autorités turques semblent vouloir contrôler davantage la frontière. Ainsi, on peut encore se rendre facilement en Syrie. La Turquie est aux portes de l'Europe et la Syrie aux portes de l'Europe aussi.

La mobilisation s'est accrue à travers les réseaux sociaux, on parle de Djihad 3.0. Cette mobilisation a permis de globaliser et de médiatiser le Djihad syrien, irakien comme aucun autre vecteur n'aurait pu

le faire à l'époque des médias traditionnels. Le Djihad Afghans, le Djihad tchétchène n'étaient pas du tout dans cette optique. L'Irak était déjà dans la phase de l'internet, mais nous avons franchi un palier avec la Syrie avec cette migration vers les réseaux sociaux qui a entraîné un phénomène de masse.

Et puis, il y a un phénomène que l'on a tendance à moins mettre en avant mais qui est pourtant important. C'est la production d'un narratif très important pour la Syrie : le narratif prophétique. Beaucoup de jeunes partent en Syrie car ils sont persuadés que la Syrie est un endroit spécial dans la prophétie de fin des temps de l'islam. La construction de cette prophétie de fin des temps crée un fort sentiment d'exaltation identitaire qui rappelle un certain nombre d'autres éléments que l'on a connus dans l'histoire de l'islam et qui permettent d'inciter un certain nombre de jeunes à partir, persuadés que la Syrie sera le combat final contre les ennemis de l'islam. L'ultime combat avant la fin des temps et que ce combat permettra la libération finale de Jérusalem et l'arrivée du Messie qui combattra l'antéchrist. Ce récit prophétique permet de persuader des individus que leur salut passera par la mort en martyr vers la Syrie qui est la terre ultime du combat contre les ennemis de l'islam.

Le phénomène est sans commune mesure et n'a jamais été retrouvé dans les précédant théâtres djihadistes. Au regard des infographies datant de mars 2014 sur le nombre de combattants étrangers qui sont présents en Syrie et en Irak, on s'aperçoit que l'on a un phénomène de masse qui dépasse largement les 15 000 combattant étrangers. La Tunisie est un pays qui est très touché par le phénomène, plus de 3 000 combattants pour une population de moins de 15 millions d'habitants. L'Arabie Saoudite est également très touchée, la Jordanie en termes de rapport quotient ou le Maroc le sont aussi. Pour les pays occidentaux, la France est quasiment le premier fournisseur européen de jeunes djihadistes pour la Syrie ou l'Irak, avec la Grande Bretagne, les pays du Benelux. Ce phénomène international qui va de l'Amérique du Nord jusqu'à l'Europe en passant par le Moyen-Orient et jusqu'à l'Asie et l'Asie centrale est un phénomène global qui est sans précédent.

La Syrie et l'Irak sont très importants car s'y déroule un combat idéologique entre les djihadistes eux-mêmes. Aujourd'hui le champ djihadiste est bipolaire. Il y a les individus qui soutiennent la mouvance d'Al Qaïda et les gens qui soutiennent la mouvance de l'Etat Islamique. Il faut retenir deux choses essentielles.

D'une part, c'est un conflit d'autorité entre des leaders qui veulent avoir une influence, et entre une problématique d'allégeance ou non. Il y a véritablement un rapport conflictuel entre les chefs et les leaders charismatiques.

Et d'autre part, il y a un phénomène d'émulation et de compétition. Il est intéressant de voir qu'aujourd'hui les zones où Al Qaïda est le plus fort, comme le Sahel ou l'Algérie, la Somalie, la Syrie, le Yémen et l'Asie, sont les régions où l'Etat Islamique cherche à s'implanter le plus. Finalement, on se demande si entre ces deux groupes, la présence de l'un ne freine pas l'hégémonie de l'autre.

Cette bipolarité est aussi quelque chose sur laquelle de nombreux pays réfléchissent pour essayer de trouver éventuellement des éléments qui pourraient affaiblir la mouvance djihadiste par le biais de stigmatisation de cette bipolarité, de façon à ce que l'on entraîne ces groupes dans une confrontation interne qui pourrait affaiblir l'un et l'autre au lieu de les dynamiser et de les renforcer. Souvent ces orientations sont prises par des pays de la région comme l'Arabie Saoudite, la Jordanie moins par les

pays européens qui ne maîtrisent pas forcément le cette bipolarité et qui ne sont pas à proximité de cette région.

Cette bipolarité peut être résumée à deux sphères de manière schématique.

- ***La sphère d'Al Qaïda***

Il y a aujourd'hui une sphère que l'on appelle Al Qaïda qui comprend un noyau et des groupes qui sont affiliés à Al Qaïda. Cette sphère est d'abord un mouvement d'inspiration transnationale, c'est-à-dire le Djihad mondial. L'idéal reste un idéal salafiste djihadiste mais à la différence de l'Etat Islamique, Al Qaïda ne souhaite pas proclamer un Califat, et souhaite réaliser son expansion à travers des Emirats ou à travers une influence de réseaux, de franchises que l'on appelle Al Qaïda au Maghreb Islamique de l'acronyme Aqmi ou Aqpa, c'est-à-dire Al Qaïda en péninsule arabique. Cette mouvance se qualifie aussi par une hiérarchie qui est centralisée avec un conseil de communication qui est central. Le conseil est un vecteur de communication sur l'internet. Il y a une présence marquée au Yémen, en Afrique du Nord, en Syrie, en Somalie et dans la région du Sahel et la création d'une branche dans le sous-continent Indien.

- ***La sphère de l'Etat Islamique***

Concernant l'Etat Islamique il y a des divergences qui sont relativement importantes en comparaison avec Al Qaïda. D'abord l'Etat Islamique contrairement à Al Qaïda, est un mouvement qui s'est territorialisé. Al Qaïda a toujours été un mouvement diffus dans le Djihad global et qui a rarement connu dans son histoire la territorialisation, ou alors dans de très brèves périodes. On connaît actuellement, à la différence d'AQ, le territoire de l'Etat Islamique : c'est le territoire de la Syrie et de l'Irak qui représente son principal fief. Ensuite, c'est un mouvement qui aspire, en proclamant le Califat, à s'étendre à d'autres régions. Le système fonctionne via des allégeances.

On a vu des allégeances depuis la création du Califat se mettre en place, d'abord l'Algérie, la Libye, la région Pakistano-afghane, le Sinaï, le Yémen et l'Arabie. Aujourd'hui, l'organisation, qui est très décentralisée par une division administrative, est organisée et est présente de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Afghanistan. A travers ces allégeances proclamées, l'Etat Islamique se renforce. La dernière en date est celle de Boko HARAM et cela permet à l'Etat Islamique d'avoir une influence jusqu'aux confins du Nigéria.

Cette influence importante n'est pas partagée par Al Qaïda car l'Etat Islamique s'appuie sur des groupes qui sont véritablement territorialisés et qui sont en train de contrôler des territoires, des villes, des populations et donc, est en voie d'expansion. On a par exemple l'Etat Islamique sur la Syrie et l'Irak, ce qui représente une dizaine de gouvernorats sur l'Irak et sept gouvernorats sur la Syrie. Cette présence importante via ces gouvernorats est spécifique à cette région. Ensuite, nous avons l'expansion de l'Etat Islamique, qui va du Sinaï jusqu'au Nigéria. Des allégeances se sont créées et aujourd'hui l'Etat Islamique peut revendiquer d'être présent dans le Sinaï, en Libye, en Algérie, une partie groupusculaire en Asie, en Arabie Saoudite, au Nigéria et au Liban.

La grande force de cette organisation est que même si elle n'est pas forcément présente de manière massive sur ces territoires, elle est présente de manière groupusculaire et arrive à créer un phénomène de peur et de captation grâce à sa politique médiatique extrêmement bien menée sur internet. Et donc il y a un effet de présence globale et mondialisée. Aujourd'hui par exemple, l'Etat Islamique a revendiqué deux explosions dans les Mosquées saoudiennes de la province orientale quasiment quelques heures après les événements et en revendiquant la création d'un gouvernorat dans la région centrale de l'Arabie saoudite.

Est-ce que l'Etat Islamique gouverne ou administre cette région ? Non mais sa présence grâce à internet et sa revendication immédiate d'une action réalisée lui permet d'établir sa présence sur ce territoire. De la même façon que l'Etat Islamique s'est implanté en Libye. L'Etat Islamique ne contrôle pas Tripoli, il contrôle pratiquement une partie de la ville de Berna et une partie de la ville de Syrte et les environs de Naophalia, c'est-à-dire trois petites villes de la Libye, pourtant on ne parle que de l'Etat Islamique en Libye, bien qu'il ne soit représenté que par environ 1 500 combattants. Mais l'Etat Islamique a une capacité à développer la communication de manière tellement professionnelle que l'on a l'impression que l'on ne voit que l'Etat Islamique en Libye, or il y a d'autres groupes qui sont présents. Cette politique fait de cette organisation, une organisation attractive.

- *Comment cette organisation est-elle attractive ?*

D'abord, c'est une organisation qui joue sur l'effet Califat. Ce qui a permis à cette organisation de capter une génération extrêmement jeune. On est en effet régulièrement frappé par la jeunesse des combattants de l'Etat Islamique. Autant il y avait au sein d'Al Qaïda, si on fait un ratio de combattants, une moyenne d'âge qui variait entre 22 et 26 ans, mais pour l'Etat Islamique la moyenne d'âge est de 18 ans – 21 ans.

Les derniers événements qui sont survenus en Arabie Saoudite avec des explosions de mosquées dans la province orientale ont permis à l'Arabie Saoudite de publier une liste d'activistes recherchés et à arrêter plusieurs centaines d'activistes dans les milieux radicaux.

J'ai été très frappé de voir la jeunesse des éléments qui ont été arrêtés : entre 16 ans et 20 ans, c'est-à-dire que l'on a une génération aujourd'hui qui commence à s'engager vers 15 ans, ce qui n'était pas le cas dans les années d'Al Qaïda, il fallait en moyenne 22 ans pour être un militant. Il est frappant de voir des chefs de réseau avoir derrière eux une dizaine de militants sous leur commandement bien qu'ils aient à peine 20 ans. Il y a un phénomène de jeunesse très fort chez l'Etat Islamique dû notamment au Califat. Le Califat s'est interrompu au début du XXe siècle, c'est une reprise pour les musulmans qui représente un idéal et pour certains musulmans radicaux cet idéal est matérialisé.

Quand on parle de l'Etat Islamique nous avons la vision de la dynamique de victoire. Ils se sont emparés de la région d'Irak, ils s'étendent en Syrie, au Sinaï, en Lybie, au Yémen, au Nigéria. Jusqu'où l'Etat Islamique peut-il aller ?

Cette dynamique de victoire est essentiellement due à cette expansion extensive. Elle n'est pas intensive, nous ne sommes pas face à un phénomène de vagues ou de raz de marée qui emporterait tout sur son passage. Ce sont des phénomènes groupusculaires qui sont importants mais qui ne sont pas des phénomènes intensifs qui permettent d'emporter la totalité des populations derrière cet idéal. Grâce à cette dynamique de victoire, en dépit des défaites qu'ils ont subies récemment, notamment à Kobane,

le capital d'indestructibilité de l'Etat Islamique n'est pas entamé, puisque qu'immédiatement après ils ont organisés des offensives parvenant à prendre Palmyre en Syrie. Les succès enregistrés en Libye ont permis de surfer sur cette dynamique de victoire.

Il y a également une maîtrise totale de la communication online qui fait de cette organisation quelque chose qui est sans précédent. On a vu que les différents organes d'Al Qaïda disposaient d'un seul comité médiatique, c'est-à-dire une structure chargée de diffuser le contenu du discours et la communication sur internet. Généralement ces groupes disposent d'un seul comité. Pour l'Etat islamique, l'organisation a aujourd'hui environ une douzaine de comités médiatiques qui sont à sa charge 24h/24 pour diffuser son discours. C'est ce qui fait qu'il y a un phénomène qui décuple la capacité de l'Etat Islamique à diffuser du discours sur internet. Il y a une uniformisation des communiqués selon des schémas qui se répètent à travers une douzaine de comités. L'ensemble de ces comités médiatiques sur internet diffusent le discours exclusivement de l'Etat Islamique. On a donc démultiplié les capacités sur l'internet grâce à l'apport de militants qui ont de vraies capacités dans le savoir-faire de la diffusion sur internet et aussi dans le savoir-faire de l'attaque médiatique.

Le processus de radicalisation passe par différents vecteurs. Par les prédicateurs, par les vecteurs des recruteurs qui sont des gens qui ont reçu des formations et peuvent apporter leur savoir-faire comme pour des hackers djihadistes. La production du prêche et de cette communication internet est très importante via les réseaux sociaux. L'internet a eu comme principal force de dématérialiser tout discours. Autant le discours matérialisé par la distribution de tracts devant les mosquées est quelque chose qui se fait encore de manière confidentielle, autant l'internet représente le Djihad médiatique, c'est la mobilisation mondiale via les réseaux sociaux. C'est une force de frappe qu'on ne peut pas comparer à ce qui se faisait dans les années 2000. Aujourd'hui l'internet a rendu caduque les anciennes méthodes de propagandes. C'est devenu le nouvel outil de propagande majeur.

C'est également un outil qui permet à cette bipolarité entre Al Qaïda et l'Etat Islamique de se nourrir. Tout site pro djihadiste se déterminera en fonction de l'un de ces deux groupes.

Il y a eu un autre phénomène important qui s'est passé sur l'internet : la migration vers les réseaux sociaux. Al Qaïda a vécu dans l'ère où l'on fabriquait un site, un forum avec une diffusion d'informations par le comité d'information. Aujourd'hui l'Etat Islamique représente une douzaine de comités médiatiques via YouTube, Twitter, Facebook. L'ensemble des réseaux sociaux ont été réutilisés. Les autres groupes les utilisent aussi mais l'Etat Islamique est le leader sur ce point. Les réseaux sociaux permettent une immédiateté des messages, un élargissement de la diffusion et permet de toucher des populations que les forums et les sites ne pouvaient atteindre auparavant. A l'époque du Djihad en Irak en 2003, l'internet était déjà développé mais pour être un djihadiste autoproclamé sur l'internet il fallait déjà maîtriser des compétences informatiques et rechercher les informations. Maintenant en allant sur Youtube ou Twitter il y a déjà l'information djihadiste, « clé en main ». Malgré que ces sites soient dans la politique de répression et ferment les comptes régulièrement, les comptes réapparaissent le lendemain. A moins de réguler l'ensemble de la sphère internet avec des restrictions extrêmement lourdes, nous ne pourrons pas endiguer ce phénomène car les djihadistes et les cybers utilisateurs auront toujours un coup d'avance. Même si les mesures préventives sont importantes, il y a une véritable capacité d'adaptation.

Il faut également appuyer sur l'implication des femmes djihadistes dans le travail de la communication et de la propagande. C'est un phénomène qui, dans les années 2000, était marginal et a pris une importance grandissante. Il y a de plus en plus de femmes djihadistes qui jouent un rôle dans la propagande. Elles sont derrière leurs écrans pour transmettre des informations, créer des sites, créer des comptes. Elles sont notamment présentes derrière les réseaux de soutien aux prisonniers par exemple en Arabie Saoudite qui utilisent énormément Twitter. Malgré les restrictions professionnelles pour les femmes, il y a un très fort engouement des celles-ci derrière les réseaux sociaux.

Cette très forte présence de l'Etat Islamique sur la toile va naturellement amener ces groupes à repenser à une autre forme d'arme qui est beaucoup plus stratégique : l'arme du cyber. On ne fait plus seulement des attentats avec des armes, on attaque également les services d'informations, les sources, l'ensemble des structures numériques grâce à une compétence numérique acquise qui permet aujourd'hui de mettre en place des cybers attaques, récemment par exemple contre TV5 Monde. Nous ne sommes qu'au stade embryonnaire de leur capacité à réaliser des cybers attaques. Il y a une très forte capacité d'adaptation et de réaction.

L'utilisation d'internet permet à la fois de véhiculer un discours de radicalisation mais également de fournir des aides pour la partie opérationnelle de la radicalisation. On trouve sur l'internet des tutoriels pour fabriquer des explosifs, des armes. Ces méthodes sont aujourd'hui à la portée de tous et étaient dans les années 2000 de plus confidentielles et plus complexes à trouver.

- ***Le discours politico-religieux***

Si on souhaitait identifier ce discours, on peut noter qu'il se décline de différentes façons. Quel est le discours d'un djihadiste aujourd'hui ?

Le premier élément, est qu'il considère que l'action violente est à privilégier et que celle-ci est nécessaire pour contester l'autorité politique en place, qu'elle soit musulmane ou non. C'est ce que l'on appelle le principe de transgression de l'obéissance à l'Etat. Un djihadiste est révolutionnaire et souhaite renverser les régimes par la méthode violente.

Le deuxième élément, c'est l'exclusivisme et le rejet de tout ce qui n'appartient pas à l'islam. Le combat djihadiste est le combat à mener contre les non musulmans, les apostats, les valeurs de l'occident. Ils ont le sentiment d'être encerclés par des ennemis. Dans leurs esprits ce qui est étranger à l'islam perverti l'image de l'islam et sa pureté.

Le troisième élément de compréhension c'est la défense des territoires musulmans. Selon eux les territoires musulmans sont occupés aujourd'hui, mis à part le Califat. Il y a une occupation soit par des régimes à la solde de l'occident soit par des régimes impies soit par des puissances extérieures. Il faut aussi défendre les valeurs islamiques par des moyens armés, c'est là que se joue la dimension de Djihad défensif lorsqu'il s'agit de défendre des territoires et la notion de Djihad offensif lorsqu'il s'agit d'étendre le Califat vers d'autres contrées.

Le quatrième élément, est le rejet du champ religieux traditionnel. Les djihadistes radicaux sont contre les musulmans modérés et sont contre l'islam structurant l'islam majoritaire. Ils sont dans une situation d'exclusivisme, selon eux ils sont les seuls vrais musulmans. Tous les autres sont soit des musulmans égarés, soit des apostats qui ont renié l'islam. Il n'y a pas de catégorie de musulmans

modérés. Ce sont donc soit des apostats, soit des égarés soit des infidèles. Il y a un combat contre les régimes apostats, comme avec le principe du Takfir¹.

- *Diffusion et impact du discours*

Il y a d'abord un premier niveau qui représente les espaces sociaux sur lesquels le discours va se greffer. Ensuite nous avons des acteurs qui vont jouer un rôle et vont permettre des liens sociaux à travers des tribus, des clans, des familles, des réseaux d'amis. Il y a ensuite un troisième niveau qui est plus intériorisé qui sont les effets psychologiques de traumatismes qui sont liés à des espaces familiaux ou la prison qui entraînent un phénomène de mutation et de passage à la radicalisation.

On a donc trois niveaux de passages et de diffusion. Ces trois niveaux ne sont pas faciles à identifier, ce qui fait que lorsque l'on a un schéma sur le processus de radicalisation il est complexe de pouvoir agir uniquement sur un ou deux vecteurs. Toute la difficulté est d'avoir un discours global, de pouvoir avoir un système d'action sur différents niveaux. D'abord, parce que si on souhaite interagir sur l'endiguement du discours radical, il va falloir que l'on ait réalisé en amont un vrai travail de fond sur la lecture religieuse radicale que l'on a vu précédemment. Il faut aussi une politique de contrôle des acteurs, c'est-à-dire des prédicateurs et des activistes.

Ensuite, nous avons les vecteurs sur lesquels j'émet des réserves notamment sur le contrôle réalisé sur l'internet. L'action d'internet a peut-être des vertus mais ne pourra pas contenir l'ensemble de la diffusion du discours djihadiste.

Il y a par ailleurs un contrôle de plus en plus difficile du discours politique. Comment déradicaliser le contexte Moyen-oriental en ayant un impact sur le discours politique ? C'est la plus grande difficulté car ce ne sont pas les acteurs locaux qui peuvent avoir une influence mais nous sommes face à la puissance étatique qui, elle, peut avoir éventuellement un discours différent pour pouvoir agir sur les crises qui sont une partie des sources du djihadisme.

Le contrôle le plus difficile est également sur les espaces et sur les liens. Nous ne pouvons pas placer un policier et un suivi de contrôle sur l'ensemble de la société, à moins de créer un état autoritaire, ce qui pourrait favoriser les processus de radicalisation par réaction. Si on prend le cas de l'Egypte, pour les prochaines générations, il y a un risque de radicalisation à cause de l'interdiction des Frères Musulmans et la forte politique répressive mise en place par les autorités égyptiennes.

Il y a toujours un noyau qui est Al Qaïda et l'Etat Islamique, cette bipolarité qui joue ce rôle d'influence à travers des franchises et des groupes de régions administratives que revendique l'Etat Islamique. Et il y a ensuite un autre niveau qui est plus du domaine de la cellule opérationnelle, des activistes. Viennent ensuite les sympathisants qui sont des gens qui ne sont pas nécessairement ancrés dans une organisation. C'est à ce niveau que l'on trouve le plus d'activistes dans les zones occidentales. Ce ne sont pas véritablement des militants qui agissent mais ce sont des individus auto-radicalisés qui sont capables de passer à l'action et de rentrer dans un processus de radicalité et de passage à l'acte.

¹ Le *takfir* (arabe : تكفير, *takfir*) est une fatwa de déchéance du statut de musulman, celui-ci devenant kafir, c'est-à-dire « mécréant » (même racine arabe : *kāfir*, كافر, « incroyant ») – *Wikipédia*.

- *Les politiques de lutte contre la radicalité*

Dans les politiques de lutte contre la radicalité, il y a différents questionnements qui peuvent se faire. Nous avons dit que l'approche sécuritaire ne pouvait pas apporter uniquement des résultats positifs. Il y a des législations renforcées contre l'internet, l'augmentation des interpellations, de démantèlement des filières, d'isolement des prédicateurs etc. Toutes ces approches peuvent avoir des résultats mais ne peuvent pas endiguer le mouvement puisqu'elles ne l'éradiquent pas.

Il y a aussi des approches politiques qui sont beaucoup plus risquées et qui sont aussi sources de débats mais qui peuvent permettre de trouver un certain nombre de pistes. D'abord je pense qu'il y a une distinction à faire dans les différents types de radicalisation et qu'elles ne sont pas les mêmes lorsqu'elles sont violentes et lorsqu'elles sont religieuses non violentes, c'est le cas du salafisme quiétiste par exemple. La distinction entre la radicalisation violente et la radicalisation non violente est un concept important.

Le renoncement à la violence est-il une forme d'amorçage d'un dialogue ? Des expériences ont été conduites au Royaume-Unis pour traiter le cas de mouvements qui n'étaient d'abord pas des mouvements islamistes, notamment en Irlande du Nord avec l'IRA. On l'a également tenté pour des mouvements d'extrême gauche.

Suite à la parution publique du rapport sur les filiales djihadistes en France, nous avons entendu parler dans la presse de la formule danoise qui se fonde sur une approche beaucoup plus compréhensive de l'élément de la radicalité.

Est-ce-que disposer d'une lecture évolutive des événements survenus dans le monde Arabe peut permettre d'endiguer les phénomènes de radicalisations violentes ? Aujourd'hui la promotion des forces islamistes modérées peut-elle permettre d'entraîner des phénomènes de déradicalisation, c'est-à-dire s'appuyer sur les matrices de type Frères Musulmans ou autre ?

Est-ce-que disposer de certains canaux de confiance avec des Etats qui ont de l'influence dans les mouvements islamistes mais plus ou moins modérés comme le Qatar et la Turquie actuellement sont des solutions qui notamment sur le conflit syrien peuvent apporter des résultats ?

Comment promouvoir un contre-discours sur l'internet ? C'est complexe, selon moi l'une des pistes de réflexion est que si on souhaite promouvoir un contre-discours il faut s'appuyer sur des autorités religieuses. Faire uniquement de la contre-radicalisation laïque n'est pas suffisant pour contrer le discours. Il faut donc s'appuyer sur des autorités légitimes auprès d'un certain nombre de musulmans. C'est ce qui se fait dans beaucoup de pays musulmans.

Comment réaliser la déconstruction du discours djihadiste ? Peut-on le faire avec des outils laïcs ou doit-on le faire avec des outils islamiques ? C'est une difficulté d'appréhension de nos sociétés occidentales. Nous pouvons nous inspirer de ce qui se fait en Arabie Saoudite, en Jordanie, en Tunisie. Cela permettrait de comprendre comment déradicaliser certains djihadistes.

Renforcer la légitimité des partenariats créés avec les interlocuteurs musulmans et mettre d'avantage en avant nos interlocuteurs institutionnels musulmans, permettrait d'éviter aujourd'hui que la dichotomie Al Qaïda et Etat Islamique et au-delà chiites contre sunnites soit l'élément central qui structure les disques durs et le logiciel des sociétés du Moyen-Orient. La bipolarité chiite-sunnite est

très structurante au Moyen-Orient et si nous prenons parti dans cette bipolarité ou si nous nous appuyons trop sur l'un par rapport à l'autre nous aurons des conséquences sur les radicalités sunnites des pays du Golfe et si nous nous appuyons trop sur les pays du Golfe nous aurons des problèmes avec l'Iran. Nous devons avoir une politique équilibrée mais en même temps qui soit intuitive pour pouvoir avoir des leviers d'action qui permettent de déradicaliser cette région.

Les pays occidentaux, les Etats-Unis ont une influence et peuvent avoir un capital confiance. Même si aujourd'hui cela peut paraître prétentieux de dire que la France ou les Etats-Unis peuvent avoir un capital confiance, il faut le créer dans le monde Arabe. Et comment le créer ? Peut-être que les révoltes Arabes n'ont pas été si suffisamment interprétées. Ce passage historique qu'ont connu les sociétés du monde Arabe n'a pas été suffisamment pris au sérieux par nos politiques occidentales. Cela a eu des conséquences. Le renforcement de la politique de confiance dans le monde Arabe passe-t-il par la promotion d'une vision plus pragmatique adaptée au contexte de crise, qui soit moins idéologique ? Est-ce qu'elle passe par moins d'alliance avec des régimes autoritaires ? Plus de soutien à des régimes qui sont en transition et qui sont considérés comme moins stables ?

Ils peuvent favoriser a fortiori le djihadisme à un moment donné, mais est-ce qu'aujourd'hui avec un pays comme la Libye, l'idée ne serait pas de sortir ce pays de la situation dans laquelle il se trouve en soutenant les autorités qui sont en train de se mettre en place ? Plutôt que de fermer les yeux et de pratiquer la politique de l'autruche en laissant ce pays s'enfoncer dans un chaos, ce qui risque d'avoir des conséquences dramatiques pour la région et notamment pour la Tunisie.

Est-ce que la politique en Syrie est de considérer le régime syrien comme un partenaire dans la région ? Est-ce encore viable de considérer ce régime comme éventuellement une solution à la lutte contre l'Etat Islamique ? J'émet beaucoup de réserve sur ce levier d'action, le régime syrien est responsable de la situation et est aujourd'hui en phase de décomposition.

J'ai voulu ainsi projeter un état des lieux du discours et les angles qui permettent de déradicaliser.

QUESTIONS

Mme HOURCADE : *En vous écoutant on se dit que nous sommes bien peu de chose dans nos actions, dans nos métiers puisqu'il semble que la façon d'agir le plus efficacement se situe à un autre niveau que celui des professionnels que nous sommes. Ceci dit, nous avons entendu parler de la déradicalisation menée par ce centre mis en place par Dounia BOUZAR. Est-ce-que, alors que c'est une institution créée par l'Etat, le seul fait que ce soit laïc voue le projet à l'échec ? Si le fait d'être une autorité laïque ruine toute reconnaissance ou légitimité, on peut se dire que nous ne sommes pas sur les bonnes stratégies en France.*

M. THOMAS : Je n'ai pas de chiffre sur les résultats qui sont mis en avant par cet Institut. Je pense qu'il y a la place pour plusieurs modes d'actions. Ce n'est pas nécessairement voué à l'échec mais c'est insuffisant. Les choses peuvent être complémentaires et il peut y avoir plusieurs formes de déradicalisation. On peut contribuer à y participer mais cette technique peut rapidement s'avérer à court d'arguments lorsque l'on est face à des gens qui sont très déterminés et qui ne répondent pas forcément à une catégorie ou un profil que cette structure aura définie au départ en se focalisant sur l'environnement social, familial, le parcours professionnel, le capital économique. Ce sont des choses

importantes mais le discours est aussi important et les différents processus de déradicalisation que j'ai pu observer dans d'autres pays ont montré qu'il n'y avait pas qu'un seul mode et qu'il faut diversifier les moyens. Il est difficile pour un pays comme la France de penser la déradicalisation comme d'autres pays le font en s'appuyant sur des autorités religieuses.

Aujourd'hui, tous les acteurs locaux qui sont confrontés à ce problème doivent avoir un minima de compréhension de ce qui se passe dans le monde. C'est fondamental pour comprendre pourquoi un jeune réfléchit et s'engage dans ce mode d'action. Peut-être que le conflit syrien dépasse le cadre des professionnels qui sont confrontés à la radicalisation mais le fait d'avoir conscience que tout est imbriqué, qu'il y a la production d'un discours qui capte ces jeunes, qu'il y a différents groupes, que le fait de partir combattre pour un groupe et pas un autre a des incidences, permet d'avoir un travail plus efficace. Même au niveau local il faut qu'il y ait une connaissance pour comprendre pourquoi un individu est parti en Syrie.

Tous n'ont pas des connaissances pointues en la matière, il y a même des jeunes qui se sont engagés dans un groupe sans savoir pourquoi ils luttent. Il y a une forte ignorance du champ islamiste par les islamistes eux même, souvent en occident. Par exemple, durant les attaques de janvier nous avons vu quelque chose d'inédit, c'est-à-dire trois personnes qui se sont coordonnées pour une même attaque, l'un se revendiquant de l'Etat Islamique et les deux autres se revendiquant d'Al Qaïda au Yémen de manière assez confuse. Pourquoi ce clivage entre ces trois individus ? C'est leurs parcours initiatiques, les gens qu'ils ont fréquentés, les lectures qu'ils ont eues qui les ont poussés à intégrer des groupes différents.

Il faut avoir tous ces éléments en tête, car tout est lié. Je ne dis pas que l'exercice du regard laïc n'est pas efficace mais il faut aussi beaucoup d'éléments de contexte qui sont importants.

***Juge des enfants à Créteil :** Je poursuis sur la question de la prise en charge très modeste et locale de ces problématiques de mineurs soumis à ces phénomènes de radicalisation. Je me demandais, quelle approche faut-il avoir pour distinguer la radicalisation religieuse et la radicalisation violente ? Nous sommes saisis de dossiers de situations d'enfants ou d'adolescents pour lesquels les services sociaux pointent des signes de radicalisation mais avec l'interprétation ou les craintes que cela peut entraîner par la suite. Pour illustrer mon propos, je dois recevoir une jeune fille de 17 ans qui s'est déscolarisée car elle porte le voile intégral et n'a donc plus accès à l'établissement scolaire et qui est dans un discours radical sur le plan religieux. Comment puis-je distinguer dans cette radicalisation les germes d'une violence ?*

M. THOMAS : Nous sommes réellement confrontés à des cas spécifiques, il faut réaliser du cas par cas. Il va y avoir un certain nombre d'éléments qui vont permettre de comprendre le type de radicalisation. D'abord, il y a les signes extérieurs ou une attitude générale. Donc effectivement, se déscolariser, refuser la mixité, réclamer systématiquement le conflit générationnel avec les parents, la façon de porter l'anathème sur les autres, considérer les autres comme des renégats ou des infidèles, y compris ses parents, sont des indices. Le phénomène de radicalisation est une rupture qui passe par des actes, mais ces actes peuvent être divers comme on vient de le voir. Cela peut être également la sur-fréquentation des mosquées, le jeûne, l'application des cinq piliers de l'islam. On peut être radical dans sa pratique mais sans être forcément violent. Il y a des gens qui pratiquent le christianisme de façon plus radical que d'autres par exemple.

On peut aussi se focaliser sur les lectures, les références. Si quelqu'un explique que ses lectures sont celles des imams ou des prêcheurs issus des grandes universités saoudiennes, on peut estimer alors que l'on est face à un cas de salafisme quiétiste. C'est une pratique rigoriste mais qui n'est pas dans un engagement djihadiste militant. La plupart des acteurs institutionnels de l'establishment religieux saoudien sont de profonds détracteurs et ennemis des groupes islamiques armés.

Si on est face à une jeune fille qui déclare que selon elle les chiites sont des renégats qui ne sont pas des musulmans, que tous les régimes arabes sont des apostats et qu'il faut soutenir l'Etat Islamique alors on peut craindre à une radicalisation violente.

Dire que l'on veut faire le ramadan et que l'on veut porter le voile islamique car on se sent musulmane et que l'on veut faire les prières est une radicalisation de la pratique religieuse mais pas nécessairement une radicalisation violente.

Il faut donc voir le discours, les attitudes, les lectures, les références. C'est pour ça qu'il faut avoir une connaissance basique un petit peu fine de la situation.

Mme HOURCADE : *Par exemple une rupture avec ses parents d'un enfant, une rupture qui va au-delà de la crise d'adolescence, est-ce que ce pourrait être un signe d'alerte ?*

M. THOMAS : Oui et non. Cela peut être un signe d'alerte si l'enfant, à partir du moment où il y a une rupture avec son environnement familial, va nécessairement chercher un autre référent. Et c'est là que s'il trouve refuge dans la mosquée du quartier et que l'imam est quelqu'un qui prêche un islam rigoriste mais pas le Djihad alors on ne va pas être dans le cas d'une personne qui va partir en Syrie.

Si par contre la personne est à la recherche de quelque chose et qu'elle ne la retrouve pas dans son milieu proche, amical, qu'il y a une rupture familiale et qu'il rejoint la mosquée et que celle-ci ne lui convient pas, alors cette personne risque d'aller chercher sur l'internet d'autres formes de discours et risque de tomber sur un connecteur humain pour un départ en Syrie. On touche alors au phénomène de radicalisation. Ce sont alors aux services de renseignements de vous alerter.

Mme HOURCADE : *Nous allons écouter toutes les questions puis M. THOMAS y répondra.*

D. PICAL, magistrat honoraire : *J'aimerais que vous apportiez des éclaircissements sur un niveau global, c'est-à-dire sur le développement d'Al Qaïda, de Daech et toute cette conquête qui se fait en Syrie et en Irak. Vous avez dit que le mouvement était extensif et pas intensif. Je ne suis pas assez éclairé sur le nombre de personnes djihadistes, d'où viennent-ils ? Il y a en effet ceux qui viennent d'Europe et d'Afrique du Nord. Il s'agit de quelques milliers, par rapport à des millions de musulmans qui habitent la Syrie, l'Irak, la Jordanie etc. Comment se fait-il que ces Etats, qui ont des armées, n'arrivent à arrêter ces djihadistes. Pourquoi n'y a-t-il pas une résistance plus importante ?*

Par ailleurs, en ce qui concerne notre territoire et les jeunes qui se radicalisent, vous avez insisté sur le développement des réseaux sociaux et on peut penser qu'au-delà des mosquées et des amis, il y a la prison qui peut être un facteur de radicalisation combiné aux réseaux sociaux. Est-ce qu'il n'y a pas moyen aussi que les services français, européens fassent des cybers attaques sur ces réseaux ?

Mme SAINT NAZAIRE : *Je me demandais comment fonctionne le Califat ?*

Mme LEFEVRE, juge des enfants à Paris : *On a tendance à assimiler le phénomène de djihadisme aux phénomènes sectaires. Est-ce que cela vous paraît être une assimilation pertinente et est-ce que les méthodes utilisées pour essayer de sortir des personnes de groupes sectaires, en l'occurrence des jeunes, peuvent être appliquées concernant des jeunes pris par le Djihad ?*

Assesseur au tribunal de Paris : *Je voulais savoir si vous aviez un retour sur la formation civique des imams en France ?*

M. THOMAS : On peut évaluer aujourd'hui que l'on est face à un phénomène qui est en constante augmentation. Tous les groupes qui se revendiquent des matrices djihadistes dans le monde représentent plusieurs dizaines de milliers de combattants. Sur la Syrie et l'Irak le nombre de combattants étrangers est estimé à 15 000 voire 20 000 individus. Le nombre de combattants djihadistes est probablement le double, voire le triple. Il y a en Syrie et en Irak probablement entre 50 000 et 100 000 combattants. Au Yémen, une organisation comme Aqpa représente environ 2 000 combattants, c'est faible comparé à la population yéménite qui est de 26 millions d'habitants.

Alors pourquoi ces groupes arrivent-ils à fonctionner avec des moyens militaires assez modestes ? Il y a deux phénomènes importants qu'il faut rappeler. Dans la région il y a de moins en moins d'Etats et ces derniers sont en train de s'effondrer car ils ont été trop autoritaires, pas assez légitimes ou n'ont pas assez réalisé de réformes. Il y a une forte contestation par une minorité qui prend les armes et par beaucoup de populations qui sont silencieuses et qui ne se retrouvent plus dans ces régimes arabes. Il y a une crise de gouvernance terrible dans le monde Arabe avec des dirigeants corrompus et autoritaires qui ont préparé les bases et les racines des révoltes arabes. Le Moyen-Orient est en crise politique et est instable. Il y a un dernier facteur qui est la bipolarité sunnite-chiite qui crée de la radicalité et va continuer à en créer avec les conflits que l'on voit aujourd'hui sur le Yémen, sur la Syrie ou sur l'Irak.

Concernant le phénomène de contre-radicalisation sur les réseaux sociaux, il y a une prise de conscience et les grands opérateurs comme Facebook ou Youtube ont radié beaucoup de comptes et ont des recommandations strictes. Mais on s'aperçoit qu'effectivement beaucoup utilisent de nouveaux comptes très facilement. Pour éviter d'avoir le désagrément de fermeture de compte les individus migrent sur des sites moins populaires et vers des réseaux sociaux plus confidentiels qui sont moins soumis à la réglementation et à la censure. On est dans l'adaptabilité permanente.

Concernant le fonctionnement du Califat, c'est une structure territorialisée et est administrée de manière très décentralisée. C'est assez paradoxal, car L'Etat Islamique s'est appuyé sur beaucoup de gens qui ont simplement changé d'allégeance. La ville de Mossoul est tombée, elle représente 1 500 000 habitants, ces habitants ne sont pas tous des militants de l'Etat Islamique. Simplement les clés de la ville ont été données à des gens qui savaient administrer la ville et qui avaient énormément d'animosité contre l'armée irakienne et les chiites. De la même façon que les régions de Raqqa et orientales de la Syrie sont tombées dans les mains de l'Etat Islamique car c'est le résultat de la fuite en avant et de la totale absence de gestion de la politique du régime de Bachar El Assad.

De même que Syrte, qui est la ville de KADHAFI en Libye, est aujourd'hui une ville entre les mains de l'Etat Islamique car les habitants de Syrte ne veulent pas se faire massacrer et donc pour leur simple salut ont prêté allégeances à l'Etat Islamique. Les gens n'ont plus rien à perdre dans ces sociétés du Moyen-Orient qui sont très fragmentées et totalement livrées à elles-mêmes. Les personnes se rallient aux plus forts qui peuvent leur apporter la sécurité. Avec cette politique ultra rigoriste et cette politique

ultra violente de l'Etat Islamique apporte en partie aussi une forme de sécurité à des populations qui ont peur de se faire tuer. Le niveau de violence qu'à atteint cette région aujourd'hui est sans commune mesure et est en train de créer des générations qui vont vivre sous cette violence.

Ce n'est pas étonnant si l'Etat Islamique est un mouvement ultra violent car il est né et s'est créé en Irak qui a vécu les pogroms, les massacres sunnites-chiïtes. Cet environnement a structuré et nourri l'Etat Islamique.

Bien que le Califat n'en soit pas réellement un, ils ont une telle capacité à communiquer qu'ils donnent cette image d'une bonne administration bien qu'ils aient donné les clés des villes à des gens qui les avaient déjà. Simplement les personnes ont changé d'allégeance. Les populations exposées quotidiennement aux pratiques de l'Etat Islamique, que vont-elles devenir en cas de libération des villes ? Il va y avoir certainement des difficultés.

Concernant les sectes c'est une piste de réflexion. Il faut étudier le mode opératoire sur les sectes et voir comment nous pourrions l'adapter à ce phénomène de radicalisation. Effectivement il y a ce côté exclusiviste et sectaire qui fait penser aux salafistes.

- Pourquoi la France est le pays qui alimente le plus le Jihad ?

M.THOMAS : Il faut regarder les proportions démographiques. La France en termes de quantité est effectivement le premier pays mais si on fait le ratio par rapport aux populations et aux populations musulmanes, on a un ratio qui n'est pas plus élevé que celui de la Belgique. Je vous conseille de lire l'ouvrage du journaliste David THOMSON « *Les djihadistes français* », il tente de donner un portrait des cas types des djihadistes qui sont partis et a une approche de recul et qui n'est pas dans l'idéologique.

Mme. HOURCADE : *Nous vous remercions M. THOMAS pour votre intervention.*

Action mise en œuvre à la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Karine SULTAN

Face à cet enjeu de la radicalisation, il a été déjà question de participer aux actions gouvernementales mises en place en termes de concertation, de prévention sur la question des risques de départ de mineurs. Mais cette concertation s'est accrue suite aux attentats de janvier 2015 et du plan gouvernemental qui a été décidé par la suite. La PJJ, interpellée sur ce sujet, a construit son action autour de deux objectifs.

D'une part, la PJJ participe aux politiques gouvernementales à la place qu'elle occupe, c'est-à-dire celle d'une administration éducative en charge de mettre en œuvre des décisions judiciaires. Le deuxième objectif est de s'interroger sur la prévention du phénomène de la radicalisation ou d'emprise dont certains adolescents peuvent être l'objet. Comment adapter les réponses que nous pouvons apporter à des situations qui peuvent être pour les professionnels complexes à traiter ? Ce deuxième enjeu est essentiel car nous sommes une administration qui s'adresse à la jeunesse et qui s'adresse à une partie de celle-ci qui cumule les difficultés et les vulnérabilités.

A partir de ces deux objectifs, s'inscrit un plan de formation très développé sur les trois ans à venir pour que l'ensemble des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse puissent avoir accès et bénéficier d'une formation autour de ces questions de radicalisation à l'Ecole Nationale de la Protection de la Jeunesse. Elles ont commencé rapidement en s'adressant de prime abord aux formateurs, puis le plan se décline au fur et à mesure. C'est un engagement lourd mais qui répond à une forte demande des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse à ce que l'on vienne accompagner ces derniers et que l'on réponde à un certain nombre de questionnements. Ce sont des formations qui sont ouvertes au secteur associatif habilité.

Dans la continuité de la formation, et en lien avec cette attente des professionnels d'un soutien, nous avons mis en place une clarification du cadre d'intervention au sein de la protection judiciaire de la jeunesse. Est notamment mise en avant la question du droit à la laïcité pour les jeunes accueillis. Quelles sont les règles applicables, quelles sont les références auxquelles les professionnels doivent pouvoir faire appel dans des situations qui sont complexes ? C'est à la fois un lieu d'éducation, un lieu du quotidien, il faut donc que les choses soient clarifiées et dites. Ce sont des questions qui sont en travail depuis longtemps dans notre institution, cependant la clarification est plus récente. Ce sont majoritairement des questions de définitions qui sont posées et qui doivent être partagées.

Des groupes de travail au sein de la PJJ nous ont permis en particulier d'adopter très récemment les lignes directrices d'un règlement de fonctionnement qui s'applique à l'ensemble des institutions de la protection judiciaire de la jeunesse et qui traite toutes les questions des droits et des devoirs des professionnels, des adolescents quand ils sont pris en charge par la PJJ. Cela permet de donner des points de repère à partir desquels chaque institution doit pouvoir s'adapter selon sa réalité.

Le plan d'action de prévention de la radicalisation c'est aussi, à côté de la formation, la mise en place d'une mission de veille et d'informations. Cette mission est constituée d'un réseau de référents laïcité

et citoyenneté. Ce réseau de référents est constitué d'un chargé de mission placé à la direction de la PJJ, d'un référent dans chaque direction interrégionale et un référent dans chaque direction territoriale.

Missions de veille et d'informations du référent laïcité et citoyenneté :

- Affiner et avoir une bonne connaissance du phénomène par un système de remontée d'informations anonymes pour pouvoir disposer d'éléments d'analyses pour adapter ensuite les prises en charges.
- Les référents participeront aux instances intergouvernementales autour de ces questions, en particulier les cellules mises en place autour du préfet, au sein desquelles la PJJ se trouve déjà depuis leur installation début 2014.
- Un travail de liens et de contributions aux politiques de préventions dans l'ensemble des associations, des lieux où ces questions sont débattues pour que la PJJ y ait toute sa place pour avoir une réelle connaissance de l'environnement des mineurs et qu'elle puisse s'appuyer sur les ressources des territoires. Il y a une dimension familiale qui est importante mais également l'environnement du mineur.
- Un rôle d'enrichissement des pratiques des professionnels et les diversifier. C'est-à-dire aller chercher les ressources et apporter un soutien aux équipes. Ce n'est pas le référent lui-même qui apportera ce soutien, mais c'est lui qui peut mettre en place des interventions extérieures à la PJJ qui viendront en soutien par rapport à des problématiques auxquelles on pourrait être confrontés.

A ce titre nous a été allouée une enveloppe budgétaire de 900 000 euros qui doit permettre de financer des interventions extérieures sur ce champ-là, que ce soit des consultations, des expertises ou autres. Parfois le recours à des intervenants extérieurs est complexe, il faut faire des montages pour obtenir un financement, là nous avons une enveloppe qui est dédiée et les référents seront là pour aller puiser les bonnes ressources et que l'on puisse les mettre en œuvre dans l'exercice des mesures que les magistrats confient à la PJJ.

Ce plan a été accompagné de l'allocation d'un certain nombre d'effectifs, en particulier de psychologues, au vu de l'importance d'être dans la pluridisciplinarité, dans une évaluation et une compréhension des situations des adolescents plus fortes et pour être plus à l'écoute et accompagner des situations complexes. Donc, 82 postes de psychologues ont été créés et alors qu'il y avait jusqu'à maintenant un demi-temps de psychologue par établissement d'hébergement, aujourd'hui, ce sera un temps plein. D'autres lieux sensibles verront le nombre de temps de psychologue augmenter.

Pour conclure, il y a donc une volonté que l'intervention en matière des justices des mineurs soit à la fois capable de s'adapter à la diversité des territoires et des problématiques qui sont posées et également être plus éclairés sur l'environnement des mineurs quand ils ne grandissent pas dans leur famille.

QUESTIONS

Mme HOURCADE : *Après les interventions que nous avons eues ce matin, je me dis que lorsque la PJJ souhaite faire appel à des personnes ressources pour essayer de s'adapter à la situation, contextualiser la radicalisation, s'il paraît concevable de faire appel à des imams qui ne prônent pas la violence ? Il semble que la parole de musulmans a peut-être plus de portée que la parole portée par des laïcs.*

Mme SULTAN : Je pense que les référents laïcité seront les garants de l'éthique des ressources et de leur cohérence avec nos actions.

Mme HOURCADE : *La question est de savoir si on fait appel à la religion pour essayer de contrer ces mouvements qui se réclament de la religion ?*

Mme SULTAN : Je pense qu'il est arrivé dans des établissements d'hébergement ce genre d'intervention. D'ailleurs, si un jeune souhaite pratiquer son culte, il y a droit et on doit lui permettre de le faire. Après, dans les intervenants extérieurs il peut y avoir une intervention souhaitable si c'est opportun d'une religion ou d'une autre. Cela peut être efficace en termes d'outil pédagogique. Je pense qu'il est d'abord important de définir quels objectifs doivent être suivis. Je pense que cette question bouscule la société et elle la bouscule d'autant plus quand on a en charge des adolescents, donc, ce dont on doit être les garants, c'est de l'éthique et du bon positionnement. C'est le rôle des référents laïcité et de cette mission qui sera à la fois un lieu de ressource et un lieu de réflexion. Il faut donc s'appuyer sur des ressources qui sont bien identifiées et qui présentent des garanties suffisantes.

Mme LEFEVRE, juge des enfants à Paris : *Pourquoi ce terme de « référent laïcité », puisque tous les éducateurs de la PJJ sont des laïcs, et que l'institution l'est aussi ?*

Mme SULTAN : Il s'agit du référent laïcité et citoyenneté. Ces deux termes visent à élargir et banaliser ce positionnement. La question qui a été posée à notre institution, c'est la référence à l'actualité au plan gouvernemental sur la prévention de la radicalisation. Ce terme me convient, il est assez clair et il n'est pas trop stigmatisant.

Mme HOURCADE : *Sans être au cœur de la PJJ, on a le sentiment que ce terme renvoi aux professionnels qui ne porteraient pas ces valeurs, ce qui pourtant s'impose à tous professionnels.*

Mme SULTAN : Je ne l'entends pas comme cela. C'est vrai que la PJJ fait actuellement l'objet d'une inspection ministérielle autour de cette question de savoir comment sont prises en compte ces questions qui bousculent l'ensemble de la société et comment au sein de la PJJ l'on fait face à ce type de problèmes. La question est de savoir comment on aborde, au sein d'une institution éducative, une question qui agite profondément la société française. Quand on accueille des adolescents dans un cadre contraint, qui sont dans une phase de leur vie un peu agitée, les questions sont quotidiennes et la sensibilité est plus forte.

Mme HOURCADE : *On peut la comprendre la difficulté, car après avoir écouté les développements de ce matin, la tâche est difficile.*

Mme ATIAS, avocate : *Vous évoquiez des réunions préfet-PJJ, en quoi consiste-t-elle ? Je m'interroge également sur la prise en compte des droits des familles, des enfants. Je pense qu'il faut associer les justiciables et leurs familles.*

Mme SULTAN : Deux circulaires en 2014 ont mis en place des cellules à l'initiative des préfets où sont associés les procureurs et d'autres administrations dont la PJJ. Ce n'est donc pas uniquement des réunions entre le préfet et la PJJ, ce sont des lieux ressources pour apporter des réponses à des familles qui font face à des difficultés. C'est dans le cadre de ces mêmes circulaires que ce sont posées les questions sur les oppositions de sortie du territoire. Qu'est-ce qui peut être mis en place pour prévenir une situation de cet ordre ? La PJJ en faisait déjà partie depuis 2014, désormais ces cellules sont généralisées. La PJJ respecte le secret professionnel et le mandat judiciaire qui fait que c'est aux magistrats qu'il est rendu compte.

Mme ALAIN, juge des enfants à Rouen : *Nous ne sommes pas énormément saisis sur des cas où ces inquiétudes sont soulevées. Mais nous avons eu des saisines en assistance éducative et je voulais parler des droits des familles. Le juge intervient au regard de carences parentales qui compromettent l'évolution des enfants. Il y a deux cas auxquels je pense où les parents n'avaient failli en rien et avaient fait seuls une opposition de sortie du territoire en tant que représentants légaux. L'adolescent faisait déjà l'objet d'un suivi éducatif dans le cadre d'une mise sous protection judiciaire. Le parquet me demandait pourtant de me substituer aux parents, sans même se renseigner en amont de savoir si les parents avaient ou non fait cette opposition. Je m'inquiète de l'emballlement et de la crainte de ne plus être dans notre compétence et notamment par rapport aux droits des familles qui n'ont pas été défailantes et pourtant souvent le juge des enfants est tout de même saisi.*

Mme SULTAN : Dans les situations dont on a connaissance, il y a effectivement une part importante de situations d'assistance éducative avec des parents qui ont pu solliciter un soutien bien qu'ils aient fait tout leur possible. Face à des adolescents nous avons aussi des parents souvent dépassés et qui peuvent avoir besoin d'une intervention judiciaire. Il y a une partie de situations de très jeunes enfants avec des parents qui envisagent de partir en Syrie, c'est un autre type de situation avec une autre complexité. Il y a des situations de mineurs suivis dans le cadre d'une mesure pénale pour des faits autour de ces questions-là également.

- Le référent laïcité peut-il être consulté sur des questions particulières comme intervenant ?

Mme SULTAN : La PJJ doit être un lieu ressource. Pour ces questions-là, les référents ne vont pas intervenir dans la prise en charge directe d'un mineur. Par contre, en termes de conseil, de soutien, de réorientation ils prendront cette place à l'égard des établissements. Avec ce réseau, nous sommes en lien avec l'ensemble des institutions qui travaillent sur cette question.

Mme HOURCADE : *Est-ce que vous avez comptabilisé le nombre de situations qui vous ont été signalées ?*

Mme SULTAN : C'est l'outil que nous sommes en train d'élaborer. Au mois de mars nous étions à une soixantaine de situations repérées et sont très variées. Il y en a vraisemblablement plus. La mission mise en place est une manière d'avoir des informations beaucoup plus fiables. Tous les référents laïcité ne sont pas encore recrutés et donc l'outil n'est pas encore totalement efficient.

Mme LEFEVRE : *Avez-vous élaboré une méthodologie du repérage ou des critères de jeunes qui se radicalisent qui permettraient d'intervenir à bon escient ?*

Mme SULTAN : Nous sommes dans une phase où nous sommes en lien avec des chercheurs, nous nous inspirons des modules existant dans d'autres instances, associations. Nous n'avons pas cependant élaboré une grille de méthodologie et nous sommes plutôt dans la phase de recueil des savoirs. Il faut à la fois de ne pas banaliser les choses mais il ne faut pas non plus les mettre en exergue. On a affaire à des situations complexes. La justice des mineurs est confrontée depuis toujours à des situations extrêmes. Nous n'allons pas perdre nos repères et nos manières de faire. Il faut savoir analyser un symptôme pour pouvoir travailler sur les causes. Les causes sont diverses et ne sont pas uniques, nous n'aurons pas un grille mais sûrement des points d'alertes qui vont s'intégrer au fur et à mesure à nos pratiques.

Mme HOURCADE : *Il est vrai que cela ne doit pas être aisé de dénoncer, pour les services, les situations pour lesquelles ils interviennent. Ce n'est pas trop dans la culture des éducateurs.*

Mme SULTAN : Nous ne leur demandons pas plus qu'un éducateur, s'il est face à une situation de mineur en danger, Il fait son travail : en référer au juge des enfants et au Parquet.

M. PICAL, ancien juge des enfants : *Vous avez parlé d'effectif, d'un plan de formation et je souhaiterais avoir des informations sur le contenu. On a parlé de laïcité et citoyenneté et en quoi cela sera différent de ce que tout éducateur doit faire dans son travail normal ? Deuxièmement, certes la PJJ s'occupe de ces questions, néanmoins, il y a un certain nombre de jeunes qui sont en prison, ils ont aussi droit à l'exercice de leur religion, c'est là où l'on rejoint le problème de la participation d'un imam.*

Mme SULTAN : Concernant la deuxième question, ce n'est pas un choix mais c'est un droit des mineurs détenus. Ils ont les mêmes droits que les majeurs détenus, avec un peu plus de protection. Concernant la première question, si on écoute la manière dont chacun définit la neutralité, la laïcité on s'aperçoit que ces notions sont complexes. Donc la question n'est pas de réinventer mais de préciser, de clarifier et c'est de venir en soutien à des métiers plus exposés que d'autres.

M. ZENNOU, Directeur Général Sos jeunesse : *Comment pensez-vous associer les associations à la mise en œuvre du dispositif que vous avez décrit ?*

Mme SULTAN : La formation est ouverte aux associations. Selon moi, le secteur associatif qui exerce des missions types de l'Ordonnance de 1945 est concerné par l'ensemble du dispositif puisque vous avez en charge des mineurs qui vous sont confiés par le juge des enfants. L'intervention s'adresse à vous comme au secteur public.

Mme GRELOT, éducatrice PJJ : *Une personne a parlé d'emballement, c'est ce qui nous fait peur aussi. Pas par rapport à ce qu'a mis en place la direction de la PJJ mais par rapport aux élus interministériels, c'est-à-dire qu'on sait depuis la loi de 2007, la loi de prévention de la délinquance, qu'il y a la question du partage d'information et cela nous inquiète beaucoup. D'autant que l'on sait qu'il peut y avoir des informations qui remontent qui ne soit pas des informations liées à la radicalisation violente. Concrètement un jeune qui achète un tapis de prière, est-ce un jeune qui doit être signalé ? N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation pour des jeunes qui ont pratiqué un moment*

donné une pratique religieuse plus importante mais qui ne serait pas dans une démarche de radicalisation ?

Mme SULTAN : Je crois que la clarification et l'accompagnement devraient permettre d'avoir les réponses justes et d'avoir des réponses informées. Le but est que chacun ne soit pas seul face à des situations complexes. Parfois des professionnels rejettent tout ce qui est de l'ordre du religieux en pensant qu'un mineur n'a pas de droits sur ce point au sein d'un établissement parfois, au contraire, certains comportements pourraient nous faire craindre du prosélytisme. Ce sont des craintes qui existent au sein de l'institution. Le fait d'avoir une doctrine partagée est la base pour pouvoir prévenir à la fois l'emballement et la banalisation ou l'aveuglement.

De nouveaux enjeux judiciaires ?

Regards croisés sur la complexité du phénomène

Table ronde animée par T. BARANGER, L. BONELLI et F. BENSLAMA

Présentation par M. BARANGER

Ce matin il a été principalement question d'un regard sociologique et politique sur les mouvements liés au radicalisme. Je rappelle au préalable que la journée n'est pas uniquement consacrée à la problématique de l'islam mais également à la structuration des identités par rapport à la religion et la laïcité. M. BENSLAMA et M. BONELLI vont donc intervenir sur ce sujet.

A titre de présentation, nous allons tenter d'avoir des regards croisés sur cette question et par rapport à la complexité d'un phénomène qui reste obscur. Puis nous tenterons d'avoir une réflexion de praticiens, de juges des enfants, de psychologues et d'éducateurs sur les modes d'action à avoir sur le territoire par rapport à toutes ces problématiques actuelles.

Comme l'a dit Mme SULTAN, je pense également que la justice des mineurs et la culture éducative à laquelle elle s'adosse, possède un réel savoir en la matière. Les expériences tant en assistance éducative que face aux familles, aux pairs, aux sectes devraient être mobilisées. La connaissance de l'adolescent notamment dans son rapport avec la mort et aux risques est valable également pour les jeunes fondamentalistes que l'on voit partir sur les zones de guerre.

Mme HOURCADE a fait part d'un groupe de travail qui s'est constitué à Paris avec des chercheurs de différents domaines : psychologues, psychanalystes, anthropologues et sociologues politistes avec des praticiens parisiens. Paris a une compétence nationale sur les questions liées au terrorisme et nous voyons de plus en plus de dossiers où des mineurs sont concernés par ce type d'affaire. Ce n'est pas majoritaire, mais depuis 2012 il y a eu une quinzaine de mineurs déferés dans des affaires d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste.

Il y a à côté de ces enjeux, la question de la science éducative. On la retrouve dans toutes les régions de France. L'idée de ce groupe de travail est de confronter des chercheurs et des praticiens à partir de l'étude de dossiers et à partir d'observations d'audiences. Cela permettra d'étudier les profils de ces jeunes sachant qu'ils sont extrêmement divers et que l'on ne peut pas réduire le sujet à la question des sectes ou de la délinquance.

Laurent BONELLI est professeur de Sciences Politiques à Paris X Nanterre, il codirige la revue Culture et Conflits et il est spécialiste des questions de sécurité urbaine et de lutte contre le terrorisme. Il s'est également beaucoup intéressé aux mineurs, et il y a une recherche en cours depuis plusieurs années à Nanterre sur des générations de mineurs qui sont passés par le Tribunal pour enfants. Cette recherche n'est pas encore terminée. Il est parti de l'étude de cohortes d'adolescents à partir tant des dossiers d'assistance éducative que des dossiers pénaux sur des périodes différentes, c'est-à-dire avec des politiques publiques et des Parquets différents également.

Il est l'auteur d'un article publié dans le Monde Diplomatique sur les chemins de la radicalisation en février 2015 et il avait également écrit un livre au nom du 11 septembre sur les politiques antiterroristes en Europe.

Fethi BENSLAMA est un philosophe et psychanalyste. Il est professeur de psychopathologie à Paris VII Diderot. Dans ce domaine, il a d'abord travaillé comme psychologue clinicien à l'aide sociale à l'enfance en Seine Saint-Denis. Il a beaucoup réfléchi sur les questions liées à la culture et la santé des migrants. Plus récemment, il a approché la question de l'islam à partir de la psychanalyse notamment avec un ouvrage : « La psychanalyse à l'épreuve de l'islam », et également un pamphlet : « Déclaration d'insoumission à l'usage des musulmans et de ceux qui ne le sont pas ». Enfin, il a récemment écrit un ouvrage nommé : « La guerre des subjectivités en islam », où il fait le point sur son travail en s'interrogeant à partir de l'outil de psychanalyse sur la question de la compréhension de l'islam.

Laurent BONELLI

La radicalisation est un sujet d'actualité dont on parle beaucoup. Je vais citer un officier du renseignement français pour illustrer ce phénomène : « *la radicalisation, il y aura bientôt plus de personnes qui en vivent que de radicaux* ». C'est évidemment caricatural, mais pas totalement.

Ce que je voudrais essayer de présenter aujourd'hui c'est une réflexion du point de vue des professionnels de l'enfance pas tant parce que les mineurs seraient le gros des troupes de ce que l'on appelle les radicaux mais parce qu'il existe une inquiétude légitime de voir des jeunes qui demain feront la Une des journaux après un attentat. On se doute que l'éducateur qui l'aurait suivi et que le juge des enfants qui aurait traité son dossier en assistance éducative se retrouveraient dans une situation complexe. Se pose une question légitime pour des professionnels qui est celle d'empêcher le passage à l'acte, cela ne concerne pas seulement le terrorisme, ce sont des questions beaucoup plus larges de délinquance. Mais évidemment dès lors que l'on vient sur les rangs du terrorisme les conséquences sont bien plus tragiques.

Si l'on revient sur les attentats récents qui se sont produits en France en janvier 2015 et que l'on étudie les trajectoires des protagonistes mineurs, effectivement il y a une grande similitude avec beaucoup de mineurs que vous avez à connaître. Si vous vous focalisez sur leurs existences, leurs vies il y a de grandes similarités avec les populations auxquelles vous êtes confrontés, vous professionnels. On peut le résumer avec une intervention précoce des services socio-judiciaires, un placement en famille d'accueil ou en foyer, une scolarité moyenne voire médiocre, des sociabilités de bandes avec les pratiques déviantes qui s'en suivent. Si bien que nous avons affaire à des jeunes qui connaissent très tôt les services de police, les condamnations pénales et les incarcérations. Les frères KOUACHI ont été quelque peu protégés car ils ont été placés dans un village en Corrèze, ce qu'il leur évite de passer trop tôt à l'adolescence. Mais dès qu'ils arrivent à Paris à 18 ans, ils se retrouvent dans de nombreux réseaux de délinquance.

On pourrait rajouter, si on regarde l'ensemble de ces individus qui ont commis des attentats sur le territoire européen, qu'ils adhèrent à une vision de l'islam construite autour de combattants héroïsés, de théâtres lointains de conflits, d'actions d'éclats, c'est-à-dire finalement une idéologie assez simple,

qui réunit dans un tout à la fois leurs expériences concrètes, leurs incriminations, leur exclusion, le racisme, leur propre domination et celle d'autres peuples comme les palestiniens, tout en intégrant cela dans un grand récit civilisationnel dans lequel la faute de la situation est due aux juifs et aux mécréants. Cette vision simple a un double avantage : elle explique une place dans le monde aux personnes qui y adhèrent et permet une libération car penser le monde ainsi est beaucoup plus noble comme idéal que la délinquance et la marginalité.

Ces caractéristiques communes entre ces différents individus ont déjà déclenché une furie classificatoire. Un certain nombre d'experts parlent de « gangsterrorisme ». Je ne suis pas un professionnel de la jeunesse, mais j'imagine que pour ce dernier, voir ce type de chose peut le rendre inquiet car les trajectoires qui ont été décrites précédemment ne sont pas celles de cinq individus. Ce sont celles de milliers voire de dizaine de milliers de jeunes. En effet, de nombreux jeunes pourraient correspondre aux caractéristiques qui ont été décrites. La question n'est pas de savoir pourquoi cinq individus sont passés à l'acte mais la question est de comprendre pourquoi il n'y en a pas plus qui passent à l'acte et commettent des attentats.

Je souhaite faire un retour sur ce que les sciences sociales peuvent nous apporter comme éclairage sur un certain nombre de points. L'un des éléments qui est souvent invoqué pour expliquer ce passage à l'acte, c'est la question de l'idéologie. Ce serait un moteur de ces actions. On parle d'individus qui via l'internet s'auto-radicalisent. Pour citer le Ministre de l'Intérieur : « *tout un chacun peut avec une facilité déconcertante acquérir un savoir-faire minimal pour commettre un attentat terroriste de proximité. La mutation qui s'opère consiste pour les groupes terroristes à tirer parti des nouvelles technologies de l'information pour inoculer massivement le virus du terrorisme dans les esprits* ». En réalité le lien entre le passage à l'acte et l'idéologie n'est pas aussi évident.

L'idéologie est notre manière de percevoir le monde, ce sont les lunettes que l'on chausse pour lire la réalité sociale. Pour des individus, le monde peut se diviser de différentes manières comme entre riches et pauvres, entre capital et travail, entre français et étrangers, entre croyants et mécréants. Selon la manière de diviser le monde, des alliances différentes se nouent, des stratégies différentes se créent en se fondant sur des analyses différentes. Les groupes clandestins, les organisations radicales ont un discours clair sur la division du monde. Pour vous citer Dabiq, qui est une revue en anglais de l'Etat Islamique, dans premier numéro : « *Le monde est désormais divisé en deux camps, d'un côté le camp de l'islam et de la foi et de l'autre celui des mécréants et de l'hypocrisie* ».

L'idéologie selon la manière dont on perçoit le monde a un impact. Mais il est très complexe d'élaborer un lien direct entre l'adoption d'une idéologie du monde et le passage à l'acte. De nombreux ouvriers peuvent être persuadés que le monde est divisé entre capital et travail sans pour autant s'engager ou mener des actions politiques radicales. Généralement les groupes armés se plaignent de la passivité des masses hier ouvrières et aujourd'hui musulmanes. Omar OMSSEN est un recruteur et réalise du prosélytisme sur internet et notamment pour engager des jeunes à rejoindre le front Al Nosra en Syrie.

En écoutant ses discours, on remarque qu'il met en exergue deux mondes : la minorité agissante, l'écume de la mer et puis il y a le reste c'est-à-dire les masses apathiques musulmanes qui subissent.

Finalement si l'idéologie n'est pas le moteur du passage à l'acte alors est-ce-que des formes de déradicalisation qui passent par un contre-discours religieux sont efficaces ?

Si l'on se place dans les années 70 avec une volonté de déradicaliser les militants de la gauche prolétarienne par le biais d'un discours idéologique, cela consisterait à faire s'asseoir un militant de la gauche prolétarienne face à un cadre du parti communiste français qui prétendrait lui expliquer le communisme. On se doute que les effets ne seraient pas ceux escomptés en termes de déradicalisation.

La question centrale pour comprendre l'enjeu de la radicalisation c'est peut-être moins la question du pourquoi que la question du comment. Quels sont les micros processus et les enchaînements par lesquels des individus sont amenés à réaliser des actes auxquels ils n'auraient jamais pensé à un état antérieur de leur vie ?

Il y a une prise de conscience qu'il y a toute une série de glissements progressifs qui sont parfois imperceptibles et qui amènent une personne à commettre des actes violents. Il est donc très compliqué d'avoir des profils car nous ne sommes pas face à une population générale avec un profil type.

Il y a un point qui est totalement évacué dans les débats sur la radicalisation. Dans les multiples enchaînements, les institutions publiques ont un rôle crucial et particulièrement les forces de l'ordre et la justice. Tous les processus de radicalisation que l'on peut étudier à d'autres époques historiques, dans d'autres pays, montrent que la radicalisation se fonde sur le relationnel. Une personne ne se radicalise pas seule devant son écran d'ordinateur, il y a des dynamiques d'escalade.

Si l'on revient sur les cas récents d'attentats commis en France, on se rend compte que la violence politique n'est pas quelque chose qui apparaît ex nihilo. Il faut se souvenir de l'histoire pour comprendre la situation. L'histoire nous pouvons la retrouver à deux niveaux. On la retrouve au niveau des individus, il y a des savoir-faire qui ont été expérimentés sur d'autres terrains comme trouver des armes et les utiliser. Ce n'est pas un hasard si NEMOUCHE ou COULIBALY étaient des individus qui avaient déjà réalisé des braquages l'arme au poing. Le déroulement même des attentats peut faire penser au mode opératoire de petits braquages avec un repérage approximatif et un plan de fuite bancal. Ce mode de fonctionnement est aux antipodes par exemple de celui des Brigades Rouges qui avaient une organisation précise avec des appartements, des voitures alternatives et des plans alternatifs de fuite. On est ici face à des jeunes qui utilisent ce qu'ils ont appris ailleurs sur le terrain du terrorisme.

Les liens avec les histoires personnelles sont très importants, par exemple le fait que COULIBALY ait vu son meilleur ami tué sous ses yeux par la police en 2000 alors qu'ils étaient en train de voler des motos n'est pas anodin.

Il y a également des histoires plus générales et notamment la guerre civile algérienne. Il y a une généalogie de la violence en Europe qui est très largement liée au conflit qui éclate à partir des années 90 en Algérie.

Ce conflit est encore présent dans les esprits, par exemple le frère de Mohamed MERAH raconte comment le conflit algérien a traversé sa famille. C'est également présent via différentes générations de militants, c'est-à-dire à travers la transmission de savoir-faire ou de légitimité. On a entendu parler de Djamel BEGHAL qui été le mentor des frères KOUACHI et de COULIBALY, ce dernier a été lié au réseau du GIA dès 1994. Ils auraient été en lien dans la tentative d'évasion de BELKACEM, qui est un des artificiers des attentats de 1995.

Ce que je vous dis sur le terrain algérien se retrouve ailleurs, vous avez entendu parler d'Action Directe qui est un groupe d'extrême gauche français de la fin des années 1970. Lorsque Jean-Marc ROUILAN passe aux actes en France en 1977, la violence politique ne vient pas de là car cela fait des années qu'il est engagé de l'autre côté des Pyrénées dans la lutte contre le franquisme, en effet dès 1974 il est dans les rangs du MIL. Ce sont donc des gens qui ont à la fois des savoir-faire et qui ont une légitimité qui se transmet.

La situation algérienne du début des années 90 et celle d'aujourd'hui se transforme. Le militantisme tel qu'il pouvait être pensé est différent. Quand en 1995, les GIA commettent en France des exactions, ils le font dans le but d'éloigner le régime français du soutien au régime algérien. Mais en réalité, en 1995 les GIA pensent pouvoir militairement conquérir l'Algérie. Aujourd'hui, les héritiers lointains du GIA qui sont Aqmi n'ont aucune possibilité de prendre le pouvoir militairement en Algérie, bien qu'ils puissent mener des actions dans des zones aux franges du Sahara et qu'ils aient évidemment des capacités de nuisance. Le militantisme lui-même évolue, le discours n'est plus centré autour d'une volonté de prise de pouvoir militaire dans un pays.

Cela se transcrit par deux phénomènes : le départ vers d'autres théâtres de conflit et la propagande par le fait. Cette théorie a vu le jour à la fin du XIXe siècle avec les anarchistes. Elle consiste à dire qu'il faut réaliser des actes violents spectaculaires pour soulever les masses. Cependant les anarchistes eux-mêmes vont reconnaître que cette théorie n'est pas convaincante. Mais il n'en reste pas moins que la propagande par le fait est le mode d'action privilégié des groupes qui n'ont pas d'assise territoriale et sociale. Lorsque COULIBALY laisse une vidéo posthume après les attentats qu'il a commis, il demande aux musulmans de se réveiller à la suite de son acte.

Au fond, ces individus que l'on vient de décrire, engagés dans ce militantisme radical sont connus et surveillés par les services de renseignements. Nous pourrions cependant parler des effets de la réforme de 2008 qui a affaibli certaines capacités des services de renseignements à connaître certains milieux. Néanmoins, en France, actuellement ni les services de police qui mènent des actions antiterroristes ni la justice antiterroriste ne sont complètement dépourvus de moyens d'action.

Pourquoi, dès lors que tout cela existe, cette immense mobilisation autour de la radicalisation ? C'est peut-être parce que la question de la violence politique se télescope avec la question des départs vers la Syrie et l'Irak sans que ces deux questions ne se superposent complètement.

Les réseaux militants combattent depuis longtemps sur des théâtres extérieurs comme l'Afghanistan, la Tchétchénie, la Bosnie etc. Pour autant ce conflit attire également de nombreux individus, notamment des mineurs et des femmes, qui ne sont pas des personnes qui appartiennent à ces univers.

Les services de renseignements le reconnaissent : sur le nombre de personnes qu'ils identifient, il y a plus de 50% d'individu qu'ils ne connaissent pas. Ce sont ces gens qui ne sont pas connus et qui constituent l'essentiel de la cible de la mobilisation dont on parle aujourd'hui autour de la radicalisation. Derrière cet intérêt pour ces individus, il y a une inquiétude légitime du fait que certains à leur retour de Syrie passent à l'acte.

Pour autant, si cette inquiétude est légitime, il faudrait poser ce débat en comparant ce qu'il se passe avec les expériences historiques de personnes qui sont allées se battre à l'étranger. Les conflits en Syrie, en Irak ne sont pas sous ce rapport très différent d'autres formes d'engagements, de

militantisme transnational. On peut citer sur ce point la guerre d'Espagne, l'expérience des volontaires français de la Ligue Française contre le bolchévisme qui sont allés se battre aux côtés des nazis, l'engagement sur le terrain ukrainien ou toute la question de l'humanitaire qui n'est pas si éloignée de ce que l'on voit actuellement.

J'ai réalisé un travail de comparaison de tous ces éléments. Si nous nous interrogeons sur les raisons qui poussent des individus à quitter leur vie pour aller se mettre en danger sur un territoire lointain, on s'aperçoit qu'elles sont multiples. La dimension de solidarité est importante. Aujourd'hui la légitimité d'aller combattre contre le régime de Bachar El Assad est très forte dans certains milieux, au-delà d'une envie de partir. Il y a également des personnes qui ont une idée d'humanitaire, c'est-à-dire aider des gens sur des zones de conflit. Il y a aussi des questions de quêtes existentielles. Si l'on étudie le profil des personnes qui partent, il y a de grandes continuités comme des anciens militaires, des sportifs à risques ou des petits délinquants.

Si l'on regarde ce qu'il se passe sur place dans les conflits, on s'aperçoit qu'il y a d'énormes similarités comme la question de l'ennui ou la prise de conscience de l'horreur de la guerre au front. L'Etat Islamique a dû mettre en place une force de police pour essayer de lutter contre les déserteurs.

Au regard des chiffres des européens qui sont partis au front il y a schématiquement trois tiers : un tiers de personnes qui sont sur le départ, un tiers de personnes qui sont sur place et un tiers de personnes qui sont rentrées. Au retour de ces individus les réponses institutionnelles qui vont être données seront cruciales pour comprendre ce qu'ils vont devenir par la suite.

Pour conclure, il y a trois points à soulever.

Le premier élément est la confusion qui existe entre la question de la violence politique et la question de l'activisme transnational. La confusion de ces deux notions donne lieu, notamment dans le champ politique, à l'adoption d'un discours guerrier. C'est un discours de polarisation qui divise le monde entre « nous » et « eux ». Ce discours ne fonctionne pas lorsqu'on est dans une situation telle que maintenant, c'est-à-dire que nous ne sommes pas réellement convaincus que les chars de Daech sont aux portes de la France. La violence politique, contrairement à la question de la guerre, ce n'est pas une relation à deux mais c'est une relation à trois. Il y a d'un côté les organisations terroristes, de l'autre côté les autorités publiques et en tierce partie, l'essentiel du public qui est en spectateur des affrontements des deux premiers. Les deux premiers ont un discours de mobilisation. En réalité, l'essentiel des individus ne sont pas mobilisés dans cette confrontation. C'est cette indifférence qui est absolument cruciale pour que ces conflits ne prennent pas d'ampleur.

Dès lors qu'un conflit de ce type arrive à mobiliser une partie importante de la population il dure dans le temps, par exemple en Irlande du Nord ou au Kurdistan.

Or, le problème, c'est que le discours de mobilisation et l'injonction à la condamnation risquent très largement de projeter certains individus qui hier étaient neutres, dans le camp de personnes mobilisées et notamment dans le camp des radicaux. C'est précisément ce qui s'est passé avec le cas irlandais, les politiques antiterroristes britanniques et notamment le Bloody Sunday qui a envoyé 2000 jeunes ouvriers nationalistes dans les commandos de l'IRA.

Le deuxième élément est plus préoccupant. Les cas des personnes qui sont radicalisées et qui sont susceptibles de partir en Syrie sont minoritaires parmi les populations que les professionnels de la

jeunesse ont à traiter. Or, la mobilisation politique et médiatique sur la question de la radicalisation, les injonctions qui sont données aux services qui traitent de la jeunesse de s'intéresser à ces questions pourraient dans une certaine mesure transformer la mission des professionnels de la jeunesse. Pour un professionnel de la jeunesse, gérer des enfants en situation de danger, c'est son métier et quel que soit le danger. Développer cette action sur la prévention de la radicalisation n'est-ce-pas, dans une très large mesure, se donner les moyens d'échouer ?

Le dernier élément est que la focalisation aujourd'hui sur la radicalisation conduit à un glissement très net vers la question de la religiosité, c'est-à-dire que radicalisation et religiosité deviennent deux éléments d'une même question. On peut citer l'exemple de l'Angleterre et M. RAGAZZI qui a travaillé à Birmingham. On a remarqué que l'ensemble des politiques de prévention de la délinquance avait été réorientées vers des politiques de lutte contre la radicalisation. Concrètement, des programmes sportifs d'encadrement de la jeunesse défavorisée sont désormais uniquement destinés aux jeunes musulmans du quartier. Ce basculement produit une sorte d'exclusion des jeunes non convertis à l'islam qui risquent de nourrir un discours clivant rejetant les musulmans. Dans certains cas, des politiques publiques construisent des communautés et obligent des individus à se penser d'abord comme des musulmans pour participer à des programmes et de l'autre ces politiques construisent le rejet de cette même communauté par ceux qui ne peuvent pas y avoir accès. Ainsi, des politiques publiques peuvent aboutir à une vision idéologique du monde qui n'est pas si éloigné de la vision de Dabiq : le monde se divise entre les musulmans et les autres.

Fethi BENSLAMA

Il faut soulever de prime abord le problème des outils avec lesquels nous pensons cette question de la radicalisation. C'est le problème de la confusion entre décrire et expliquer. Depuis le mois de janvier nous sommes envahis par un discours sociologique imprudent qui a consisté à transformer des conditions sociales en facteurs. On a parlé des banlieues, de catégories sociales, de pauvreté comme facteurs. Nous avons entendu, heureusement, des bémols durant cette journée. Un facteur signifie qu'il y a un élément causal qui intervient nécessairement dans un résultat. Il y a une confusion sans cesse entre variables et facteurs.

Il y a en effet une variable sociale, une variable politique, idéologique mais en aucun cas, ils ne constituent des facteurs. L'islam n'est pas un facteur c'est une variable, si l'islam était un facteur, alors tous les musulmans seraient radicalisés. Or, la radicalisation est un phénomène que l'on trouve un peu partout dans les régions du monde.

Il y a cependant une variable dont on parle très peu, c'est la variable subjective. La question que l'on se pose et à laquelle nous sommes peut être tous en difficulté pour y répondre, c'est comment un sujet en arrive à entrer dans un processus qui peut le conduire à devenir un meurtrier. C'est une question complexe. Aujourd'hui notre savoir doit être prudent car nous n'avons pas éléments en faveur d'une clinique judiciaire, éducative ou même psychologique qui nous permettent réellement de comprendre exactement les processus et les mécanismes.

Il y a une deuxième variable qui est ce qu'on appelle l'adolescence. Deux tiers des 3 000 qui se sont radicalisés ont entre 15 ans et 25 ans. Ce n'est donc pas l'adolescence au sens juridique, ce n'est pas le mineur. L'adolescence est un processus qui se prolonge jusqu'à des âges plus élevés que les 18 ans. Les services et accueils des pathologies d'adolescents sont ouverts jusqu'à 26 ans. En effet, il y a une extension des phénomènes d'adolescence due à la modernisation.

Il n'est pas anodin que l'offre djihadiste s'adresse aujourd'hui à des adolescents, ce qui n'était pas le cas concernant la 1^{ère} génération de djihadistes. Il y a donc un choix délibéré. Nous pouvons prédire que l'offre de demain s'adressera certainement à des enfants. De nombreux indices montrent qu'ils tentent de s'approcher d'enfants. Cette offre s'est amplifiée, le djihadisme est un marché et comme tous les marchés il y a une variété de produits. Cette offre s'est rapprochée des adolescents par le biais d'internet.

- **Quel est le but de l'offre djihadiste ?**

Elle vise à fabriquer des guerriers. Tous les salafistes djihadistes ont été des salafistes. Ce sont donc des catégories théoriques et poreuses. Cette porosité fait partie de la donne aujourd'hui de la radicalisation. La visée principale de la radicalisation est de faire des guerriers. Si l'on oublie ce point, on ne peut pas comprendre. Nous ne parlons pas de simples rebelles car nous sommes dans une situation de guerre. Les attentats de janvier 2015 répondent à une situation de guerre.

- **Que contient cette offre ?**

L'offre djihadiste a pour paradigme la question de l'idéal, sur un mode particulier qui est l'idéal blessé. Cette offre est faite à des adolescents à un moment qui se caractérise pour ces derniers par un remaniement des idéaux qui fait passer progressivement des enfants vers les idéaux de l'âge adulte. Les idéaux sont redoutables car ils renforcent le narcissisme.

Nous commençons notre vie en tant qu'enfant, nous nous prenons pour objet d'amour, nos parents font en sorte que l'on s'aime. Et puis à un moment donné nous devons sortir de cette idéalisation de « soi-même » vers des idéaux qui sont des idéaux sociaux et donc nous investissons une part de notre amour de nous-mêmes vers des valeurs sociales dans lesquelles nous plaçons notre narcissisme. C'est pour cela que nous pouvons mourir pour des idéaux. La question de l'idéal c'est l'enjeu de l'amour.

Il y a des adolescents qui sont dans une situation de souffrance de l'idéal, pour différentes raisons par rapport à l'histoire notamment leur histoire familiale, infantile, voire des traumatismes dans leur histoire. L'offre djihadiste va proposer à des adolescents en souffrance de l'idéal la possibilité de s'identifier à l'idéal islamique blessé. Mais l'idéal blessé ne sécrète pas de l'amour, il sécrète de la haine. En tant que blessé, l'idéal apparaît comme ayant subi un préjudice et ce préjudice ne permet pas de dégager de l'amour. Lorsque l'on regarde le discours des jeunes qui sont passés à l'acte, ils se positionnent tous comme étant des victimes, des préjudiciés. La réponse à un idéal blessé, c'est la vengeance. L'offre djihadiste propose à un adolescent de s'identifier et même de se confondre et d'incarner l'idéal blessé et d'entreprendre de le réparer, de devenir le vengeur.

- **Quel est l'apport pour l'adolescent de cette identification à l'idéal blessé ?**

Cette identification à un idéal blessé permet de confondre sa propre souffrance avec des souffrances collectives. Elle apporte une solution à ces enfants qui sont en souffrance de l'idéal. L'une de ces

solutions est de s'identifier à l'idéal blessé pour devenir missionnaire. Il a une mission héroïque, glorieuse et vengeresse où il ne venge pas seulement ce qu'il a subi mais ce que l'on a fait subir à la collectivité.

L'identification à l'idéal blessé permet à des sujets une valorisation narcissique. Souvent nous rencontrons des jeunes qui ont peu d'estime pour eux-mêmes, qui se considèrent comme ne valant rien et ayant des failles narcissiques majeures. Cette identification permet à la fois de rendre compte de sa souffrance et de la compenser. Lorsque l'on travaille dans les banlieues on voit bien qu'à partir des années 90 il y a eu progressivement ce processus de radicalisation. Ce n'est pas l'absence d'attentat qui est le symptôme de l'absence de radicalisation.

Cette identification permet par ailleurs une intensification du sentiment de résistance. Beaucoup d'adolescents souffrent de ne pas se sentir exister et l'identification accroît ce sentiment d'existence et produit une exaltation qui manque à leur vie.

Il y a un élément à prendre en compte qui est ce qu'on appelle « l'allèchement de la cruauté du surmoi ». De nombreux adolescents, et même certains qui vont vers des actes de délinquances, ne sont pas des individus amoraux mais bien au contraire sont des individus qui ont de puissants sentiments de culpabilité. Ils sont assaillis par des reproches, par des remords et ils s'auto-punissent parfois. La rencontre avec une personne qui va les diriger, leur imposer des contraintes peut les mettre à l'abri de leurs propres pulsions mortifères et réduire le sentiment de culpabilité inconscient. Souvent la culpabilité précède les passages à l'acte.

L'identification à l'idéal blessé permet l'anoblissement des pulsions criminelles et délinquantes. A partir du moment où l'individu devient le porte-parole d'un idéal blessé, non seulement il peut anoblir ses pulsions antisociales mais également il peut devenir hors la loi tout en représentant la loi dans le cadre de l'islam. Il devient le représentant de la loi de Dieu.

L'idéal blessé ouvre la possibilité de renverser le rapport de dominant-dominé. Certains jeunes se trouvent dans des postures douloureuses de dominé dans leur vie familiale ou sociale.

Devenir le porteur d'un idéal blessé c'est devenir à son tour celui qui domine, qui terrorise et qui se fait craindre au nom de la cause la plus élevée qui soit.

Un autre élément dans ce mécanisme de l'idéal blessé, c'est qu'il permet d'exprimer les tendances suicidaires que certains adolescents ont par l'auto-sacrifice. Pour nous, une personne qui s'explode réalise un attentat suicide mais pour celui qui le réalise c'est de l'auto-suicide.

L'idéal blessé implique donc cette position d'un individu qui va identifier le préjudice qu'une communauté humaine a subi ou supposé avoir subi, c'est-à-dire l'islam. Cette identification l'autorise à aller de plus en plus vers les actes qu'on lui demande de faire et de ne plus avoir de freins puisqu'il est préjudicié et qu'il agit dans le but d'une réparation.

- **D'où vient l'idéal blessé de l'islam ?**

La radicalisation actuelle est un phénomène qui parcourt l'ensemble du monde musulman. Traditionnellement les repères de ce phénomène vont du Maroc à l'Indonésie. Pas une société n'y

échappe, l'explication sociale ne tient pas. Il y a un phénomène anthropologique qui concerne l'ensemble du monde musulman et au-delà y compris les minorités musulmanes dans d'autres pays.

Lorsque des phénomènes comme celui-là atteignent toute une civilisation, c'est qu'il a dû se produire des séismes importants qui ont touché ce que Freud appelle le « surmoi de la culture », c'est-à-dire quelque chose qui parcourt non pas seulement des individus mais l'ensemble de la structure de la civilisation et qui l'affecte. Nous sommes tous des héritiers de nos cultures.

Pour panser cette blessure de l'idéal de l'islam, il faut de prime abord faire un constat : le monde musulman est actuellement en proie à une guerre civile. Le phénomène de radicalisation est d'abord une guerre entre musulmans. Cette guerre a pour objet le sujet musulman lui-même. Dans la longue histoire de quatorze siècles des musulmans il y a eu des divergences, des guerres civiles mais ce qui se passe à partir des années 20 et 30 n'a jamais eu lieu dans l'histoire du monde musulman. Les musulmans qui vivent aujourd'hui sont tous les héritiers de cette période. La volonté des principaux mouvements islamistes est la restauration du Califat.

Dans les années 20-30 s'est déroulée l'abolition du Califat. Le Califat est le point le plus haut de l'édifice de l'islam, c'est-à-dire le point de la souveraineté dans le sens d'un système politique et pas seulement religieux. En 1924 le Califat est aboli, le dernier empire musulman chute, l'empire Ottoman qui avait 624 ans, et apparaît le premier état laïc : la Turquie. La Turquie est un élément absolument stratégique et décisif dans tout ce qui s'est passé dans le monde musulman. Cette abolition du sommet de l'islam signifie que lorsqu'il n'y a plus de Califat il n'y a plus de sujets politiques dans l'islam. Il n'y a plus de sujets de la communauté. C'est à la fois religieux et politique. Ce moment a été vécu comme une catastrophe.

Les mouvements islamistes naissent à cette période. Comme les Frères Musulmans qui naissent en 1928. Ils naissent à partir de cet événement qui est d'autant plus cruel que le monde musulman est passé de la position de maître de son monde au subalterne avec le colonialisme.

Pour les mouvements islamistes, cet événement est un désastre dans la mesure où la disparition de l'édifice suprême signifie une absence de lois et de garants des lois islamiques en tant que communauté politique.

Ce processus a commencé un peu plus tôt avec l'entrée des idées du siècle Lumières dans le monde musulman. On peut citer Napoléon lors de son arrivée en Egypte. Il arrive avec une armée militaire, mais aussi avec des savants et commence par un massacre au Caire. Puis il réunit tous les cheiks du Caire pour leur signifier qu'il leur amène la civilisation. Il y a un compte rendu de cette réunion et le Grand cheik du Caire dit à Napoléon : « *Mais nous avons le Coran* », Napoléon demande alors, si, dans le Coran il y a de quoi fabriquer des canons et tous les cheiks répondent oui. Selon eux, tout est dans l'islam. C'est la solution à tout selon les Frères Musulmans. Ils le proclament aujourd'hui et ils prétendent que l'islam est suffisant pour répondre à tous les problèmes de ses sujets.

C'est là que réside l'idéal blessé dont l'islamisme a fait la théorie traumatique. C'est pour cela que les mouvements islamiques visent la restauration du Califat.

- **Comment se passe cette guerre civile dans le monde musulman ?**

Cette guerre a lieu car à l'intérieur du monde musulman se trouvent des partisans des Lumières. Ce sont des musulmans qui se sont dit que l'Occident, qui les avait envahis, possédait des inventions importantes qui étaient des inventions politiques et de droit. Ils souhaitent obtenir ces inventions. S'ouvrent à ce moment-là les premiers éléments de la guerre civile entre des musulmans qui ne veulent plus précisément de la communauté musulmane, de ses lois, du Califat et ceux qui veulent être des citoyens d'un Etat national et donc des citoyens de droit et non plus des citoyens d'une communauté. Voilà l'enjeu majoritaire de cette guerre : certains veulent restaurer la communauté musulmane et son sujet.

Ce point de vue a été développé par un penseur allemand, TÖNNIES, qui a montré comment le monde européen est passé d'une organisation communautaire autour de la filiation au centre de laquelle on trouve les coutumes et la religion vers une organisation sociale qui se fonde sur l'échange, le contrat, les fonctions gérées par l'état de droit et le droit normatif. Cette bascule de la communauté au social, c'est-à-dire d'un sujet de la communauté à un sujet social est la transition subjective que l'on voit dans toute l'humanité et qui se fait à différentes vitesses et qui donne lieu parfois à des situations de terreur, par exemple en Russie avec la bascule de l'époque féodale russe vers l'époque moderne via le marxisme, de même en Chine avec le maoïsme.

L'enjeu de la guerre, c'est d'être sujet social d'un état national ou bien revenir à la forme de la communauté. Les mouvements islamistes veulent la destruction des états nationaux. Lorsqu'il y a eu les élections démocratiques en Tunisie en 2012 où les islamistes ont gagné les élections par la voie des urnes, la première déclaration du Premier Ministre a été de proclamer le VIe Califat.

Aujourd'hui cette guerre civile se passe entre deux genres extrêmes : des musulmans qui se veulent sujets d'un état, sujets sociaux et d'autres qui veulent être les sujets d'une communauté restaurant le Califat.

Cette guerre s'est radicalisée progressivement parce qu'elle a été alimentée par des forces et des puissances politiques. L'Arabie Saoudite et les Etats Unis ont agi pour arrêter les mouvements islamistes. Ces derniers avaient pour objectifs d'arrêter les réformes qui amenaient à des sujets sociaux dans le monde musulman. L'instauration de ces sujets sociaux menaçait particulièrement les monarchies. Si les Etats Unis sont intervenus dans cette guerre c'était dans le cadre de la guerre froide. Les idéologies du sujet social étaient des idéologies de l'arabisme national et supposait l'abolition de tout ce qui s'apparentait à une communauté. L'Arabie Saoudite a financé ces mouvements, pour un montant d'environ 70 milliards de dollars.

Ce phénomène vient donc d'un processus historique qui touche l'ensemble de l'humanité. Le passage de la communauté à la société est un processus anthropologique général auquel chaque société mais aussi ensemble culturel va, à des pas très différents, être confronté.

Je passe sur l'explosion démographique qui a été la seconde catastrophe dans le monde musulman. Aujourd'hui naissent tous les ans un million d'enfants en Egypte, ce qui aboutit à des humains qui sont stockés dans des banlieues, dans des tombes au Caire et dans les agglomérations urbaines égyptiennes. Il y a des individus qui vivent en déshérence et qui ne sont pas en mesure de devenir des sujets sociaux. La communauté est bien plus protectrice pour des gens démunis.

Le combat n'est pas entre laïcs et religieux parce que beaucoup d'individus qui veulent ce sujet social sont des croyants. Mais ils ne croient plus être des sujets de la communauté. Dans une même famille musulmane il y a des individus qui ne s'habillent pas de la même manière, qui n'ont pas les mêmes références.

De même, un point important est la question des femmes, c'est un enjeu majeur car ce qui libère les femmes ce n'est pas la communauté mais l'ordre social. Pour la communauté, une femme est un bien et non pas un sujet social. C'est la bascule vers un monde social qui permet aux femmes de s'émanciper. C'est dans ce contexte que le port du voile s'explique, c'est ramener ce qui a échappé à la communauté.

Tout ceci a progressivement amené au « sur musulmans ». C'est quelqu'un qui veut toujours être plus musulman qu'il ne l'est. Il va aller de surenchères en surenchères dans la piété, dans les marques de son appartenance. Ce dernier voit l'autre musulman comme « sous musulman » ou comme un faux musulman. La guerre dans le monde musulman est une guerre qui tue les musulmans. Les sur musulmans déclarent que ces faux musulmans sont sous l'influence de l'Occident. C'est vrai puisque l'Occident invente le sujet social. Quand on dit de l'Iran qu'il est un état islamique, c'est faux. Il n'y a que les iraniens qui votent, donc c'est un état national. Ils écrivent dans leur constitution qu'ils sont musulmans mais ils n'en sont pas moins un état. Le seul ordre juridique véritablement musulman c'est celui de la communauté, c'est-à-dire du Califat, qui a pour loi la Charia et non pas le droit positif. Dans la plupart des pays musulmans le droit a été infiltré à des degrés importants par le droit d'inspiration occidentale.

Aujourd'hui c'est ce mouvement qui prend de l'ampleur, c'est-à-dire cette transition subjective qui donne lieu à une guerre. Les mouvements islamistes veulent ralentir et stopper cette transition.

Ils ne pourront pas la stopper, parce qu'il y a des mécanismes et des processus qui appartiennent à la modernité et qui ne peuvent être enrayés. Le monde de la communauté est un monde dans lequel Dieu est un principe et reste présent dans les actes de chacun. A partir du moment où Dieu est désactivé, on passe à autre chose. Les mouvements islamistes vont perdre la guerre parce qu'eux-mêmes parfois sont porteurs de ce mouvement de la transition à leur insu, dans l'usage par exemple des techniques qui impliquent un certain nombre de conséquences sur les sujets.

Dans cette guerre il y a un élément décisif : la *thanatos politique*. C'est-à-dire que dans le recrutement des guerriers il s'agit d'offrir la mort. La mort apparaît comme un moyen de remporter cette guerre par rapport à ceux qui promeuvent ou croient à une politique qui privilégie la sauvegarde de la vie. Les mouvements djihadistes sont thanatos politiques : ils proposent l'autosacrifice, ce que l'on appelle le martyr. Ce n'est pas un suicide, en effet celui qui va commettre ou devenir martyr dans un attentat suicide scénarise sa mort. Tout s'écrit et se déroule à partir de ce moment où l'individu est mort. Il pense qu'il ne va pas mourir, il investit sa vie comme un capital pour une plus-value qui va devenir après sa mort pour les autres une mort apparente. Le statut du martyr permet de rester vivant. Il pense même qu'il va bénéficier d'une vie meilleure. Dans les testaments que nous avons de personnes qui ont commis un attentat suicide, ils évoquent tous la scène où ils vont être détruits, réduits en éclat en éclatant les autres. Ils ont un fantasme de ne plus être une figure humaine, et c'est cela qui leur permet de détruire les autres. Il est compliqué de penser que des êtres humains peuvent arriver à un moment donné à une désidentification de la figure humaine.

Pour conclure, les djihadistes pensent que la thanatos politique qu'ils visent est celle qui va leur assurer leur victoire, notamment en culpabilisant les musulmans eux-mêmes en leur montrant que des gens meurent pour eux pendant qu'ils restent passifs. Il y avait en Tunisie une députée qui avait déclaré dans l'Assemblée qu'il fallait construire des maisons pour les martyrs, pour les spectres. Cette question des spectres est importante, ils nous hantent de différentes manières. Dans Paris les rues portent des noms de morts, ce sont des tombes symboliques. Or, la thanatos politique consiste à peupler le monde des vivants de spectres, de gens qui se tuent et tuent les autres par des actes violents. La terreur vient de cette possibilité que des gens puissent hanter nos vies à travers la possibilité de la mort qui nous laisse dans l'effroi.

Nous pourrions développer sur tout ce qui conduit à cette question du martyr car elle est essentielle. Nous avons des adolescents qui croient à l'immortalité et pensent qu'ils peuvent le devenir. Cette immortalité est un élément essentiel du maniement des idéaux. L'idéal le plus radical pour des êtres humains c'est de devenir immortel, nous avons cette figure à travers le Panthéon.

M. BARANGER : Je vous remercie. Nous parlions de regards croisés, nous avons deux regards qui sont très différents et des approches différentes sur ce phénomène de radicalisation. Sur les propos de M. BENSLAMA sur le Califat, cela rejoint beaucoup les travaux de Pierre LEGENDRE sur la construction de l'Etat en Occident. J'ai été frappé sur les méthodes de recrutement et notamment que l'offre djihadiste risque de s'adresser à des enfants.

QUESTIONS

Mme ANDREA, juge d'instruction à Lyon : Je souhaiterais savoir compte tenu de ce que vous avez présenté de l'offre djihadiste, comment vous expliquez qu'elle puisse faire écho à des adolescents occidentaux non musulmans ? Comment s'identifient-ils à cet idéal blessé qui n'a finalement rien à voir avec leur culture. Y a-t-il une propagande spécifique pour les non musulmans ?

M. BENSLAMA : Ce que je viens de dire sur la condition de l'adolescence comme le moment où il peut y avoir des souffrances de l'idéal, quel que soit l'adolescent, quel que soit son origine ou son lieu, cela explique pourquoi lorsqu'il y a une offre de l'idéal blessé, beaucoup peuvent la prendre quelle que soit son origine culturelle ou religieuse. Aujourd'hui, l'offre de l'idéal blessé dans la société n'existe plus en Europe. Le prolétariat était à un moment cet idéal de l'homme opprimé que l'on était appelé à défendre. Actuellement nous avons des offres de toxicomanie. La toxicomanie peut fonctionner comme réponse dans le corps de quelque chose qui va arrêter la souffrance de l'idéal.

L'idéal blessé c'est le fait qu'à un moment donné il y a un autre, un Dieu qui souffre par exemple, auquel nous devons répondre. Toutes les activités des mouvements humanitaires sont une réponse à l'appel de la souffrance de l'homme humain. Il y a chez ces jeunes certains qui vont s'engager par altruisme. Cette problématique de l'idéal, elle, est la problématique des adolescents d'une manière générale et on trouve des adolescents en souffrance qui répondent à l'offre islamiste.

M. BARANGER : *L'offre djihadiste serait en quelque sorte l'offre du moment, comme les Brigades Rouges ont pu l'être ?*

M. BENSLAMA : Oui. Cela s'appuie sur un arrière-plan historique qui est très fort et qui reste dans la conscience de ceux qui promeuvent l'islamisme. Bien que ces événements historiques aient plus d'un siècle, la réalité subjective ne fonctionne pas avec le même rythme que la réalité extérieure sociale. Il faut amener une autre donnée qui est très importante. Il faudrait regarder dans l'histoire de la famille d'un adolescent qui devient missionnaire. Il ne faut pas regarder seulement ce qui arrive à l'adolescent, mais il faut étudier également son histoire familiale.

Etienne LE ROY, anthropologue : *J'ai été particulièrement intéressé par les références au Califat et cette référence à TÖNNIES qui a analysé le passage de la société à la communauté. Trop souvent on s'arrête à la société en croyant que c'est un mouvement irréversible et définitif. Or nos sociétés sont en train de se transformer et ce que nous pouvions croire comme étant un mouvement de civilisation définitif au contraire est en train de se transformer dans nos propres sociétés. Confrontées à la complexité du monde, à la mondialisation qui se développe nos sociétés sont en train de vivre d'autres révolutions dont on parle moins et en particulier la révolution des communs, c'est-à-dire une nouvelle manière de construire des communautés symboliques.*

Au sein des sociétés occidentales, nous sommes capables de faire émerger des communautés symboliques qui pourront s'opposer à la communauté rêvée du Califat des constructions qui soient autrement plus constructibles que celles que prônent les djihadistes. Il faudrait que nous essayions, ensemble, d'ouvrir les yeux devant ces réalités nouvelles et peut-être que cela permettra à nos sociétés de trouver des réponses qui seront beaucoup plus intéressantes en termes de construction de devenir et d'entrée dans des vies vraiment enrichissantes que la simple mobilisation à travers des appareils d'état, dont on sait qu'ils ont toujours des limites.

M. BENSLAMA : Je suis tout à fait d'accord. Ce qui m'a fait prendre conscience de ce fait c'est la révolution qui s'est déroulée en Tunisie, qui est devenue tout à coup un laboratoire. Je suis allé voir ce penseur allemand, TÖNNIES, car j'ai trouvé qu'il rendait compte de quelque chose qui se passait sous nos yeux de manière incroyablement vivante dans la transition en Tunisie. Depuis, les penseurs ont un peu nuancé. A l'intérieur des sociétés il y a aussi des micros communautés qui se créent. Le monde social dans lequel nous vivons est devenu de plus en plus dur avec des villes ou des agglomérations urbaines qui font parfois 20 millions habitants et donc les gens sont amenés nécessairement à recréer des liens d'affiliation. C'est peut être l'une des réponses. Je crois qu'il faut essayer de ne pas tout de suite s'invectiver avec le communautarisme. Il y a des moyens de créer du commun qui ne seraient pas le retour au communautarisme mais qui serait la création d'enclave dans lesquelles la vie serait plus vivable pour des sujets dans le monde moderne qui est très difficile parfois de supporter.

M. LE ROY : *Mais des enclaves ouvertes en communication qui ne jouent pas contre l'Etat, qui ne jouent pas le jeu de l'opposition mais de la complémentarité. C'est ce nouveau type de paradigme qu'il faudrait que nous puissions développer.*

Témoignages et pistes de travail

Animé par Elsa BEN SAID, VP placée au TGI de Créteil

Mme PAUCHER JE à Bobigny

Mme. MAHOUCHE éducatrice PJJ, référente laïcité

Mme. LAXALTE, éducatrice à l'UEMO de Créteil

Présentation par Mme BEN SAID

Cet atelier porte à la fois sur des témoignages et sur des pistes de travail et de réflexions. Je souhaite commencer par une présentation des intervenants. Mme MAHOUCHE qui est chef de service référente laïcité citoyenneté en Seine Saint-Denis. Mme PAUCHER qui est juge des enfants à Bobigny. Mme LAXALTE qui est éducatrice à l'UEMO de Créteil dans le Val de Marne.

L'objectif de cet atelier est de soulever des questions et des réflexions à partir d'expériences professionnelles. L'idée est de pouvoir exprimer clairement les questions et les doutes que cela peut susciter à la fois en matière d'assistance éducative et en matière pénale.

Madame LAXALTE

J'interviens dans le but de parler d'une mesure de réparation que nous avons effectuée et qui a été ordonnée à l'égard d'un adolescent de 17 ans. Ce dernier a été mis en cause dans des faits d'apologie d'acte de terrorisme, de provocation publique d'incitation à commettre un acte de terrorisme et d'injures publiques en raison de la race et de la religion par des moyens de communication publique.

Ce mineur, à une période où il était constamment sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévisions d'informations instantanées, a lu un hachtag sur Twitter sur un « non palestinien » et a répondu avec un autre hachtag sur un « non juif ». Pendant plusieurs jours il s'est adonné à alimenter sur ce hachtag dans les échanges, à injurier des personnes de confession juives, à mettre une photo d'une école juive et un lance-roquette, à proférer des insultes, des provocations, se targuant de pouvoir fabriquer une bombe. Il s'agissait de sa première implication pénale. En échangeant avec lui, il a mis en avant une volonté de marquer les esprits, en parlant d'une guerre sur la toile. Il voulait surenchérir à cette joute verbale sur internet dans le but de gagner.

Ces types de mise en cause sont très rares dans notre service et donc au fur et à mesure des entretiens avec ce jeune, nous avons tenté de réfléchir en équipe sur la solution la plus adéquate pour ce mineur dans le cadre de cette mesure. Ce jeune a émis le désir d'effectuer cette mesure auprès d'individus de confession juive, nous lui avons donc proposé une visite du musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris rue du Temple. C'est un adolescent qui avait une certaine culture générale, qui lisait beaucoup, qui était très animé par des événements historiques, des conflits où il prenait la cause pour les opprimés. A cette période il était principalement intéressé par le conflit israélo-palestinien mais il n'évoquait pas que cela. Il était réellement partie prenante dans cette mesure, comme ses parents qui

ont participé au déroulement de notre intervention et avec qui nous avons pu travailler autour de cette question.

Ce jeune avait également beaucoup de questionnements autour de la liberté d'expression et avait un grand sentiment d'injustice car lui avait été mis en cause et non ses détracteurs. Il avait également beaucoup d'interrogations autour des médias et de la stigmatisation des quartiers, des populations de confession musulmane. Il avait une histoire familiale marquée par les conflits en Algérie car sa famille était d'origine algérienne et avait beaucoup d'interrogations autour de la transmission de l'histoire familiale, de l'appropriation de son passé familial et des questions autour de sa place au sein de la société.

Les parents, eux-mêmes de confession musulmane, ont été profondément touchés par cette mise en cause et ont remis en question ce qu'ils avaient transmis à leurs enfants. Comment une personne naturalisée française de confession musulmane peut vivre sa citoyenneté en France ? Ce type de question a été traité dans le cadre des entretiens.

Concernant la mise en place de la mesure, nous avons contacté le musée. Le site de ce musée est très bien réalisé et de nombreux éléments nous ont aidés à préparer cette visite. Il y a en effet tout un espace autour de projets pédagogiques qui sont essentiellement mis à la disposition des enseignants. Il y avait un projet sur les stéréotypes et les préjugés et j'ai pu donner des extraits au jeune et nous avons travaillé ensemble sur cette problématique.

Le conférencier était très intéressé par le projet et il avait le souci d'individualiser la visite et l'adapter au jeune. Il m'a donc posé des questions personnelles et j'ai demandé l'accord préalable à ses parents et au jeune pour divulguer quelques informations notamment sur les faits, sur la confession du mineur. Le conférencier a donc pu orienter la visite. Il y a eu une demande financière de 40 euros, le jeune y a participé. La visite a été centrée sur les repères pour appréhender la civilisation juive, et sur la construction sociale de la personne juive et ce qui a amené à l'exclusion de ces populations. Le jeune a amené les échanges sur ses interrogations autour du mur des lamentations, sur le conflit israélo-palestinien. Il a par la suite parlé d'une posture de bienveillance de la part du conférencier.

Dans les mesures de réparation, nous avons pour habitude de les ponctuer par des actions collectives et pour ce jeune nous avons fait le choix que ce soit individuel pour qu'il puisse s'autoriser à poser ses questions.

Pour conclure, la mesure de réparation en elle-même est intéressante en tant que média et support d'ouverture et de déconstruction de la représentation qui sont connotées négativement mais cela reste un début d'élaboration compte tenu du temps qui nous est imparti. La mesure de réparation ne fait pas tout mais c'est une période où l'on peut ouvrir un espace d'échanges et de dialogues. Cette mesure ne peut être que complémentaire d'autres mesures.

Le concernant, nous avons une mesure de réparation et une mesure d'investigation. Nous avons ponctué la mesure en fonction de la fragilité du jeune, il avait notamment des débordements d'angoisse où il n'était plus possible d'élaborer un projet.

Mme MAHOUCHE

Je souhaite revenir sur la question des référents laïcité. Le contexte fait qu'à un moment donné la question s'est posée de savoir ce qui n'avait pas fonctionné. En effet, des personnes comme les frères KOUACHI ou Mohamed MERAH sont passés hors de l'institution. Nous avons souhaité remettre le focus au niveau des prises en charges, sur l'accompagnement éducatif et notamment sur la question du vivre ensemble. Il faut faire preuve de beaucoup de discernement. En effet, par exemple, un jeune qui achète un tapis de prière n'est pas nécessairement un jeune qui va se radicaliser dans la violence. Nous sommes dans une période où il y a beaucoup de confusion et nous allons un peu trop rapidement sur les interprétations ou sur ce qu'il pourrait advenir.

Il est intéressant que la PJJ se donne les moyens de repenser la fonction d'éducateur ou de travailleur social dans un contexte particulier. Les mineurs qui nous sont confiés aujourd'hui ne sont pas très différents de ceux d'il y a quelques années. Ils s'expriment autrement mais le travail éducatif reste le même car il s'agit d'accompagner un adolescent qui est en devenir et en construction. Actuellement, avec les réseaux sociaux, les crises géopolitiques, les crises économiques et l'internationalisation des problèmes, il y a une perte d'informations, une perte de repères sur fond de crise sociale. Tous ces éléments se mélangent et donnent le contexte d'aujourd'hui. Il y a beaucoup de fonds qui ont été débloqués et en tant que référente laïcité je me dis qu'il y a vraiment matière à soutenir et à construire de nouveau avec plus de facilité. L'idée est de créer des projets toujours plus innovants pour aller vers une prise en charge un peu réinventée auprès de ces jeunes.

La PJJ dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation intervient à deux niveaux.

Le premier volet est la coopération du Ministère de la Justice au niveau interministériel. Il a été question des cellules départementales. Il y a beaucoup d'inquiétudes sur le fonctionnement de ces cellules : si des noms circulent, la part de déontologie et si le droit des familles est respecté. Pour y avoir participé, je peux vous assurer que oui. Le but est de coordonner différentes institutions à un échelon local, le département, et d'essayer de voir quels sont les leviers possibles et quelles ressources peuvent être utilisées pour aider les parents. L'idée est d'accompagner un peu mieux et de venir en soutien aux familles qui sont perdues et en souffrance par rapport à des enfants qui sont en partance ou qui sont dans des voies de radicalisation. La place de la PJJ au sein de ces cellules est d'avoir un regard d'expérience sur la prise en charge des situations complexes. La délinquance des mineurs est un point particulier. Nous avons besoin de pouvoir aller dans ces instances pour harmoniser et mieux étayer le travail.

Le deuxième volet est au niveau de l'institution elle-même pour les prises en charge. Le référent laïcité n'est pas désigné comme étant le spécialiste de la question. Son travail est d'essayer de s'inscrire au niveau national puisque nous sommes 70 sur le territoire national et de trouver des maillages territoriaux pour venir en complémentarité au travail fait par les éducateurs. On peut apporter cependant des soutiens spécifiques. L'idée est de soutenir les projets et donc les justifier pour obtenir les financements. L'objectif est de venir en aide aux familles et à l'adolescent qui peut être en perte.

Les événements de janvier ne révolutionnent pas le travail social, mais ils viennent interroger et donc nous obligent à innover et repenser sur des points qui avaient tendance à être moins mis en avant. La question de la laïcité d'un établissement d'hébergement est une question qui est prégnante car des jeunes qui sont contraints sous mains de justice doivent pouvoir obtenir un espace de vie qui soit supportable pour eux. Pour les éducateurs le fait d'aborder cette question peut les perturber car ils n'étaient pas habitués à cette question, en effet, car jusqu'à maintenant elle allait de soi au nom de la laïcité. En hébergement la question de la laïcité interfère de fait, un mineur qui souhaite réaliser une prière doit être pris en charge de manière adéquate car il a droit de pratiquer sa religion. Il s'agit de construire ensemble une base qui soit claire pour tous, tout en faisant preuve de flexibilité.

Mme PAUCHER

Je suis juge des enfants au Tribunal de Bobigny depuis le mois de septembre 2014. Je me suis intéressée à la question de l'emprise sectaire et j'ai consacré mon mémoire à la question suivante : « Le juge des enfants face aux sectes ». Nous pourrions avoir tout un débat pour savoir si l'enjeu de la radicalisation est une question de secte, en tout cas il y a suffisamment de points communs pour que l'on puisse réaliser quelques rapprochements.

Je suis la référente pour le tribunal pour enfants de Bobigny dans la cellule préfectorale de lutte contre la radicalisation. S'est initiée l'idée de recentrer la réflexion sur le travail en juridiction et en particulier le travail en assistance éducative autour de plusieurs constats. Le premier c'est qu'effectivement il n'est pas très aisé pour un magistrat du siège de trouver sa place dans cette cellule préfectorale. En aucun cas il ne s'agit de donner des listes pour faire remonter des noms, en revanche c'est l'occasion d'exprimer ce que l'on fait avec des questions très précises. Par exemple, lors de la dernière réunion à la cellule préfectorale il a été demandé du côté de la préfecture comment pouvait-on saisir le juge des enfants ? Cette question qui peut nous apparaître basique n'est pas évidente pour tout le monde.

Certes il y a cette question de la radicalisation et une envie légitime de la part des professionnels de s'invertir mais on sait aussi qu'il y a des cas de jeunes qui partent pour les zones de conflits. C'était une réflexion partagée avec les collègues du TPE de Bobigny de se dire qu'en fait nous ne sommes pas seulement confrontés à des dérives sectaires dans l'islam mais aussi dans d'autres religions.

Dans certains nombres de dossiers nous sommes confrontés à des questions sur de possibles dérives dans les églises évangéliques ou dans certains cultes vaudou.

Il y a eu un autre constat, nous sommes peu saisis directement en assistance éducative que soit par le Parquet ou par les parents de situations où des jeunes seraient en danger de radicalisation. En discutant avec des collègues ce qui ressort c'est l'idée que ces questions se posent mais que l'on n'est pas nécessairement saisi sur cette base. C'est-à-dire que la question de la radicalisation, comme pour les dérives dans d'autres religions, va apparaître au cours du dossier d'assistance éducative.

Nous avons plus affaire à des situations de familles dans lesquelles les parents ont des pratiques qui peuvent inquiéter et donc avec des enfants à protéger. Il faut revenir au cœur du métier, car finalement les juges des enfants restent des juges du danger. La question qui se pose n'est pas tant de savoir si on est dans une forme de radicalisation violente, mais de savoir si cette forme d'isolement, de rupture

sociale est constitutive d'un danger suffisant pour que l'on intervienne au titre de l'assistance éducative.

A titre d'illustration, j'avais été saisie pour une famille dans laquelle une jeune fille adolescente avait été placée dans un contexte de très grand conflit avec sa mère. Cette dernière s'était convertie et était très pratiquante. La jeune fille ne supportait pas la radicalisation de sa mère. Il y avait dans la famille trois autres enfants et j'ai été saisie pour deux petites filles. J'avais institué une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert et les objectifs de la mesure étaient de pouvoir s'assurer que les filles participent à minima aux activités normales d'enfants de leur âge, sans être en danger dans leur scolarisation, dans leur construction sociale. Au départ, la mère leur faisait déchirer tous les dessins quand elles rentraient de l'école car dessus étaient représentés des personnes et elle proclamait que l'islam interdisait la représentation de personne. Peu à peu, le service d'AEMO a fait que le constat qu'il n'y avait plus matière à travailler ces questions puisque la mère avait accepté ces points. J'ai donc levé l'AEMO car le danger n'était plus qualifié.

Il est utile de bien définir les notions de danger et que les magistrats soient bien formés à ces dérives de la radicalisation, qu'elles soient dans l'islam ou dans une autre religion. Nous nous nourrissons sans cesse de la sociologie, de l'anthropologie et de toutes les sources humaines.

L'idée serait peut-être de pouvoir recenser des ressources et de pouvoir se dire que lorsque l'on est confronté à un problème de radicalisation religieuse ou de dérive sectaire, qui peut-on solliciter ?

Pour conclure, il me semble que l'on oublie parfois dans le débat la part de l'histoire individuelle et que finalement le seul dossier que je connaisse à Bobigny dans lequel nous avons toutes les raisons de penser que c'est un jeune majeur qui est parti dans une zone de conflit, est un jeune dont l'histoire est ponctuée par la violence et qui est un échec de la protection de l'enfance. Le premier rempart est de bien se recentrer sur la protection de l'enfance et dès la petite enfance.

Samedi 6 juin :

La justice et la société civile

Présentation par Mme HOURCADE

La première table ronde concernera l'implication de la société civile dans la justice des mineurs mais également l'implication des juges sur un territoire pour essayer d'avoir une connaissance fine d'un territoire et d'une population. Les communes ont une analyse précise de leur territoire et de leur public mais peut-être pas suffisamment de la justice. Il est important de réaffirmer cette nécessité de mieux connaître la réalité d'un territoire. En effet, les communes sont en lien direct avec les associations, les quartiers. L'association a passé une convention avec le Forum Français pour la sécurité urbaine, qui regroupe un certain nombre de villes et l'idée est de monter des projets avec les villes et les juges qui en seraient d'accord.

Débats animés par Emilie PETIT du Forum français pour la sécurité urbaine

M. ANDRIEU

M. TABIB

Mme FERGANE

M. QUIN

Présentation par Mme PETIT

Le forum est une association de collectivités locales qui existe depuis 25 ans au niveau européen et qui rassemble environ 250 collectivités locales. De ce Forum européen sont nés des Forum nationaux dont celui que je représente aujourd'hui qui rassemble une centaine de collectivités locales. Ce partenariat vise à développer les relations entre les collectivités locales et la justice. Nos élus ont toujours eu très à cœur d'affirmer que toute personne condamnée reste avant tout le citoyen d'une ville et d'une communauté et que pour cela il est essentiel non seulement que la justice lorsqu'elle juge une personne et exécute la peine prenne en compte ce contexte de la personne mais également que tous les acteurs du territoire soient associés à l'exécution et aux décisions prises. Il est loin d'être acquis qu'une personne sous mains de justice ne soit pas seulement le public de la justice mais qu'il soit le public d'un ensemble de territoires. Il y a beaucoup de textes aujourd'hui qui prônent ce rapprochement entre la justice, les collectivités locales et la société civile.

Tout le mouvement du développement du milieu ouvert pousse encore plus à développer ces relations et à associer l'ensemble des ressources d'un territoire. Il y a également le mouvement de déjudiciarisation qui demande de trouver des solutions en amonts de la phase judiciaire.

Il est complexe de gérer les temporalités différentes entre la justice qui a un temps souvent long et la collectivité locale qui doit rendre compte à sa population en étant le premier interlocuteur. Le deuxième défi de la justice vis-à-vis de la société civile est la question de sa lisibilité et de visibilité. Au Forum, depuis une dizaine d'années nous réalisons des enquêtes sur le sentiment d'insécurité, nous interrogeons les acteurs de proximité qui sont en contact avec le public dans une ville. Dans le questionnaire figurent des questions sur l'insécurité mais aussi sur l'avis qu'ils ont sur les réponses apportées par l'autorité municipale, par la police et par la justice. Nous avons été surpris des résultats, la justice bénéficie d'une assez mauvaise image et souvent encore plus mauvaise que la police. Selon beaucoup de personnes, la justice ne joue pas son rôle. Il y a donc tout un enjeu à faire comprendre les décisions judiciaires et pour cela les relais de la société civile sont essentiels pour les magistrats.

Nous avons quatre intervenants qui mettent en application ces principes avec des regards très différents. D'un côté le duo mulhousien avec Julie FERGANE qui est substitut en charge des mineurs auprès du Procureur de Mulhouse et Paul QUIN, qui est vice-président du Forum et maire adjoint à Mulhouse en charge de la sécurité. Ils vont nous parler de leur partenariat sur la justice des mineurs entre ville et tribunal. Puis je laisserai la parole à M. TABIB qui président de l'AFPAD qui est une association pour la formation, la prévention et l'accès aux droits à Pierrefitte qui est une ville médiation. Et enfin, Pierre-Jean ANDRIEU qui est ancien délégué interministériel à l'insertion des jeunes et qui aujourd'hui fait partie du collectif pour la promotion de l'intervention sociale communautaire qui nous parlera de son analyse des relations entre institutions et société civile avec un regard critique et qui promeut la question du développement communautaire au sens anglo-saxon du terme.

M. QUIN

Je souhaite vous délivrer une photographie de notre situation. Mulhouse est une ville avec un passé industriel très riche et ancien. C'était une industrie de main d'œuvre et comme dans beaucoup de ville de ce type, l'industrie de main-d'œuvre a été remplacée par une industrie plus moderne et qui recourt de moins en moins souvent à du personnel. C'est donc une ville de tradition ouvrière qui ensuite a vu une grosse industrie qui s'implantât sur son territoire : Peugeot. Il y a alors eu un appel de main-d'œuvre et notamment de main-d'œuvre immigrée.

Mulhouse représente 112 000 habitants et est la plus grosse ville du département. Mais c'est aussi la ville qui connaît le plus de difficultés, puisqu'elle a toutes les charges de centralité mais elle n'est pas préfecture. Donc elle n'a pas les services de l'Etat, décentralisés, qui pourraient améliorer la diversité des catégories socio-professionnelles. Le pouvoir décisionnel est à Colmar, sauf en matière de police puisque le directeur départemental sécurité publique a son siège au commissariat central de Mulhouse.

C'est une ville également très cosmopolite, il y a 136 nationalités à Mulhouse. C'est l'une des villes de France qui vit dans la strate des villes de plus de 100 000 habitants et a une population extrêmement

jeune. C'est à la fois une chance mais aussi parfois une source de problèmes supplémentaires. C'est aussi une ville aux caractéristiques un peu particulières. Si on regarde Strasbourg, qui est une ville de 350 000 habitants au km², en comparatif, Mulhouse est une ville de 500 000 habitants au km². Mulhouse est une toute petite ville sur son aire géographique, très peuplée et dense et donc qui génère un certain nombre de problèmes de promiscuité, de partage de l'espace, de conflits d'usage etc.

Mulhouse c'est aussi une ville avec sa banlieue intramuros, dans les pourtours de Mulhouse il y a un certain nombre de « villages » qui sont des zones pavillonnaires plutôt bourgeoises, plutôt tranquilles. Alors que c'est dans les quartiers mulhousiens mêmes, qui jouxtent le centre-ville, que nous avons les quartiers les plus populaires. C'est dans cette zone qu'il y a une densité de la population la plus élevée du Haut Rhin. Nous concentrons plus de 40% des chômeurs du département et de même que nous avons la plus grosse proportion de personne au RSA.

Comme nous avons connu des situations très difficiles par le passé, par exemple en 2002 nous étions à 136 faits de délinquance pour 1 000 habitants, qui est un chiffre important, il a fallu trouver un certain nombre de parades et de mesures pour pouvoir juguler ces phénomènes de violence et notamment urbaine. Nous avons initié un certain nombre de dispositifs et de plans d'action pour tenter de contenir voire de faire régresser cette violence. Seulement, nous nous sommes aperçus que la ville seule n'y arriverait pas et qu'il fallait travailler avec des partenaires. Ces derniers peuvent être la police mais également la justice.

Nous avons donc initié ce que l'on appelle des coordinations territoriales de prévention sécurité. Nous sommes partis du constat que nous avons énormément de difficultés avec les collégiens par exemple, et il serait intéressant d'avoir une action intra éducation nationale. Mais ce projet était complexe à l'époque, car c'était un milieu relativement fermé qui disposait de ses propres codes et système de sanctions via les conseils de disciplines etc. Nous sommes donc allés trouver les équipes de direction des collèges et nous leur avons proposé un partenariat en leur faisant valoir que c'était certes leur vocation de s'occuper des problèmes à l'intérieur des collèges mais par contre que nous étions en mesure de les aider, car ces collégiens existent dans la rue, de même dans les milieux familiaux et une approche globale de l'individu était nécessaire. Cette proposition a pu prendre forme, nous avons donc commencé à travailler avec les CPE de collège, les assistantes sociales, mais pas nécessairement dans le collège mais autour du collège. Il y a des relais qui se font entre l'intérieur du collège et l'extérieur.

Il fallait que l'on porte à connaissance ces relais à toutes les personnes qui pouvaient être intéressées par les situations individuelles et les situations collectives. Nous avons donc créé des réunions institutionnelles dans lesquelles y siège le Parquet où l'on traite d'un certain nombre de situations.

Nous avons des projets qui sont typiques de la ville de Mulhouse et donc financés exclusivement par la ville et nous avons aussi des dispositifs « Mulhouse-Alsace-Agglomération » qui sont réalisés pour le Grand Mulhouse. Dans ce cadre nous avons également créé la Maison des Parents qui a pour première vocation d'être un lieu d'écoute, d'échange, d'orientation vers des professionnels.

Nous nous sommes aperçus qu'il y avait beaucoup de professionnels qui s'occupaient de la jeunesse et donc, il fallut donner plus d'aide et de lisibilité à la famille pour qu'elle ne soit pas démunie face à une situation complexe. Cette Maison réalise des entretiens individuels à destination des parents qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants. Il y a une approche aussi groupe-parents avec un certain nombre de réunions qui sont organisées. Nous avons créé les stages de sensibilisation aux

obligations parentales et c'est à ce niveau que la justice intervient pour une collaboration avec la Maison des Parents.

Au titre du partenariat, je peux citer également la MJD « Hors Les Murs » qui était une volonté du procureur précédent de Mulhouse et qui souhaitait que cette MJD ait un peu plus d'importance. Il y a aussi un certain nombre d'actions comme de promouvoir l'égalité garçon-fille auprès des collégiens et de leurs parents, sensibiliser à l'usage d'internet, informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs. Nous allons mettre en place prochainement des stages de citoyenneté. Nous avons également des rappels à l'ordre qui ne sont pas du domaine de la justice, mais comme il est parfois compliqué de trouver la frontière entre incivilité et délinquance, le maire de la ville ou son représentant peut convoquer des familles dans ce cadre, le Parquet sera bien entendu en lien à avec ce dispositif.

Mme FERGANE

Vous pouvez ainsi apprécier à quel type de paysage j'ai été confronté à la sortie de l'ENM à Mulhouse. A l'époque où je suis arrivée, avait été mis en place un dispositif de partenariat et une politique de la ville extrêmement importantes. Au regard du thème de la matinée « La justice et la société civile », il faut toujours avoir en tête l'idée de deux sphères qui sont très indépendantes, quasi impénétrables parfois, et avec une coexistence forcée et des liens complexes. L'existence même de ce titre et de la préoccupation sous-jacente montre bien la possibilité d'un lien entre monde judiciaire et société civile, voire sa nécessité dans l'intérêt des mineurs que nous accompagnons dans des champs différents et connaissons sous des angles différents. Ce lien possible est évident également car nous nous partageons un même territoire sur lequel les enfants qui nous sont confiés grandissent. Nous nous partageons des mêmes ressources qui sont institutionnelles ou humaines.

Au final, cette coexistence va nécessairement déboucher sur des interactions. Il y a interactions forcées qui sont les héritages des années 90 et que l'on subit au départ lorsque l'on est un magistrat du Parquet. Nous avons l'impression, lorsque nous sommes magistrat du Parquet, d'être dans une collaboration forcée. Mais au fur et à mesure, cette collaboration a fait sens dans l'accompagnement des mineurs.

Investir ces dispositifs permet de comprendre les mineurs, leurs problématiques, leurs environnements, cela permet de répondre à un certain nombre de problèmes ensemble et cela permet également un véritable accompagnement qui a une cohérence et une continuité.

Comprendre et répondre ensemble à un certain nombre de problèmes a été possible, me concernant, à travers le dispositif des coordinations territoriales que vous a exposé Paul QUIN.

C'est un dispositif qui questionne beaucoup les magistrats, car il y a toujours une inquiétude quand nous commençons à évoquer des cas individuels, au-delà d'une problématique globale, que nous nous transformions en tribune et que la justice soit amenée à rendre des comptes sur la prise en charge des mineurs et surtout à donner des informations qui soient strictement du domaine de l'intervention judiciaire. Il faut être très claire au départ sur ce que nous allons pouvoir donner dans ce type de structure et à l'information que nous allons fournir. Ce dispositif est nécessaire car c'est le seul endroit où figure autour de la même table l'ensemble des acteurs qui vont avoir à connaître des mineurs, que ce soit l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le secteur associatif, le Parquet,

la Ville. Ce sont les seuls espaces où l'on peut avoir une interaction de toutes les petites parties d'informations que l'on a sur les jeunes. L'information est donc précise sur les problématiques générales de leur génération.

Nous avons pu par ce biais mettre en place un plan de prévention des violences sexuelles, parce que c'est au sein des coordinations territoriales, qui sont des espaces de réflexions, que nous avons partagé le même constat qui était celui d'une entrée précoce et violente dans la sexualité. Le droit pénal ne pouvait pas répondre à cette problématique car nous n'étions pas dans le cadre d'agressions sexuelles ou de viols mais cette problématique était créatrice de souffrance. Nous avons donc monté un projet dans un collège de zone de sécurité prioritaire qui était destiné à faire réfléchir les jeunes sur ces entrées violentes dans la sexualité et à les faire élaborer eux-mêmes, à destination de leurs pairs, un message de prévention. C'est bien cet espace de partage qui a permis d'aboutir à l'élaboration de ce projet.

Nous avons également un regard sur la problématique propre des mineurs, sur la problématique du territoire qu'ils occupent. Il est complexe au niveau du pénal face à des actes de délinquance qui s'inscrivent dans une ambiance de quartier d'avoir une analyse fine du passage à l'acte si l'on se prive de la connaissance du territoire.

Cette coordination permet de répondre ensemble à certain nombre de problématique, c'est-à-dire de s'afficher comme étant des institutions différentes mais qui a un moment donné, pour un acte, vont avoir une réponse qui est concertée et cohérente. Il est toujours plus efficace d'afficher une cohésion interinstitutionnelle par rapport à un acte. Cela donne plus de sens à un mineur de voir que nous ne sommes pas chacun isolés mais qu'une réponse concertée leur a été fournie.

Cela permet d'accompagner aussi véritablement les mineurs et d'avoir une mémoire de leur suivi qui est une mémoire antérieure à la saisine du juge des enfants. Il a été très regrettable d'avoir ce « saucissonnage » entre ce qu'il y a avant, ce qui est du domaine du juge des enfants, et ce qui sera après. Nous pouvons ainsi nous autoriser des prises en charges qui sont globales et qui sont collectives.

Par exemple, nous avons mis en place un stage de sensibilisation aux obligations parentales. Nous avons fait le constat que c'était un outil couplé avec la Maison des Parents qui était intéressant, mais sous employé car utilisé à titre des alternatives aux poursuites. Nous sommes partis du principe qu'à chaque fois qu'un mineur commet un premier acte de délinquance, on le considère avant tout comme un mineur en danger.

Les services de police et de gendarmerie transmettent la situation de ce mineur à l'assistance sociale du commissariat ou de la gendarmerie qui va faire une première évaluation sociale et va transmettre à la CRIPS qui va évaluer et qui va proposer au Parquet le stage de sensibilisation aux obligations parentales, qui est un accompagnement proposé par les services de la mairie et par la Maison des Parents. Cela permet de boucher un trou qui est celui de tous ces mineurs qui commencent par des petits actes de délinquance, auxquels on peut répondre simplement au pénal par un simple rappel à la loi mais qui sont dans une situation de fragilité corrélée à une fragilité familiale mais pas suffisante pour que l'on ait une véritable enfance en danger au titre de l'article 375 et suivants. Cet outil de la Maison des Parents a permis de répondre à cette carence que l'on a dans cette prise en charge du mineur. Cela évite également de sur-pénaliser.

En conclusion ces politiques de la ville et ces partenariats nous permettent de démontrer qu'indépendamment des méthodes de travail différentes et des cultures institutionnelles différentes, nous sommes, professionnels de l'enfance en capacité d'être en lien dans un idéal de vivre ensemble. C'est de nature à démontrer que cette société symbolique fondée sur une valeur et un socle commun existe dans notre travail et dans notre fonctionnement professionnel. Si on arrive à démontrer cela aux mineurs qui nous sont confiés, on arrivera à démontrer que l'on peut être dans le lien et la différence au-delà de leur fantasme d'adhésion totale à un groupe.

M. TABIB

Le projet sur lequel nous travaillons depuis un certain temps porte trois dimensions : l'accès aux droits, l'éducation à la citoyenneté et la médiation sociale. Ce projet a lieu en Seine Saint-Denis. Nous avons constaté que les villes sont des lieux tissés de relations positives qui nous unissent par l'engagement ou l'intérêt. Mais ces lieux également sont le théâtre de tensions, de souffrances, de conflits et parfois de violence. Nous avons essayé de proposer des actions et des programmes qui sont complètement liés à des problématiques vécues par les habitants et les institutions.

Par exemple, sur la question de médiation, l'une des questions était celle relative aux mains courantes. Pourquoi en France après les mains courantes il n'y a pas suite aux yeux des usagers ? Nous avons travaillé pendant un certain temps avec le commissariat, la police départementale, avec une convention sur les médiateurs qui sont installés au sein des commissariats pour orienter les mains courantes vers la médiation. La police communique les médiations et ce sont les médiateurs de l'association qui donnent une suite sociale.

Sur la violence à l'école nous avons abordé la question : comment partager la responsabilité avec des élèves ? Nous avons mis en place un plan de formation avec les délégués des classes, dans ce cadre ils sont formés à la culture de médiation, de non-violence.

Nous avons créé un espace pour accueillir des enfants exclus. Nous ne comprenons pas comment l'Education Nationale peut mettre dehors des élèves qui sont en difficultés et qui pourraient aussi causer des problèmes. Sur le prétexte de sanction, des élèves sont exclus pendant plusieurs jours, des fois plusieurs semaines. Nous avons discuté avec l'Education Nationale, car cette situation nous paraît aberrante, en effet l'école jusque 16 ans est obligatoire. La sanction adéquate est-elle d'envoyer l'élève dehors ? Nous avons donc créé un espace qui s'appelle Fil Continu. Pendant le temps d'exclusion, les élèves sont accueillis par un ensemble de professionnels, des juristes, des médiateurs, des éducateurs pour travailler avec eux sur le sens de l'école, sur la chance qu'ils ont d'aller à l'école, sur le sens de la sanction, sur leur comportement pour les préparer à une réintégration dans leur classe. C'est une école qui accueille chaque année environ 200 élèves de trois collèges de Pierrefitte.

La médiation selon nous n'est pas une question technique. Il faut savoir intégrer le rôle de tiers dans une situation de face à face. Durant les émeutes de 2005, j'ai été effaré de constater que la société était spectatrice de la confrontation entre les jeunes et la police. Le reste de la société est restée presque indifférente. L'idée est de comprendre comment des sociétés peuvent générer des mouvements violents et que toute la société ne considère pas que ce soit le problème de l'ensemble de la société. Dans ce cadre, nous avons abordé la question de la police et des jeunes. Pourquoi, en Seine Saint-

Denis, les jeunes regardent la police avec défiance ? Et pourquoi parfois cette situation mène à des réactions violentes ? Les jeunes regardent les policiers comme une menace et non comme une protection. Et parfois la justice est vue à travers ce même regard hostile. Le regard des institutions pose également problème, quand on discute avec des policiers, les jeunes sont considérés comme des voyous, des dangers. Nous avons voulu nous focaliser sur cette relation et nous avons lancé un projet pour travailler sur cette relation jeune-police-justice.

La première année, en concertation avec un lycée et trois collèges, nous avons choisi une trentaine d'élèves pour participer à un programme d'échange de communication qui favorise les rencontres entre les magistrats, les policiers et les jeunes. Cet ensemble de rencontres, de débats et de discussions a permis la création d'une exposition. Ce programme est désormais à l'échelon local. La condition était que les enfants devaient pouvoir poser leurs questions même si certaines étaient litigieuses, mais également les policiers. Le seul élément comme principe était un cadre respectueux. Nous voulions que la démarche soit constructive. Durant plusieurs mois nous avons travaillé sur ce programme et depuis l'année dernière c'est un programme qui regroupe 60 élèves dans le cadre de stage de Troisième qui ont choisi les métiers de justice et de police comme lieu de stage. Nous avons constaté que ces jeunes étaient réceptifs à ce type de programmes et enjoués et nous avons un bon retour de la part des professeurs.

Je pense qu'il y a à la fois des choses simples, mais il faut également que les adultes acceptent leur responsabilité et acceptent d'entrer dans cette communication active. Nous avons aussi voulu que les parents puissent rencontrer des magistrats, la police etc. Avec l'école de la police, des négociations sont en cours pour intégrer cet outil dans la formation des jeunes policiers.

M. ANDRIEU

J'interviens dans le cadre d'une recherche d'action dans laquelle je participe depuis 7 ou 8 ans. Le collectif qui s'appelle Séminaire Pour La Promotion de l'Intervention Sociale Communautaire est un collectif qui s'est créé après les révoltes de la jeunesse des quartiers populaires en 2005 et qui est constitué de professionnels du secteur social. Cette recherche repose sur un double constat.

D'une part les intervenants sociaux et les travailleurs sociaux avaient peu participé aux débats qui avaient suivi ces révoltes. Derrière cela il y a sans doute l'idée que de plus en plus l'intervention sociale est centrée sur les prises en charge individuelles, les interventions collectives ont été mises de côté.

D'autre part, il y avait un malaise des intervenants sociaux sur la diversité. Nous étions en 2005, et il fallait donc travailler sur cette question que nous avons appelée la question des liens communautaires, c'est-à-dire la question de la prise en compte par les institutions de la réalité de la société et de sa densité. En effet, les individus ne sont pas des individus que l'on désigne par les problèmes qu'ils ont et ne sont pas que des usagers mais ce sont des individus qui ont des liens sociaux familiaux, de groupes et d'appartenances multiples. Ces liens sont à la fois des ressources pour les individus mais ils peuvent être aussi des prisons. Derrière toutes ces interrogations figure la question des communautés elles-mêmes, c'est-à-dire la question de ce que l'on désigne comme des communautés.

Ce séminaire met en place depuis 2 ans une recherche action sur dix sites. Trois exemples :

Dans une commune de la banlieue parisienne, Villejuif, un chef de projet de la politique de la ville d'un des quartiers, suite à l'application méticuleuse de la politique de la ville pendant 3 ans, constate qu'il n'obtient aucun résultat. Le chef de projet croise un jour une personne qui lui dit que le quartier est tel que le décrit la politique de la ville, c'est-à-dire que ce sont des handicaps multiples. Or, il faut regarder autrement le quartier : ce sont des gens qui vivent ensemble et qui sont en interaction. Depuis, cet agent de développement a eu un regard nouveau sur le quartier et a fait baisser les tensions sociales. L'idée était de travailler sur la question de la communauté dans le quartier. Comment construire une communauté, non pas en partant de l'idée qu'il n'y a que des handicaps, mais en partant de l'idée qu'il y a des gens et des ressources à mettre en dynamique. Suite à ce succès, deux municipalités ont voulu reproduire le travail de cet agent de développement. Mais ce succès reposait sur la capacité de cet agent à amener les individus à créer une communauté ensemble et l'opérateur de ce phénomène était beaucoup centré autour de la convivialité des individus. Tous ces éléments avaient débouché sur une capacité collective à construire une fête de quartier qui était le processus qui années après années avait permis à ce que des individus vivent ensemble autour d'un même projet. Des élus municipaux ont souhaité que la fête ne soit plus dans le quartier mais qu'elle soit réalisée à l'échelle de la ville. Mais ce fut un échec, car le processus qui a permis de construire cette petite communauté n'était pas la fête mais le travail collectif qui s'est poursuivi sur plusieurs années.

A Woippy, une équipe de prévention spécialisée a souhaité écouter la parole des jeunes. Ils ont travaillé à partir de tensions entre garçons et filles dans les quartiers de la ville. Ils ont amené les filles à, petit à petit, être capables d'affirmer leur identité par rapport aux garçons et par rapport à leur milieu. Il y a eu des améliorations assez rapidement et ce qui a donné suite à une grande opération qui a mobilisé tout le quartier. La ville a commencé à changer de regard sur les habitants de ce quartier et on s'est aperçu qu'il y avait des dynamiques et des ressources dans ce quartier. Le département, qui ne connaît pas nécessairement ces expériences dans ce quartier, a souhaité recentrer la prévention spécialisée sur les 12-15 ans. Quelle représentation nous avons de la société quand une institution comme le département peut penser que l'on peut recentrer le travail d'une équipe de prévention sur telle ou telle tranche d'âge sans tenir compte du fait que le minimum de choses que l'on puisse faire, c'est de travailler à la fois avec les plus petits et les plus grands ? Une société n'est pas une collection de problèmes ou de handicaps, c'est d'abord un système social. Il faut reconnaître la société comme un organisme vivant.

A Marseille il y a 5 sites de la politique de la ville, avec des nouveaux critères de la politique de la ville. Il y a 27 confettis sur la carte de Marseille. Comment peut-on imaginer que l'on peut conduire une politique à partir de ces 27 confettis ? Les individus ne sont pas enfermés dans ces confettis. Cela pose la question du regard des institutions sur notre société.

Les interventions précédentes montrent que les changements, les progrès et l'efficacité apparaissent dès que l'on ne considère pas ces problèmes comme des handicaps à traiter. Il faut considérer que l'institution n'est pas seulement là pour apporter des solutions mais elle est là aussi pour soutenir des initiatives de la société civile et pour mobiliser les ressources. Il est nécessaire de regarder autrement la société pour améliorer le vivre ensemble. Il faut une relation horizontale dans laquelle on prend le risque de la relation intersubjective de personne à personne, et cela permettra de créer de la reconnaissance et de la confiance.

QUESTIONS

Mme BERNARD, juge de proximité près du tribunal de police de Paris en charge des mineurs et représentante de l'Union Syndicale des Juges de Proximité : *Quel est le taux de mineurs auteurs de contraventions des quatre premières classes qui sont poursuivis ?*

Mme FERGANE : Je ne pourrais pas vous donner un chiffre précis. Dans la pratique des Parquets de provinces, en général, on évite d'aller sur la poursuite devant le tribunal de police car cela crée un interlocuteur de plus, un juge de plus, un intervenant de plus.

Mme BERNARD : *Le Tribunal de police de Paris n'est pas une exception, il y a le tribunal de Marseille et le tribunal de Lyon qui fonctionnent de la même façon, c'est-à-dire avec un juge de proximité près du Tribunal de police en charge des mineurs. Au Tribunal de police de Paris, nous avons une audience hebdomadaire à raison de 40 dossiers en moyenne de mineurs poursuivis pour des contraventions de 4^e classe très variées qui vont de la violence légère, aux insultes, aux ivresses publiques aux interdictions de fumer qui mènent bien souvent au trafic de drogue. Il y a également tous les tribunaux d'instance qui sont saturés en matière de police et quand il n'y a pas de juge de proximité ce sont eux qui ont en charge ce contentieux. Simplement, je crois qu'il y a des confusions qu'il faudra prendre à bras le corps, dont celle que l'on réalise entre les contraventions qui sont des infractions et les incivilités.*

Je me tourne vers Mme HOURCADE, dans le cadre des futures réformes de l'Ordonnance de 1945 je pense qu'il faudrait revenir aux travaux de novembre 2009 qui avaient travaillé sur un Code de justice pénale des mineurs pour que ce contentieux contraventionnel soit véritablement bien examiné puisqu'actuellement nous n'avons que l'article 21 de l'Ordonnance de 1945 qui peut être interprété librement.

Mme HOURCADE : *Effectivement, dans le cadre de la réforme nous avons abordé ce sujet en proposant une formation. Mais il faut pour le moment se recentrer sur le sujet de la table ronde.*

Mme LEFEVRE, juge des enfants à Paris : *Je souhaite plutôt réaliser une réaction à la suite des propos de Mme FERGANE sur le lien entre l'institution judiciaire et la société civile. J'ai eu le sentiment d'une régression, nous rendons nos décisions au nom du peuple français et donc l'institution judiciaire devrait être au cœur de la société civile. Quand on va chercher un lien entre la société civile et les institutions c'est qu'il y a un fossé et que la justice est à l'extérieur de la société civile. Cela me rappelle les années 90 qui ont été les années de création et du développement de la politique de ville et notamment l'époque des Maisons de justice. J'étais Juge des enfants à Nanterre entre 1995 et 1999 et j'ai tenu des audiences pénales puis de cabinet et puis des audiences d'assistance éducatives dans deux quartiers où il y avait des Maisons de justice et j'ai eu le sentiment d'être un vrai juge de proximité. Participer à ce qui se mettait en place dans le cadre de la prévention de la délinquance allait de soi, car j'étais au cœur de mon secteur. Aujourd'hui, quand je me rends à une réunion institutionnelle, j'ai l'impression d'assister à une grande messe. Nous avons vécu dans la logique de management, de gestion et peut être qu'il y a un repli de la justice sur ce point. Il y a sûrement des choses intéressantes à faire ré-émerger. L'aspect positif et qui donne beaucoup d'espoir,*

c'est de voir que tous les parquetiers n'ont pas déserté l'assistance éducative et les soucis des mineurs en danger.

Mme FERGANE : Je suis arrivée en poste en 2009, nous avons un peu un fossé générationnel entre ceux qui ont connu la grande époque des années 90 et ceux qui sont arrivés en juridiction avec des impératifs de statistiques, de cabinet à jour et qui viennent un peu parasiter la façon dont on peut prendre en charge son contentieux. Nous avons l'impression d'avoir seulement conservé les grandes messes car au niveau du Parquet c'est important et on ne peut pas s'en passer. A Mulhouse, nous nous sommes très vite dit que les réunions institutionnelles étaient intéressantes mais qu'il fallait aboutir à des résultats concrets dans l'élaboration d'un projet commun. Les effectifs étant ce qu'ils sont et le temps de travail des magistrats étant ce qu'il est aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup d'opportunités de prendre du temps pour ces projets. A Mulhouse nous avons eu la chance d'avoir des partenaires qui se sont adaptés à nos horaires. Le problème actuel est que tous les projets qui peuvent aboutir sont contraints par le financement qui dépend de la préfecture.

***Mme ATIAS, avocate :** Je m'exprime au nom de mes confrères et de mes consœurs. Nous tentons de nous mobiliser, de nous former, de créer des groupements d'avocats d'enfants spécialisés en prévention et pas seulement en pénal mais également en assistance éducative. Notre fil rouge est que le même avocat qui prend en charge un enfant sera l'avocat qui suivra le jeune tout au long des problématiques qu'il pourra rencontrer dans son existence. Il y a aussi des avocats qui participent à des partenariats avec l'Education Nationale, dans les établissements quels qu'ils soient, de la primaire, au professionnel et au général. Je voulais savoir si vous aviez des réflexions sur la place de ces avocats, hors phases contentieuses, dans toutes les structures, les réflexions qui sont mises en place car les enfants et les familles ont des droits.*

Mme FERGANE : Je répondrai sur l'ensemble des projets de prévention de la délinquance. Nous avons la volonté d'associer le barreau de Mulhouse à cette démarche et les jeunes avocats étaient motivés par ce projet. C'est actuellement en cours car nous avons du mal à nous mobiliser ensemble sur les mêmes chantiers. Nous sommes dans l'attente d'une coaction sur le projet de prévention des violences sexuelles. Sur le principe nous sommes évidemment d'accord, il est important d'avoir une visibilité d'un engagement commun sur un sujet qui nous tient à cœur.

M. QUIN : Certes, cela prend du temps et c'est loin d'être acquis. Mais il y a quand même un partenariat à l'état embryonnaire qui existe. Il y avait la volonté de la bâtonnière d'avoir une implication accrue de la part des avocats. Lors des réunions sur la zone de sécurité prioritaire la bâtonnière s'était rendue à une réunion avec un avocat qui était volontaire dans la démarche et il y a eu des interventions notamment à l'école de la deuxième chance à Mulhouse où cet avocat a pu aller rencontrer des jeunes qui ont eu des parcours chaotiques, mais pas forcément judiciaires, pour développer la notion de métier d'avocat. Pour le commun des mortels la justice est en effet une grande inconnue. Il y a également un travail qui a été effectué dans les collèges, où des avocats interviennent régulièrement. Nous sommes plutôt dans la phase où l'avocat explique son métier, montre ce qu'il fait et n'est pas encore impliqué dans des projets mais je ne doute pas que cela prendra forme prochainement.

***M. ZANNOU, Directeur général du groupe SOS jeunesse :** J'ai eu à m'occuper de ces sujets depuis un certain nombre d'années et j'ai le sentiment que la situation n'avance pas tellement. Par exemple,*

il n'y a quasiment plus d'enfants juifs dans les écoles de la Seine Saint-Denis. Dans le réapprentissage du vivre ensemble qui a été décrit, nous avons des esquisses de solutions mais elles sont travaillées depuis de très longue date. Mon interpellation tient dans la considération de savoir si vous avez le sentiment que les politiques publiques, notamment ministérielles, sont à la mesure des enjeux ?

M. ANDRIEU : J'ai un regard sur cette question, mais je ne pourrai pas répondre précisément à cette interpellation. C'est un regard sur les dynamiques de transformation de l'action publique. J'ai le sentiment que nous sommes dans une forme de régression qui tient à une accumulation. L'action publique n'a pas de projet de collectif à l'échelle de l'ampleur des mutations dans lesquelles nos sociétés sont engagées. J'ai l'impression que l'action publique est devenue de plus en plus problématisée. C'est-à-dire qu'elle cherche un problème auquel il faut trouver une solution et les institutions sont engagées là-dessus avec un regard qui simplifie à outrance.

On le voit dans les déclarations successives de responsables politiques, dans les aléas des mesures qui arrivent et qui disparaissent. Le temps politique empêche souvent des investissements à longs termes et la prise en compte de la complexité des situations.

Mais il ne faut non plus être totalement négatif, il y a des pôles où se déploie des réflexions un peu plus approfondies. Sur la question de la relation institution et société civile, par rapport aux analyses que j'ai faites tout à l'heure, j'ai le sentiment que la justice est dans une situation très différente des autres institutions qui sont les administrations de l'Etat ou les collectivités locales. Elle est dans une situation particulière car j'ai l'impression que celle-ci n'a jamais considéré qu'elle avait la solution aux problèmes de la société mais qu'elle était là pour aider les gens à vivre ensemble.

C'est une spécificité de la justice selon moi, par rapport à d'autres institutions, qui considèrent qu'elles se doivent d'apporter des solutions mais qui ne les ont pas.

Pour rebondir sur ce qui a été dit, il y a quelque chose de très important qui est la socialisation des institutions. Toute société a besoin d'institutions et pas simplement d'institutions publiques, de règles. Il n'y a pas un quartier dans lequel il n'y a pas d'institution. Nous sommes dans un processus où l'on a le sentiment qu'il y a eu une certaine autonomisation des institutions même si la décentralisation est liée avec le ré-encastrement dans la société. La question de la socialisation des institutions c'est de reconnaître que les institutions, par définition, ont leur mandat défini dans le processus démocratique mais qu'il faudrait qu'elles puissent rendre compte sur des bases nouvelles non pas à leurs usagers mais aux citoyens.

Je vais citer un exemple pour illustrer mes propos : Il y a eu une mission locale à Avignon dans les années 80. Les relations entre les jeunes, le CIO et l'ANPE étaient particulièrement mauvaises. Il y a un groupe de travail avec des jeunes qui a émergé et durant lequel les jeunes ont travaillé pendant des mois. Ils sont allés voir les personnes du CIO et de l'ANPE pour préparer une rencontre. Celle-ci a eu lieu, il y a eu deux ou trois réunions en amont et cette préparation a permis d'optimiser la communication lors de la rencontre. Ce type de réunion a changé le comportement des agents du CIO ou de l'ANPE par rapport aux jeunes. Ce sont des processus de socialisation. La participation telle qu'on la développe dans la politique de la ville est liée à la volonté de l'institution à se légitimer en amenant des gens sur des questions qu'elle-même pose. La solution serait plutôt de partir d'un individu et préparer les partenariats et donc les débats.

Dans le partenariat, il y a un manque de personnes. J'ai trop souvent constaté que la cohésion entre les institutions se fait sur le dos de la société et des individus. Elle n'est qu'une redistribution du pouvoir pour le réaffirmer par rapport à la société. En même temps, s'il n'y avait pas ces formes de partenariat, ne pourrait pas se construire des réseaux de professionnels qui sont essentiels pour que l'on puisse encore vivre avec les institutions. Ce sont les réseaux de professionnels qui font évoluer les institutions.

M. TABIR : Je pense qu'il y a un décalage important entre la réalité, l'évolution de la réalité et les politiques. Il y a deux mondes différents. Il y a un manque de vision, il n'y a pas de stratégie et il y a un manque de politique organisée dans la durée.

Les ressources de la société sont immenses mais il faut une stratégie pour libérer toutes les forces de la société dans l'intérêt général. L'intérêt général est absent, nous sommes dans l'intérêt sectoriel et parfois personnel. Il n'y a pas cette volonté ou stratégie où les institutions, les pouvoirs publics se mettent ensemble pour intégrer la société civile et entrer dans un partenariat. Souvent on passe d'un sujet à l'autre et un événement qui a lieu bouleverse tout. Nous ne sommes pas dans une politique intégrée.

Intervention de Madame le Garde des Sceaux

Christiane TAUBIRA

Présentation par Mme HOURCADE

Nous sommes très heureux d'accueillir Mme TAUBIRA sur ce sujet qui nous a tous mobilisés lorsque vous nous avez sollicités dans le cadre de la préparation de ce projet de loi et ultérieurement lorsque nous avons décidé de rédiger une motion pour soutenir le projet de loi qui n'est pas encore soumis à la discussion et au vote de l'Assemblée Nationale. Nous avons donc rédigé une motion qui a reçu 130 ou 140 signatures, les derniers signataires sont les avocats du Conseil national du barreau, il y a donc une mobilisation nationale des avocats. Je ne vais pas lister l'ensemble des signataires, mais nous avons notamment des associations connues au niveau national.

Mme TAUBIRA

Merci pour cet accueil. C'est la troisième fois que je me trouve face à vous, à l'occasion de votre rencontre annuelle. J'ai souhaité venir, car j'ai estimé que mon absence aurait été un message, de même que ma présence a du sens et c'est pourquoi j'ai voulu exprimer de ma propre voix l'engagement qu'a pris le Président de la République de transformer en profondeur la justice des mineurs en inscrivant cette transformation dans le cadre de sa priorité réservée à la jeunesse de ce pays. Transformer en profondeur la justice des mineurs, cela suppose de simplifier et de clarifier le droit pénal applicable aux mineurs de 18 ans, de consolider le rôle du juge des enfants, de moderniser la procédure de façon à ce qu'elle rende l'action plus diligente et plus efficace, qu'elle parvienne à concilier à la fois la nécessité de la prise en charge des mineurs ainsi que les intérêts de la victime et aussi de réaffirmer que la réinsertion sociale constitue un impératif pour éviter la récidive. Le Président de la République, qui a formulé à nouveau cet engagement en janvier 2013 à l'occasion de l'audience solennelle de la Cour de cassation, conclut à ce propos que c'est le moyen de concilier à la fois les intérêts de la société, ceux du mineur ainsi que ceux de la victime.

La justice des mineurs s'adresse à la fois à l'enfance en danger et à l'enfance délinquante, d'où la double compétence du juge des enfants. Cela signifie que la justice des mineurs prend en charge la part la plus fragile, la plus exposée, la plus difficile de notre jeunesse, ce qui suppose une véritable éthique de la responsabilité. Cette éthique de la responsabilité traverse tout le préambule de l'Ordonnance de 1945. Ce préambule indique clairement que la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger ce qui peut en faire des êtres sains. C'était pourtant un pays en guerre, où l'enfance et l'adolescence étaient très largement abandonnées. Les actes de violences étaient fréquents, où les délits pratiqués par les enfants par les nécessités quotidiennes de la vie étaient également fréquents. C'est dans ce contexte que cette Ordonnance énonce de tels principes dans son préambule. Je ne reviens pas sur ces principes, vous les connaissez mieux que personne et vous les pratiquez au quotidien, vous les mettez en œuvre tous les jours. Il n'empêche que ce sont ces principes qui nous permettent de considérer qu'il faut apporter une réponse individualisée aux actes commis par des jeunes dans ce pays. Ce sont ces principes aussi qui nous conduisent à rappeler la primauté de

l'éducatif sur la répression et que toute décision, y compris coercitive, doit intégrer l'éducation. Il faut responsabiliser le jeune car il faut l'accompagner dans son parcours de vie dans la société mais il ne faut pas les abandonner à eux-mêmes. Une fermeté sans éducation est une voie sans issue pour la jeunesse. Elle est incontestablement une facilité pour les institutions, mais elle est, à n'en pas douter, une lâcheté de la part des adultes.

Il nous faut donc sortir de ces dynamiques que nous avons connues ces dernières années. Ces dynamiques qui ont instillées, parfois délibérément, parfois même dans le cadre de stratégies électorales, un climat de peur et de crainte vis-à-vis de cette part de la jeunesse. Il faut en sortir, car le résultat est que les principes mêmes de l'Ordonnance de 1945 sont dévoyés et les juges sont conduits de plus en plus à composer avec les modifications, les incohérences qui ont été introduites dans cette Ordonnance. Nous voyons comment les victimes sont appelées à attendre de plus en plus. Et puis ces louvoisements de la puissance publique notamment avec le Comité des droits de l'enfant qui est chargé de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a signé et ratifié et qu'elle est tenue de respecter. Ce comité interroge régulièrement et j'espère qu'à la prochaine audition de la France nous n'aurons pas à faire profil bas.

Je parlais donc de principes dévoyés. Dans l'Ordonnance de 1945, dans son préambule, il est indiqué que la procédure applicable aux enfants devra être assouplie de façon à permettre d'agir utilement et sans retard. Or, les 37 modifications qui ont été infligées à cette Ordonnance ont conduit notamment à un alourdissement des procédures de telles façons qu'elles sont devenues parfois un frein même à l'efficacité des réponses qui sont apportées par le juge ou la juridiction. De plus, les délais de jugement ont eu tendance à s'allonger, notamment entre 2009 et 2012, puisqu'à cette période, ils sont passés d'un peu plus de 9 mois à presque 12 mois, alors que dans le même temps le nombre de mineurs jugés est passé de 55 000 à 50 000. Enfin, l'instauration de tribunaux correctionnels pour mineurs constitue la disposition emblématique qui est une espèce de point d'orgue de toutes ces mesures qui ont été introduites dans l'Ordonnance de 1945 en visant à rapprocher la justice des mineurs de la justice des majeurs. Alors que l'un des principes fondamentaux de cette Ordonnance est la spécialisation de la justice des mineurs et nous avons toutes les raisons de nous enorgueillir de considérer que la justice des mineurs doit être, en effet, une justice spécialisée.

Nous avons aussi ces victimes qui attendent de plus en plus car elles doivent attendre la fin de la procédure et la fin du jugement pour être indemnisées. La plupart du temps il arrive qu'elles attendent pas loin de 2 ans.

Il est donc nécessaire de sortir de ces incohérences, de cette inefficacité structurelle qui a été introduite dans cette Ordonnance. Il y a urgence de sortir de cette obligation qu'ont les juges de composer avec un texte qui a introduit ces incohérences. De sorte que les professionnels ont été amenés à mettre en place des stratégies qui leur permettaient de rester fidèles aux principes, y compris lorsque les mesures et les procédures trahissaient ces principes, tout en ayant l'obligation de respecter la législation car c'est un devoir pour les professionnels. Ils ont dû trouver des moyens pour prendre en charge efficacement les auteurs d'actes délictueux et pour respecter les droits des victimes. Tout cela produit des pratiques professionnelles, ces dernières ne sont pas unifiées sur le territoire et en tout état de cause nous ne pouvons pas nous accommoder d'une situation où les professionnels sont amenés dans la pratique quotidienne, pour bien faire, à composer. Il n'est pas de bonne justice que l'on soit

contraint de composer avec les dispositions de la justice et qu'il soit nécessaire de se glisser dans des interstices qui permettent de rester fidèles aux principes de cette Ordonnance.

Donc il y a urgence à y mettre un terme. Nous avons engagé un processus de consultation et de concertation il y a deux ans. J'ai voulu travailler dans la plus grande rigueur, d'abord parce que c'est une méthode indispensable pour élaborer les politiques publiques, pour qu'elles soient à la fois sérieuses et efficaces et puis car nous connaissons les préjugés qui concernent la délinquance des mineurs. Votre association a été fortement impliquée dans ces consultations, mais pas seulement. Des échanges ont eu lieu avec des universitaires, avec des associations de mineurs ou de victimes, les institutions ont été consultées, les représentants des professionnels, j'ai voulu avoir un tour le plus large possible. J'ai tenu à ce que nous ayons cette méthode rigoureuse. Nous avons mis en place un groupe qui a été chargé d'élaborer un état des connaissances, car il était important d'apporter des réponses objectives, vérifiables, mesurables pour défaire tous ces présupposés qui entachent la perception que certains ont de la justice des mineurs, mais également la peur, cette peur qui fait du mineur délinquant une des figures contemporaines du mal comme l'a désigné Dominique RIMBAUD, vice-président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.

Dominique RIMBAUD rappelle qu'il y a dans ce pays une coexistence de deux jeunesse d'une certaine manière. D'une part, une jeunesse qui connaît les codes culturels, les codes sociaux, qui a accès à l'éducation, aux structures, à tout ce qui est mis en place à la disposition de la jeunesse et qui ne doit pas être stigmatisé. En effet, il est bon que la jeunesse puisse disposer, pour se former, pour se préparer à prendre ses responsabilités dans la société ou à vivre tout simplement en citoyen libre et responsable, à tous les programmes et les structures de formations qui sont mises à leur disposition dans la société. Mais les codes, les circuits, les langages font que toutes ces structures sont accessibles à une catégorie de la jeunesse et ne le sont pas à d'autres. D'autre part, il y a ces jeunes qui se retrouvent parfois dans des territoires de la République où bouger est complexe, où les transports publics sont limités, où les informations et la connaissance ne sont pas facilement accessibles. C'est une jeunesse dont l'avenir est incertain et dont les promesses d'inclusion sociale et de citoyenneté ne sont pas tenues avec la rigueur que l'on est en droit d'attendre et d'exiger de la République. Il y a donc cette réalité d'une jeunesse duale, bien que les schémas soient plus complexes.

Il fallait donc y apporter des réponses. On entend régulièrement que la jeunesse a changé, qu'elle est plus violente et de plus en plus jeune dans cette violence. Ce n'est pas ce que disent les statistiques. La jeunesse a changé, incontestablement, la société aussi a changé. Les conditions de vie, d'entrée dans la vie active, d'accès à l'éducation, à la formation sont de plus en plus tardives pour la jeunesse. Mais ce qui a le plus changé c'est ce que la société exige de la justice, ce qu'elle impose à l'institution judiciaire. La société au fil du temps a cessé d'apporter des réponses non judiciaires à certain nombre de problèmes sociaux.

Dans la société, nous vivons ensemble, il ne faut pas imaginer qu'il n'y ait pas de problèmes. Il y a des réponses de natures différentes à apporter à ces problèmes. On voit bien que de plus en plus la société a cessé d'apporter des réponses non judiciaires par exemple aux incivilités urbaines et demande à la justice de traiter de toutes les incivilités urbaines. Elle a cessé d'apporter des réponses à des exclusions, à toute une série de cas. Nous entendons les nostalgiques qui n'ont pas vécu cette époque-là, expliquer que c'était mieux avant. Je les invite à lire les journaux d'époques. Les plumeux qui nous font des articles avec de grands raccourcis pour expliquer de façon simpliste que la jeunesse

aujourd'hui est plus violente que celle d'avant, que les incivilités sont plus fréquentes, je les invite à lire la presse d'époque. Ils se rendraient compte qu'à cette époque, la société apportait d'autres réponses à ces difficultés, à cette perturbation dans la vie sociale.

Depuis quelques années, elle exige que ce soit la justice qui apporte toutes ces réponses, d'une façon aveugle. Or, la mesure des choses nous montre qu'il y a des responsabilités de la société dans un certain nombre de dysfonctionnements. Cela ne veut pas dire qu'il faut transférer à la société la responsabilité d'actes individuels, en effet les actes individuels doivent incomber à ceux qui les ont commis et ce sont ces derniers qui doivent être responsabilisés sur leurs actes, c'est-à-dire à la fois y répondre et se prendre en charge pour en sortir. Mais la société ne peut pas s'exonérer elle-même de toute responsabilité, elle ne peut pas elle-même récuser sa part dans le fait que par exemple le taux d'analphabétisme dans la population carcérale est trois fois plus élevé que le taux moyen d'analphabétisme dans la société. Voilà une mesure tangible et statistique qui prouve qu'il y a bien des questions sociales derrière le fait qu'une catégorie de la population se retrouve potentiellement davantage portée à être traduite devant la justice que d'autres catégories de la population. Encore une fois cela ne déresponsabilise pas ceux qui ont commis des actes, ne serait-ce que par égard pour celles et ceux qui subissent les mêmes exclusions, les mêmes discriminations, les mêmes préjudices des insuffisances des politiques publiques et qui ne cèdent pas, eux, aux actes de délinquance. Mais la puissance publique ne peut pas détourner le regard et simplement exigé que l'institution judiciaire de plus en plus sollicitée et submergée apporte des réponses de plus en plus sévères.

Nous avons élaboré ce projet de loi, nous entendons les critiques et nous souhaitons y répondre mais vous êtes déjà en capacité d'avoir un regard critique sur vos pratiques professionnelles. La puissance publique a le devoir de regarder comment ces pratiques professionnelles se réalisent et quelles sont les difficultés, soit qu'elle est obligé d'affronter soit qu'elle peut produire éventuellement elle-même. Nous voulons une justice qui responsabilise, qui soit capable d'insérer, de réinsérer, qui soit capable de mieux prendre en compte les adolescents, qui soit à la fois une justice contraignante et éducative, mais une justice qui sache adapter sa prise en charge des parcours parfois chaotiques des mineurs délinquants et qui sache s'adapter en intensifiant le contrôle lorsque c'est nécessaire mais qui soit aussi en mesure de le relâcher. Nous avons cette capacité d'avoir un regard critique, de savoir qu'il faut que la réforme s'inscrive dans la durée, que les réponses apportées aux mineurs délinquants s'inscrivent dans la durée. Il nous faut mettre un terme à ces ruptures de prise en charge, de ces abandons de suivis que nous avons constaté dans certaines circonstances. Nous savons qu'il faut rendre la décision simple et lisible car c'est une condition de son efficacité. Il nous faudra procéder à l'accélération de la prise en charge, d'où l'idée de la césure qui permet une réponse rapide qui donne des signaux clairs aussi bien à l'auteur des actes de façon à ce qu'il ne s'installe pas dans un sentiment de toute puissance et une réponse rapide pour les victimes aussi. Et puis, il nous faut aussi faire en sorte que tout cela se fasse avec rapidité mais sans précipitation et avec efficacité. La césure permet cette réponse rapide mais il y a entre temps une sorte de délai d'épreuve, de prise en charge, d'examen des parcours, des personnalités pour que le juge ou la juridiction soient en mesure de prononcer la peine la plus adaptée.

Nous entendons les critiques des autres, dont les élus qui nous ont fait part de leurs préoccupations et qui sont confrontés à leurs habitants qui déclarent qu'ils ont l'impression que la justice ne répond pas à des actes de délinquance ou soit a mal répondu. Une des raisons de cette incompréhension, c'est le fait que la justice des mineurs se rend souvent dans les cabinets des juges pour protéger l'anonymat des

mineurs. Quand une justice ne se donne pas à voir, elle doit s'expliquer et nous voulons faire l'effort d'expliquer cette justice des mineurs et expliquer que le temps fait partie de l'efficacité de la décision judiciaire. Expliquer que l'on peut satisfaire des demandes un peu sommaires de la population en se précipitant, mais qu'en faisant cela on ne rend pas service à la société. Il faut être capable de prendre en charge rapidement et en apportant les bonnes réponses. Il faut être en mesure d'accompagner une jeunesse dans son parcours de vie de façon à ce qu'elle se prépare elle-même à entrer dans la société et à prendre en charge la continuité et le renouvellement du monde.

Le film *La Tête Haute* d'Emmanuel BERCOT rend justice à la fois aux magistrats du Parquet et du Siège, aux éducateurs, sur à la fois le sérieux, l'exigence, la clairvoyance mais aussi la bienveillance.

Evidemment, il y a la réalité et les chiffres. Et lorsque je dis que si je mets en place des processus comme la conférence de consensus pour la réforme pénale ou ce dispositif d'état des connaissances pour la justice des mineurs, c'est parce que la puissance publique doit s'imposer de la rigueur et la rigueur ce sont les analyses, les travaux de chercheurs, les suggestions des professionnels, ce sont les chiffres mesurés avec impartialité. Il y a une réalité, c'est qu'une classe d'âge de 10-18 ans à concurrence de 3,5% est traduite devant les tribunaux. Cette classe d'âge est responsable de 9,5% des infractions commises et notamment des infractions délictuelles, car pour les crimes le taux est de 1%. De plus, 43% de ces infractions commises par des mineurs sont des atteintes aux biens sans violence, 14% concernent l'usage et la détention de stupéfiants, néanmoins pour 30% il s'agit d'infractions violentes. A partir des années 90, la mise en cause de mineurs a augmenté de manière continue. A partir de 2010, elle a commencé à baisser et de manière continue. Sur les décisions de justice il y a eu des cas de prison qui sont nécessaires, et c'est une des conséquences immédiates des modifications de l'Ordonnance de 1945, bien que les tribunaux correctionnels pour mineurs rendent des décisions qui ne sont pas plus sévères que les décisions prises par les tribunaux des enfants. C'est en toute souveraineté que les magistrats prononcent éventuellement une décision d'incarcération, nous avons constaté cependant que l'incarcération était plus pourvoyeuse de récidive. Le taux de récidive sur les mineurs incarcérés est de 75% dans les 5 années qui suivent l'incarcération. Nous ne pouvons pas être indifférents à ces chiffres, surtout lorsque l'on compare le taux de récidive chez les mineurs qui sont pris en charge dans les milieux ouverts, ce taux est de 30%. C'est trop toujours, mais c'est 30% par rapport à 75%. Nous avons une responsabilité d'accompagner le mineur sur son parcours de vie et donc nous ne pouvons pas faire fi du fait que l'incarcération entraîne un fort taux de récidive.

Il nous faut donc inclure cette justice des mineurs dans une politique globale de protection de la jeunesse et c'est ce que fait la direction de la protection judiciaire de la jeunesse qui a développé les relations avec les conseils généraux qui depuis la loi du 5 mars 2007 ont en charge la jeunesse en danger. Il y a des cas où des enfants auteurs d'infractions sont en même temps des enfants en danger et donc c'est une division qui n'a pas toujours du sens. Il faut prendre le mineur dans sa globalité.

Je souhaite dire un mot sur la thématique que vous avez retenue pour votre colloque : « la lutte contre la radicalisation ». Nous avons traité ce thème de manière très exhaustive avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, tellement le sujet est complexe. Le Gouvernement a adopté en janvier un plan antiterroriste et il y a un volet pour la protection judiciaire de la jeunesse. Pour ce dernier, nous avons veillé à ne pas perdre de vue cette dimension de la protection judiciaire de la jeunesse. Nous avons fait des efforts importants sur la prévention. Dans les augmentations d'effectifs de magistrats il y a aura la création de postes de juges des enfants, ainsi que des juges d'application

des peines, les postes de greffiers vont servir à fluidifier les juridictions. Pour la protection judiciaire de la jeunesse nous avons décidé de créer 169 postes supplémentaires et de mettre à disposition une dotation budgétaire d'un peu plus de 10 millions d'euros mais nous avons fait le choix surtout de mettre en place un programme de formation ambitieux avec 6 millions d'euros consacrés à la formation de la totalité des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi que de tous les agents qui interviennent dans le cadre du secteur associatif habilité. Nous avons décidé de mettre en place une mission de veille aux cotés de la directrice de la PJJ, une mission qui chapote un relai de 69 référents laïcité citoyenneté qui sont répartis sur le territoire et qui sont à la fois les relais pour les mineurs mais également pour les éducateurs et le personnel. Nous avons décidé de procéder à des recrutements d'éducateurs, de psychologues et de veiller à prendre en charge et accompagner les mineurs qui peuvent être exposés à l'endoctrinement et à la radicalisation. L'année dernière nous avons mis en place un centre national d'assistance et de prévention à la radicalisation. Ce centre a permis de faire effectuer par des parents notamment des signalements qui ont concernés très largement des mineurs et qui ont empêché à hauteur de 56% des départs mineurs ou tout du moins des basculements dans la radicalisation.

Il y a un travail particulier qui nous incombe sur la totalité des mineurs pris en charge, non pas qu'il faut considérer que la totalité de ces mineurs sont exposés à des risques de radicalisation, ce serait là encore jeter sur eux un regard chargé de préjugés et stigmatisant, mais c'est l'occasion de faire en sorte que ces mineurs bénéficient d'une formation sur les institutions de la République, sur la laïcité, sur la citoyenneté, sur le lien social et qu'ils aient eux aussi l'opportunité d'exprimer les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur vie sociale et des conditions dans lesquelles ils sont amenés à être pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Je veux remercier publiquement la direction de la protection judiciaire de la jeunesse qui a fait un travail considérable, notamment dans le cadre de ce plan antiterrorisme avec un travail de très grande efficacité et célérité. Les formations ont déjà commencé, plus de 250 personnels ont bénéficié de celle-ci. La PJJ s'implique dans tous les modules de formations que nous menons, y compris dans celles conduites par l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Nous avons le souci de réussir, nous sommes dans l'exigence, dans l'éthique de la responsabilité et nous sommes dans l'ambition de réussir. Nous veillons donc à agir avec efficacité et avec diligence sans précipitation.

Un dernier mot sur la justice restaurative, je pense qu'il faut vraiment qu'elle se mette en place en France. Je l'ai introduite à la faveur de la réforme pénale, dans la loi d'individualisation de la peine et de prévention de la récidive qui a été promulguée le 15 août 2014. Tout nous incite à installer cette justice, d'abord parce que c'est dès 1993 que la mesure de réparation a été instaurée comme réponse possible de la part de la justice. La moitié des mesures éducatives sont des mesures de réparation et ces dernières sont efficaces vis-à-vis du jeune mais également vis-à-vis de la justice. L'Union Européenne, les expériences conduites dans d'autres pays, nous incitent à le faire. Ainsi que par exemple un revirement de certains pays comme au Royaume-Uni qui avait le choix d'une justice très répressive vis-à-vis de sa jeunesse, considère actuellement qu'il y a d'autres réponses telles celles que nous avons qui sont plus efficaces pour lutter contre la récidive et pour permettre au jeune d'être responsabilisé et prendre un parcours de citoyen libre et responsable dans la société. Cette justice restaurative doit arriver à s'installer, nous aurons besoin des universitaires, des professionnels. Il faut que vous arriviez

à faire remonter ce que vous en tirez comme analyse, des effets de cette justice pour que le concept s'instaure dans la société et que l'on se l'approprié. Il faut que d'une certaine manière on l'insémine culturellement de sorte qu'elle devienne une réponse qui soit à la fois une réponse judiciaire mais également une réponse sociale.

Je souhaite vous remercier de votre écoute. Je connais vos impatiences mais je n'ai pas encore de date concernant la réforme de la justice des mineurs. Mais il n'a été formulé par personne que cette réforme ne sera pas présentée au Parlement. J'ai moi-même une impatience, car je sais bien que vous réalisez des efforts, que les multiples modifications de l'ordonnance compliquent votre travail.

Je veux rendre hommage au travail que vous effectuez. Nous allons continuer à additionner nos efforts pour faire comprendre à la société quel est l'enjeu de cette justice des mineurs, quelle est l'importance et l'urgence de retrouver ses esprits et de regarder en face nos responsabilités vis-à-vis de la jeunesse de ce pays et notamment de cette part particulière de la jeunesse qui est fragile, qui est compliquée mais pour laquelle nous devons apporter des réponses efficaces. J'estime pour ma part que nous devons arriver aux termes de ce travail, nous n'avons pas besoin d'étapes de maturation supplémentaire.

Pour conclure, je souhaiterais citer René CHAR, dont le grand père avait été abandonné et a grandi à l'assistance publique : *« Je me rends compte que l'enfant que je fus prompte à s'éprendre comme à s'oppresser eu beaucoup de chance. Je me suis tapi dans des roseaux sous la garde d'être forts comme des chênes et sensibles comme des oiseaux. »* Atelier du Poète. Je suis persuadée que vous êtes des êtres forts comme des chênes et sensibles comme des oiseaux. Incontestablement c'est vous qui avez raison, c'est vous qui êtes fidèles à vos principes, c'est vous qui servez l'avenir, c'est vous qui répondez de l'intérêt général, c'est vous qui avez rendez-vous avec le destin de la jeunesse de ce pays.

Mme HOURCADE : Madame la Ministre vous êtes magistrale, et vous défendez notre métier et la justice des mineurs. Nous allons laisser la parole à M. JOXE.

M. JOXE

Grace à vous, Madame la Ministre, nous sommes passés de l'espérance à la confiance. Il y a quelques années, malgré vous, nous sommes nombreux à passer de la confiance à l'impatience. L'espérance m'a habité lorsqu'étant membre du Conseil Constitutionnel après la loi PERBEN I, la loi PERBEN II puis les lois qui ont suivi années après années, j'ai vu une opposition naître à ces textes. Chaque année je voyais les saisines du Conseil Constitutionnel signées par des parlementaires alors de l'opposition qui argumentaient de façon magistrales les raisons pour lesquelles il fallait abroger ces textes, les censurer sur le plan constitutionnel ou ultérieurement les abroger par la voie législative. Le site du Conseil Constitutionnel est public sur internet, je vous enjoins à aller lire les signataires des saisines, des députés ou des sénateurs qui ont voté contre la loi PERBEN I, PERBEN II et de toutes les autres lois. Vous comprendrez pourquoi elles m'ont rempli d'espérance, car lorsqu'un changement politique majeur intervient, de même que la majorité parlementaire et qu'un grand nombre des parlementaires qui ont signé des positions officielles enregistrées au Conseil Constitutionnel, argumentées pour combattre telle ou telle disposition législative, en viennent à occuper des fonctions aussi importantes au sein du Gouvernement ou à l'Assemblée Nationale, c'est l'espérance et la confiance. Vous avez

acquis une grande connaissance, votre formation de sociologue vous a notamment facilité les choses, et votre analyse fine et chiffrée de ce matin ne peut que nous instaurer de la confiance. Vos conclusions sur la justice restaurative, peu connue en France, sont importantes, elle est applicable en France depuis près d'une génération. Je vous regarde d'une manière admirative et encore confiant mais impatient.

QUESTIONS

M. HAMON, ancien président du tribunal pour enfant de Paris : Suite à ce que vient de dire M. JOXE, je pense que nous ne sommes plus dans l'impatience mais nous sommes dans la déception, la déception vis-à-vis du contraste entre la démarche très rigoureuse que vous exposez, que nous avons suivie, à laquelle nous avons été associés. Et au niveau de la solidarité gouvernementale, il n'y a pas ce même élan ni l'impression d'un soutien véritable. Nous n'avons l'impression que la politique à l'heure actuelle, par le biais de la gestion et de l'utilisation des économies, ne vient que renforcer ce sentiment que vous êtes isolée par rapport à une politique gouvernementale qui manque singulièrement d'un courage par rapport à la question de la délinquance juvénile.

Sur le comité des droits de l'enfant, mardi prochain les rapports alternatifs au comité de l'enfance vont être défendus à Genève. Le dernier rapport de la France est calamiteux sur la question du droit pénal des mineurs. Nous reprenons dans ce collectif à quel point nous sommes inquiets par rapport à la situation française et à quel point la France se trouve dans un recul européen invraisemblable. Par ailleurs, est-ce que les recommandations du comité de l'enfance, qui avait averti la France sur la justice pénale des mineurs, sont prises en compte par le gouvernement ? Nous avons l'impression que toute la dimension internationale ne fait pas effet en France. Nous voudrions avoir une assurance que ces prochains débats au comité de l'enfance à Genève pourraient recevoir du gouvernement une attention plus importante.

Mme GRELOT, co-secrétaire nationale du syndicat le SNPES PJJ affilié à la FSU : Mme TAUBIRA, vous avez donné des chiffres et c'est vrai que vous avez raison, je crois qu'il faut aussi que l'on puisse se baser sur des chiffres. Mettre en avant qu'un jeune sur cinq est déféré actuellement et la place du Parquet est une place très importante. Il faut mettre en avant que les procédures rapides sont généralisées et qu'il y a seulement un jeune sur trois qui est présenté au juge des enfants dans le cadre de la procédure ordinaire. De même qu'il y a seulement 47% des condamnations qui sont des mesures éducatives et que l'on est loin de la priorité de l'éducatif. Il faut mettre en avant qu'il y a une augmentation de l'incarcération entre 2012 et 2013, alors peut être que ce n'est pas une augmentation qui se confirmera sur les chiffres de l'année 2014. Mais à l'heure où les centres éducatifs fermés sont pleins, il y a une augmentation de l'incarcération significative, car c'est presque 16% pour la détention provisoire, c'est inquiétant. Il y a une réelle urgence à réformer l'Ordonnance de 1945. Il y a une réelle urgence à affirmer que les moyens donnés à la PJJ doivent être des moyens pour l'éducatif. Nous regrettons que dans le cadre du projet que vous nous avez présenté, la question des centres éducatifs fermés et la question de la mise à l'écart ne soient pas traitées suffisamment.

Mme HOURCADE : La question que l'on se pose au sein de l'association, c'est que nous souhaitons de nos vœux cette réforme mais nous sommes attachés à quelques points qui sont essentiels pour avancer par rapport à notre législation, notamment la suppression des tribunaux correctionnels pour

mineurs et la césure pénale. Est-ce qu'à partir du projet de réforme sur la justice du XXI^e siècle nous pourrions envisager d'introduire la césure pénale ?

M. PICAL, président de la section européenne de l'association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille : *Il ne faudrait pas tomber dans la colère, il y a eu effectivement une certaine déception. Quelques semaines après votre nomination en 2012 lorsque vous avez été ovationnée par notre association, par l'espoir que vous portiez. Vous avez fait un travail remarquable en ce qui concerne notamment toute la préparation, toute la concertation et maintenant il y a un projet qui est bien ficelé et bien pensé. Malheureusement vous nous avez annoncé que vous n'aviez pas de date à nous transmettre. Que feriez-vous dans le cas où vous ne pourriez pas donner de date ?*

Mme TAUBIRA : Quelques mots pour remercier Pierre JOXE pour son propos. Pierre JOXE fait partie des personnes pour qui j'ai de l'estime, du respect et de l'admiration depuis très longtemps. Son propos est un propos à la fois d'exigence et de soutien.

J'entends les impatiences, j'en ai également, mais ce serait indécent d'en parler car c'est à moi de me battre pour obtenir que l'on avance et que la dernière étape soit entamée.

M. HAMON, j'ai écouté avec attention votre propos. Vous aviez des interrogations quant aux observations du comité des droits de l'enfant. J'ai fait étudier de manière très précise ces observations dans le cadre de la concertation et un certain nombre de sujets qui ont été difficile à traiter, à trancher sont directement liés aux observations du comité des droits de l'enfant. Je pense par exemple à l'âge pénal sur lequel il y a des observations assez divergentes mais sur lequel nous avons réussi à partager une analyse commune. La dimension internationale a été très présente dans cette concertation.

Concernant les propos de Mme GRELOT, je vous remercie pour les chiffres que vous nous avez donnés. C'est un bon éclairage dans les débats. Ce qui est frappant c'est le chiffre sur les condamnations, qui pour moins de la moitié sont des mesures éducatives. Parmi les modifications introduites dans l'Ordonnance c'est une des sources de difficultés. Ce qui ressort des consultations c'est la confusion, la complication entre la mesure éducative et sanction éducative, leur régime différencié. Le sujet en tant que tel a été traité et le chiffre que vous avez cité à une faculté interpellative très forte.

Madame la présidente, vous suggérez ce plan B qui consisterait à inclure dans la Justice du XXI^e siècle la césure pénale. Mais ce n'est pas possible du point de vue législatif car la réforme de la Justice du XXI^e siècle est une réforme sur la justice civile et que ce serait un cavalier législatif que d'introduire des dispositions qui concernent la justice pénale et a fortiori la justice des mineurs. Même si nous le faisons, le Conseil Constitutionnel l'annulerait.

Je continue cependant à nourrir l'ambition d'une réforme de fond. Le cabinet le sait, l'administration également car ils ont aussi des impatiences. La réforme est construite, elle est pensée, elle est intelligente, elle est belle et elle est porteuse de sens. Elle va apporter une réponse judiciaire à une société où le mal-être se traduit aussi par cette délinquance des mineurs. J'espère être en mesure prochainement de vous donner une date.

M. JOXE : *Il n'est pas désagréable quand on est membre d'un gouvernement d'être applaudi occasionnellement. On peut applaudir Christiane TAUBIRA pour trois choses. Premièrement les peines plancher, deuxièmement pour la première fois on a commencé à réembaucher du personnel*

dans des secteurs qui étaient à l'abandon et troisièmement, grâce à Mme TAUBIRA, nous n'entendons plus parler d'une célèbre promesse présidentielle : le doublement des Centres Educatifs Fermés.

Mme HOURCADE : *Nous vous remercions pour votre courage, votre sincérité et vos convictions. Nous restons dans l'espoir et non dans la colère.*